

2012/2013

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER





2012/2013

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

ÉDITO  
DE LA DIRECTRICE  
DE L'AEFE

À PROPOS  
DE L'AGENCE  
ET DU RÉSEAU

CARTES  
DU RÉSEAU

L'AEFE  
EN BREF

04

06

08

10

12

## L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER : LES ÉVOLUTIONS

### L'ÉDUCATION, UN ENJEU MAJEUR ..... 14

- Priorité donnée à l'éducation ..... 14
- Un acteur central de la diplomatie  
publique d'influence ..... 14
- Le développement des missions de l'AEFE ... 16
- Un contexte en évolution ..... 20

### LE CONTEXTE INTERNATIONAL ..... 21

- Un environnement concurrentiel ..... 21
- La gestion des crises et la prise en compte  
des enjeux sécuritaires ..... 21

### LA RÉFORME DE L'AIDE À LA SCOLARITÉ ... 24

### LES DONNÉES BUDGÉTAIRES ..... 29

### LA PRÉPARATION DU PLAN D'ORIENTATION STRATÉGIQUE 2014-2017 ... 31





32

## LE PILOTAGE GÉNÉRAL DU RÉSEAU

**LA MODERNISATION  
DE LA GOUVERNANCE** ..... 34

**LE PILOTAGE PÉDAGOGIQUE,  
UNE OFFRE AMBITIEUSE ET INNOVANTE** ... 46

**LA POLITIQUE D'ORIENTATION  
ET D'ATTRACTIVITÉ DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR** ..... 50

L'orientation des élèves ..... 50  
Un acteur de promotion de l'enseignement  
supérieur français ..... 56  
Les projets de coopération éducative  
et universitaire ..... 60

**LES ANCIENS ÉLÈVES** ..... 62

66

## L'ÉVOLUTION DU RÉSEAU

**LES ÉTABLISSEMENTS** ..... 68  
L'homologation des établissements ..... 68  
L'évolution et la répartition géographique  
des établissements ..... 70  
Les opérations immobilières ..... 72

**LES PERSONNELS** ..... 76  
Évolution des effectifs des personnels du réseau .. 76  
Le recrutement, une procédure sélective .... 78  
La formation continue des personnels ..... 80  
L'évaluation des enseignants  
et des enseignements ..... 84  
Le dialogue social ..... 85

**LES ÉLÈVES** ..... 86  
Évolution des effectifs d'élèves du réseau .... 86  
Les résultats du baccalauréat 2013 ..... 88  
Les résultats au concours général ..... 90  
Les résultats aux concours nationaux ..... 92  
Les activités périscolaires ..... 94

**LES PARENTS** ..... 100  
Des partenaires de choix ..... 100  
La gouvernance des établissements ..... 102

104

## LE SIÈGE DE L'AEFE

Organigramme de l'AEFE ..... 106  
La composition du conseil d'administration . 107  
La direction ..... 108  
Les chefs de service ..... 109  
Les personnels des services ..... 110  
Les organes consultatifs ..... 111  
Les nouveaux locaux du siège parisien ..... 112

# L'ÉDITO

## D'HÉLÈNE FARNAUD-DEFROMONT, DIRECTRICE DE L'AEFE



**L**e ministre des Affaires étrangères, Laurent Fabius, a indiqué lors des Journées du réseau de coopération et d'action culturelle le 17 juillet 2013 la place prépondérante du réseau scolaire français à l'étranger et précisé que « le pilier de notre mobilisation, c'est le réseau d'enseignement français à l'étranger, à travers l'AEFE et la Mission laïque française. Nous devons le consolider afin de répondre aux attentes des expatriés tout en contribuant à notre rayonnement ».

Le réseau d'enseignement français à l'étranger possède de grands atouts : son étendue géographique, son homogénéité, son excellence académique, sa capacité d'innovation et d'adaptation, la qualité de son expertise pédagogique, son coût, qui demeure inférieur à celui de ses principaux concurrents.

Les derniers mois ont été marqués par d'importantes évolutions. La prise en compte par l'Agence de la réforme relative à la loi sur la refondation de

l'École vise à accroître la qualité et à enrichir l'offre éducative. Dans ce cadre, le recours au numérique, le développement et la mutualisation de pratiques pédagogiques novatrices sont prioritaires pour consolider l'attractivité des établissements et faire du réseau un véritable laboratoire d'innovations pour le système éducatif français.

La fin de la mesure dite de « prise en charge », par décision du président de la République, et la réforme du dispositif d'aide à la scolarité ont pour objectif l'instauration d'un système de bourses sur critères sociaux plus lisible et plus équitable, dans le strict respect des moyens budgétaires alloués. Les services de l'Agence, en lien étroit avec les services consulaires et les établissements, assurent la mise en œuvre de ce nouveau dispositif avec soin et professionnalisme.

Les conclusions de la concertation nationale sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger, menée à la demande du ministre des Affaires

étrangères, Laurent Fabius, par la ministre déléguée chargée des Français de l'étranger, Hélène Conway-Mouret, ont débouché sur un plan d'actions, parmi lesquelles figure le renforcement des liens entre l'AEFE et le ministère de l'Éducation nationale afin de conforter l'excellence pédagogique. Les offres éducatives et périscolaires complémentaires de l'enseignement homologué, en particulier le « Label FrancÉducation », le dispositif français langue maternelle (FLAM) et les nouveaux contenus mis à disposition par le CNED, sont valorisés. Le pilotage stratégique du réseau scolaire français à l'étranger sera renforcé avec l'instauration d'une concertation interministérielle régulière, sous la présidence du ministre des Affaires étrangères.

Parallèlement, l'AEFE a engagé l'évaluation de son Plan d'Orientation Stratégique 2010/2013. À partir d'une enquête adressée aux établissements du réseau, aux membres de la commission des affaires culturelles, de l'enseignement et de l'audiovisuel de l'Assemblée des Français de

l'étranger, aux parlementaires représentant les Français établis hors de France, aux membres du conseil d'administration, aux personnels des services centraux de l'Agence et à ses principaux partenaires, l'Agence prépare l'élaboration de son plan d'orientation stratégique 2014/2017. Cette nouvelle feuille de route, qui sera soumise au conseil d'administration au printemps 2014, sera ainsi adaptée aux évolutions et aux recommandations déjà citées.

Je remercie les personnels et partenaires de l'Agence pour leur engagement en faveur de l'enseignement français à l'étranger, et vous souhaite une très bonne lecture de ce rapport d'activité.

**Hélène FARNAUD-DEFROMONT**

*Le réseau d'enseignement français à l'étranger possède de grands atouts : son étendue géographique, son homogénéité, son excellence académique, sa capacité d'innovation et d'adaptation, la qualité de son expertise pédagogique, son coût, qui demeure inférieur à celui de ses principaux concurrents.*



# À PROPOS DE L'AGENCE ET DU RÉSEAU

**C**réée en 1990, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) est un établissement public national à caractère administratif. Placée sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères, elle est chargée **du suivi et de l'animation du réseau** des établissements d'enseignement français à l'étranger.

Dans ce cadre, l'AEFE a pour objet, en tenant compte des capacités d'accueil des établissements, d'assurer, en faveur des enfants de nationalité française résidant à l'étranger, les **missions de service public relatives à l'éducation** ; de **contribuer au renforcement** des relations de coopération entre les systèmes éducatifs français et étrangers au bénéfice des élèves français et étrangers ; de favoriser, notamment par l'accueil d'élèves étrangers, le **rayonnement de la langue et de la culture françaises** ; d'aider les familles des élèves français ou étrangers à supporter les frais liés à l'enseignement élémentaire, secondaire ou supérieur, tout en veillant à la **stabilisation des frais de scolarité** ; d'**accorder des bourses** aux enfants de nationalité française scolarisés dans les écoles et les établissements d'enseignement français à l'étranger, dont la liste est fixée par arrêté conjoint du ministre de l'Éducation nationale et du ministre des Affaires étrangères.

En 2013, le réseau d'enseignement français à l'étranger compte 488 établissements homologués par le ministère de l'Éducation nationale. Parmi ces établissements

homologués, 75 sont gérés directement par l'AEFE (établissements dits EGD) et 156 ont passé une convention avec l'Agence (établissements dits conventionnés). Le dispositif est complété par 257 établissements partenaires, dont 84 de la Mission laïque française, qui ont signé un accord de partenariat avec l'Agence ou qui s'approprient à conclure un accord de partenariat.

Les établissements homologués doivent être ouverts aux enfants français résidant à l'étranger, mais également **respecter les programmes** applicables dans les établissements d'enseignement public français et **préparer aux mêmes examens et diplômes** que ceux-ci. L'homologation de ces établissements permet aux élèves français qui y sont scolarisés d'être éligibles aux bourses scolaires sous conditions de ressources dont la gestion est confiée à l'AEFE.

**Les 75 établissements en gestion directe (EGD)** sont constitués en services déconcentrés de l'AEFE. L'Agence leur accorde des subventions et rémunère les personnels titulaires qui y exercent.

**Les 156 établissements conventionnés** sont gérés par des associations de droit privé français ou étranger qui ont passé une convention avec l'AEFE portant notamment sur les conditions d'affectation et de rémunération des agents titulaires, sur l'attribution de subventions et sur leurs relations avec l'Agence. Ces établissements entretiennent avec elle un dialogue de gestion.

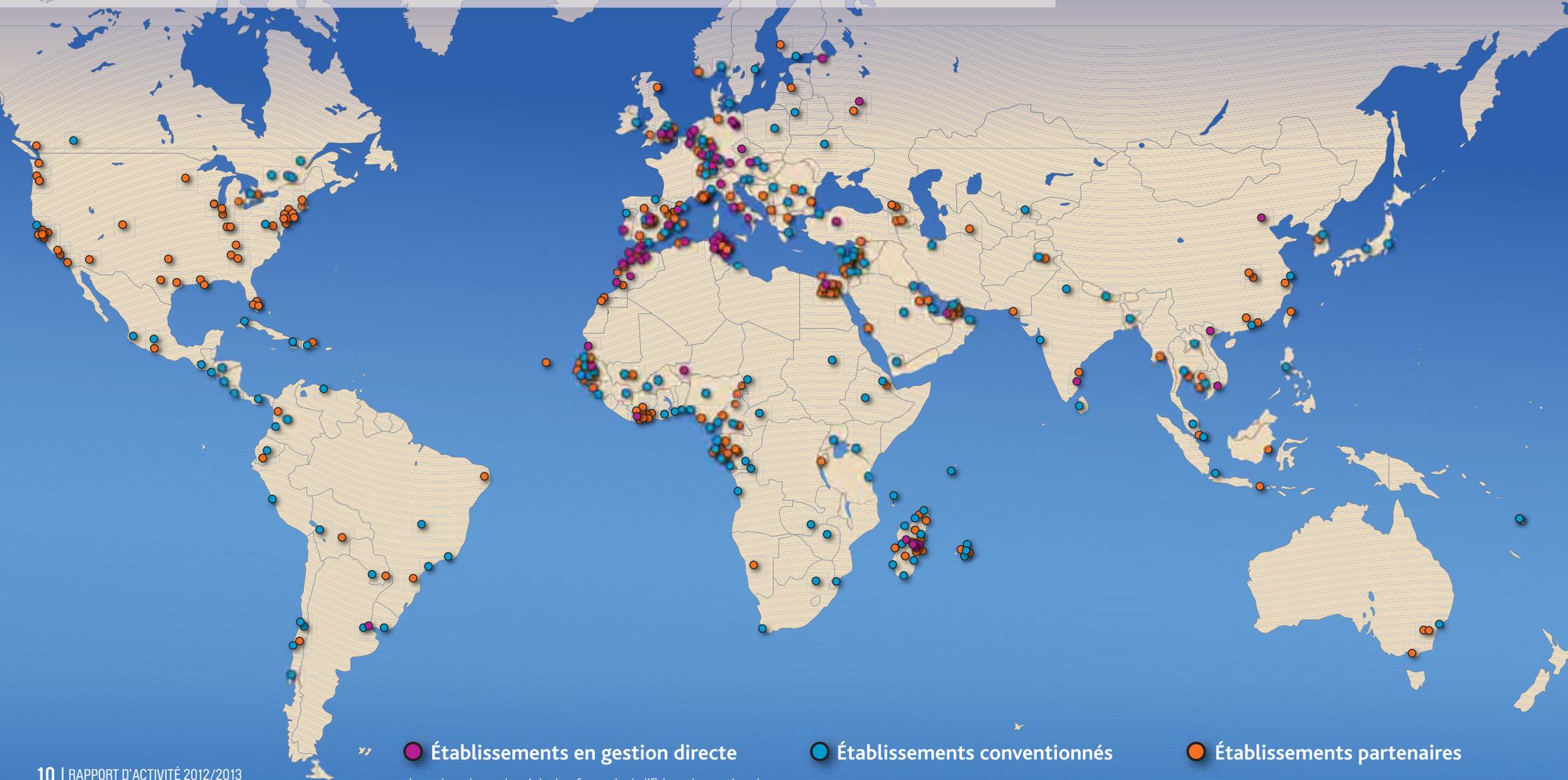
**Les 257 établissements ayant signé un accord de partenariat** sont gérés par des associations de droit privé français ou étranger. L'accord de partenariat qu'ils ont contracté avec l'AEFE institutionnalise leur appartenance au réseau scolaire piloté par l'Agence. Il formalise les engagements réciproques des établissements et de l'AEFE.

À la rentrée 2013, les 488 établissements d'enseignement français à l'étranger forment un **réseau unique au monde** par son ampleur et par les moyens que l'État français y consacre. Il est présent dans 130 pays et scolarise plus de 320 000 élèves de toutes nationalités, dont 120 000 Français.

# RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

## UN RÉSEAU SCOLAIRE UNIQUE AU MONDE

488 ÉTABLISSEMENTS  
320 000 ÉLÈVES  
130 PAYS



# ZONES DE MUTUALISATION DU RESEAU DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

19 ÉTABLISSEMENTS  
MUTUALISATEURS



# L'AEFE EN BREF 2012/2013

## LES ÉTABLISSEMENTS

### RÉPARTITION PAR STATUT

**488** ÉTABLISSEMENTS HOMOLOGUÉS  
PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE DONT

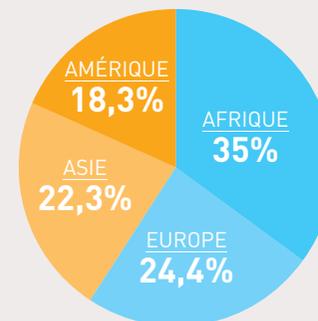
**75** Établissements  
en **gestion directe**

**156** Établissements  
**conventionnés**

**257** Établissements  
partenaires dont **84** pilotés  
par la Mission  
laïque française-MLF



### RÉPARTITION PAR CONTINENT



**130 PAYS**  
**74 SECTIONS INTERNATIONALES**  
**50 LANGUES ENSEIGNÉES**  
**19 ZONES DE MUTUALISATION**

**78**  
associations  
**FLAM**  
Français Langue Maternelle

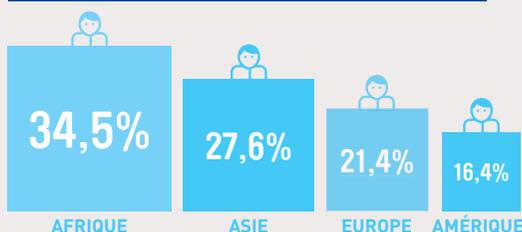
aidées dans **26 pays**

**32**  
établissements  
labellisés



## LES ÉLÈVES

### RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR CONTINENT



### RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR NATIONALITÉ

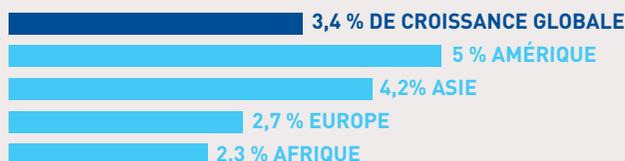
**316 788** ÉLÈVES

**161 056** NATIONAUX

**119 006** FRANÇAIS

**36 726** ÉTRANGERS TIERS

### CROISSANCE GLOBALE DES ÉLÈVES À LA RENTRÉE 2012



### RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT



### RÉPARTITION DES CANDIDATS AU BACCALAURÉAT PAR NATIONALITÉ

**14 065** CANDIDATS

**51,9%** NATIONAUX

**38,2%** FRANÇAIS

**9,9%** ÉTRANGERS TIERS

**TAUX DE RÉUSSITE AU BACCALAURÉAT 94,5%**

### PROPORTION DES MENTIONS

MENTION TRÈS BIEN **19,9%**

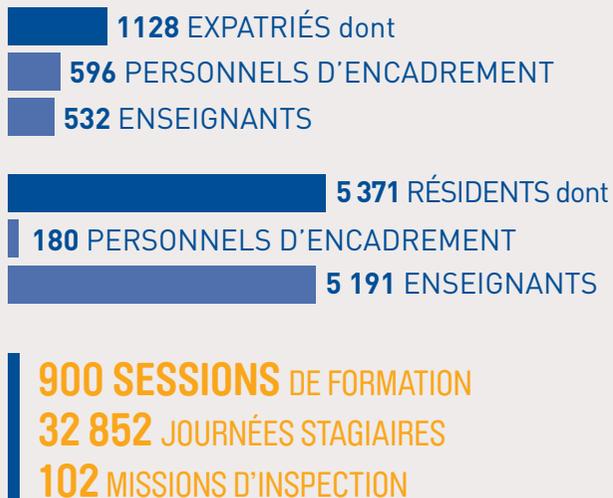
MENTION BIEN **24,1%**

MENTION ASSEZ BIEN **27,6%**

PASSABLE **28,4%**

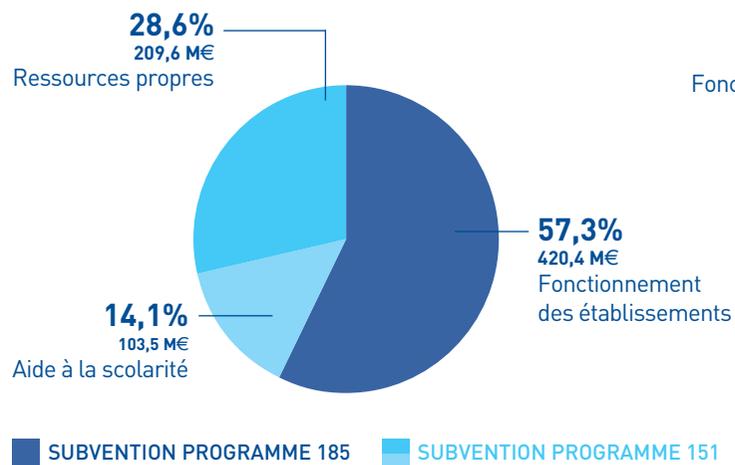


## LES PERSONNELS TITULAIRES

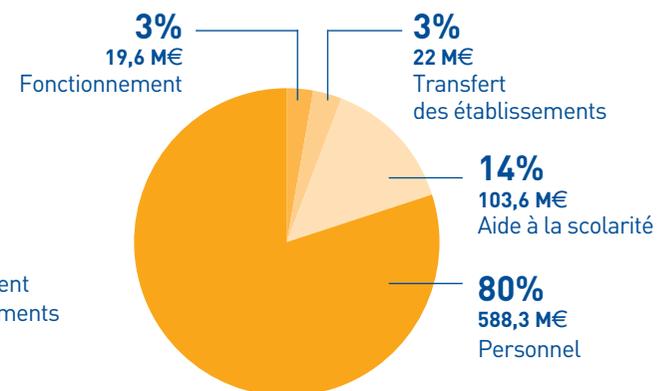


## DONNÉES BUDGÉTAIRES AEF - SERVICES CENTRAUX

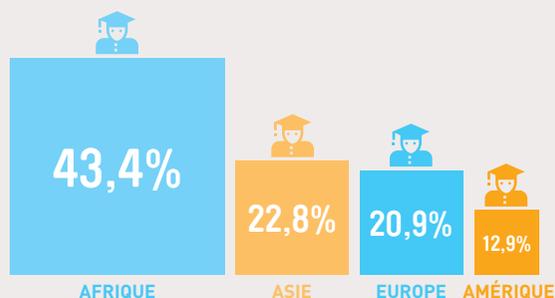
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2013 :  
733,5 M€



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2013 :  
733,5 M€



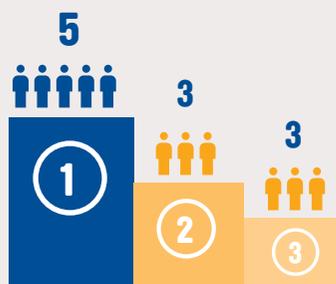
### RÉPARTITION DES BACHELIERS PAR CONTINENT



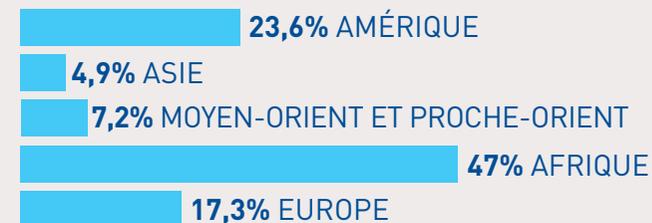
**54% DES BACHELIERS** DU RÉSEAU VIENNENT POURSUIVRE LEURS ÉTUDES SUPÉRIEURES EN FRANCE

### RÉSULTATS AU CONCOURS GÉNÉRAL

**11 PRIX** AU CONCOURS GÉNÉRAL



### ZONES GÉOGRAPHIQUES D'ORIGINE DES BOURSIERS EXCELLENCE-MAJOR



**832 BOURSIERS EXCELLENCE-MAJOR** DE 80 NATIONALITÉS





# 1

## L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER : LES ÉVOLUTIONS

Le réseau d'enseignement français à l'étranger connaît des évolutions importantes pour répondre aux missions qui lui sont confiées par les pouvoirs publics dans un contexte de concurrence accrue.

# L'ÉDUCATION, UN ENJEU MAJEUR



**L**e réseau d'enseignement français à l'étranger, présent dans la presque totalité des pays et des capitales du monde, est reconnu comme un **élément majeur de la présence française à l'étranger**. Par l'accueil et la formation de près de 200 000 élèves étrangers, il est un acteur central **pour le rayonnement de notre culture, de notre langue et de nos valeurs**. Le réseau scolaire français à l'étranger contribue également au **renforcement des relations de coopération** entre les systèmes éducatifs français et étrangers. De plus, il participe activement à la **promotion de l'enseignement supérieur français** et, plus largement, à **l'attractivité de la France**. Enfin, il est un atout de premier ordre dans la politique de soutien à la mobilité des communautés françaises et de développement des entreprises à l'international. L'attention portée au réseau scolaire français à l'étranger par les plus hautes autorités de l'État et la place centrale qui lui est accordée dans la diplomatie publique d'influence confortent le rôle de l'AEFE et lui confèrent de nouvelles missions en tant qu'opérateur du ministère des Affaires étrangères.

## Priorité donnée à l'éducation

L'éducation est une des priorités énoncées par le Président de la République. Cet engagement en faveur de l'éducation s'applique aussi aux établissements scolaires à l'étranger, ainsi que l'a souligné le Président de la République lors de son discours au lycée français de Delhi (Inde), le 14 février 2013 : « *Je voudrais dire aux enseignants que nous avons fait de l'école la priorité. Cela se trouve*

*forcément, d'abord, en France mais cela doit se trouver également dans tous les établissements français à l'étranger. Nous ne faisons pas de distinctions. Cette priorité pour la jeunesse doit trouver sa place partout là où la France est présente* ». La primauté attribuée à l'École en termes de moyens financiers et humains est un élément prépondérant pour le réseau scolaire français à l'étranger, qui se développe dans un environnement de plus en plus concurrentiel.

## Un acteur central de la diplomatie publique d'influence

Le réseau d'enseignement français à l'étranger constitue un atout pour le rayonnement de la culture, des valeurs et de la langue françaises, mais également pour le développement des entreprises à l'international et l'attractivité de la France. Dans ce cadre, l'action de l'AEFE s'inscrit dans la continuité des priorités stratégiques définies par le ministère des Affaires étrangères (MAE).

**La diplomatie économique**, présentée à l'occasion de la 20<sup>e</sup> conférence des ambassadeurs le 29 août 2012, appelle les opérateurs et les agents du MAE à contribuer au redressement économique en soutenant les entreprises françaises sur les marchés extérieurs et en promouvant la destination France, notamment pour les investissements étrangers. Les défis de la croissance et de l'emploi se jouent en effet pour une grande part à l'international et nécessitent une action conjointe de l'ensemble des



→ Discours de Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères lors des «Journées du réseau de coopération et d'action culturelle» : la nouvelle diplomatie culturelle de la France (Palais des Beaux-Arts de Lille) le 17 juillet 2013

opérateurs liés à l'action extérieure de l'État. La participation de l'AEFE et des établissements du réseau à cette priorité stratégique se décline en plusieurs axes :

- la continuité de la scolarité à l'étranger est un atout pour la mobilité des familles françaises et soutient le développement des entreprises à l'international ainsi que l'ouverture de nouveaux marchés ;
- la formation d'élèves et de futurs décideurs étrangers maîtrisant la langue et la culture françaises, mais également une culture et plusieurs langues étrangères, est une opportunité pour les entreprises ;
- la politique d'orientation menée par l'Agence, incluant le programme de bourses Excellence-Major, renforce l'attractivité de la France et doit attirer les étudiants étrangers à fort potentiel vers le système d'enseignement, supérieur français ;

- le développement du réseau des anciens élèves constitue un levier d'influence considérable, notamment dans le domaine économique. Ces derniers sont des partenaires naturels pour la France et des relais de son influence internationale.

**La diplomatie culturelle internationale**, présentée par le ministre des Affaires étrangères, Laurent Fabius, lors des Journées du réseau de coopération et d'action culturelle le 17 juillet 2013, accorde une place prépondérante au réseau scolaire français à l'étranger pour la diffusion de la culture, de la langue, des valeurs et des autres atouts dits « informels » associés à la France. Ainsi que le ministre l'a précisé à cette occasion, « *le pilier de notre mobilisation, c'est le réseau d'enseignement français à l'étranger, à travers l'AEFE et la Mission laïque française. Nous devons le consolider, afin de répondre aux attentes des expatriés tout en contribuant à notre rayonnement* ».

L'accueil et la formation de plus de 200 000 élèves étrangers au sein des établissements d'enseignement français et l'expertise sur le terrain des équipes éducatives confèrent au réseau un rôle moteur dans la diplomatie culturelle et francophone menée par sa tutelle. Dans ce cadre, l'Agence a vu ses missions se développer en tant qu'opérateur du ministère des Affaires étrangères, notamment pour piloter des dispositifs nouveaux, distincts et complémentaires du réseau des lycées français.

→ Inauguration du lycée français d'Amman avec la directrice de l'AEFE, Hélène Farnaud-Defromont



*Le dispositif scolaire à l'étranger et l'Agence bénéficient de la priorité éducative énoncée par le chef de l'État.*



→ CenFas, association FLAM à Sibiu (Roumanie)



→ Les Alouettes, association FLAM à Colchester (Royaume-Uni)



→ Nouveau site internet FLAM : [www.associations-flam.fr](http://www.associations-flam.fr)

## Le développement des missions de l'AEFE

À côté du réseau des établissements scolaires français homologués se développent d'autres dispositifs dont la gestion a été confiée à l'AEFE par le ministère des Affaires étrangères. Ils répondent à des demandes, des publics et des objectifs différents.

### FLAM (Français langue maternelle)

Initié en 2001, le dispositif d'appui financier aux associations « Français langue maternelle » (FLAM) a pour objectif de permettre à des enfants français expatriés de conserver la pratique de la langue française et le contact avec leur culture en suivant, dans un contexte extrascolaire ou parascolaire, des programmes spécifiques développés par des associations à but non lucratif, dûment déclarées et habilitées à recevoir des subventions. Ces associations viennent, avec des objectifs différents, compléter le dispositif d'établissements scolaires du réseau pour la diffusion de la langue et de la culture françaises à destination des enfants français établis hors de France.

Conformément aux recommandations des États Généraux pour l'enseignement français à l'étranger, l'AEFE assure le pilotage et la gestion du programme FLAM, depuis la campagne 2009. Le nombre d'associations subventionnées a augmenté de moitié depuis cette date. Cette augmentation s'est accompagnée d'une forte croissance du budget alloué qui a doublé sur la même période. Ce dispositif a bénéficié en 2013 d'une enveloppe budgétaire de 600 000 euros.

### • Bilan de la campagne FLAM 2013

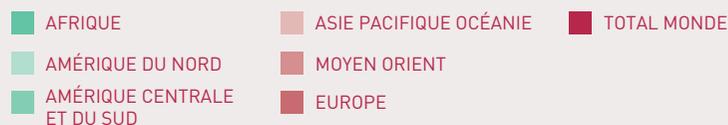
89 dossiers (dont 29 concernaient des premières demandes de subvention) déposés par des associations de 28 pays ont été étudiés le 13 juin 2013 par la commission d'attribution composée de membres de l'AEFE et du ministère des Affaires étrangères. Au final, 78 associations ont pu cette année bénéficier d'une subvention, dont 15 d'entre elles pour la première fois.

La répartition de la demande pour la campagne 2013 est la suivante :

- Amérique du Nord : 16 dossiers pour les États-Unis
- Europe : 49 dossiers pour 17 pays
- Asie-Pacifique-Océanie : 8 dossiers pour 4 pays
- Afrique : 3 dossiers pour 2 pays
- Amérique Centrale et du Sud : 7 dossiers pour 3 pays
- Moyen-Orient : 6 dossiers pour 1 pays

*À côté du réseau des établissements scolaires français homologués, d'autres dispositifs dont la gestion a été confiée à l'AEFE répondent à des demandes, des publics et des objectifs différents.*

## ÉVOLUTION ET RÉPARTITION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE DES ASSOCIATIONS SUBVENTIONNÉES



Les 78 associations subventionnées en 2013 sont réparties dans 26 pays :

- 13 en Amérique du Nord
- 45 en Europe
- 6 en Asie-Pacifique, Océanie
- 3 en Afrique
- 6 en Amérique Centrale et du Sud
- 5 au Moyen-Orient

La répartition des associations par zone géographique montre le dynamisme de la zone Amérique du Nord (États-Unis) et de l'Europe qui regroupent 75% du total des associations subventionnées en 2013.

### • Le suivi des assises FLAM 2012

En juin 2012, l'AEFE avait organisé, au Palais du Luxembourg, les premières « Assises FLAM », sous le haut patronage du président du Sénat. Cette manifestation, avait rassemblé les partenaires institutionnels du dispositif FLAM et de nombreuses délégations d'associations venues du monde entier pour échanger, débattre et faire des propositions.

Ces rencontres et le dépouillement des questionnaires remplis lors de cette journée ou transmis ultérieurement par les associations non représentées au Sénat, ont permis à l'AEFE d'apporter les amé-

liorations souhaitées pour ce dispositif :

- un référent FLAM au sein de l'AEFE a été identifié au service pédagogique ;
- le dossier de demande de subvention a été simplifié ;
- un suffrage portant sur la dégressivité des subventions a été organisé auprès de toutes les associations et son résultat pris en compte dès la commission 2013 ;
- une convention de partenariat a été signée le 29 janvier 2013 avec le CIEP pour coordonner et renforcer les actions des deux opérateurs publics en direction des associations FLAM ;
- un site internet a été développé à l'automne 2013. Outre la présentation institutionnelle du programme et un annuaire des associations, il permettra le dépôt en ligne du dossier de demande de subvention simplifié.



→ Signature par Anne-Marie Descôtes et François Perret de la convention de partenariat entre l'AEFE et le CIEP en direction des associations FLAM

**FLAM**  
 Français Langue Maternelle



→ Marie-Christine Blandin, présidente de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat lors des Premières Rencontres internationales de l'enseignement bilingue francophone organisées au Sénat le 29 novembre 2012



→ Site internet [www.labelfranceducation.fr](http://www.labelfranceducation.fr)

### Le LabelFrancÉducation

L'objectif de ce label, dont la mise en œuvre a été confiée à l'AEFE, est d'identifier, reconnaître et promouvoir les sections bilingues francophones de haut niveau dans des établissements étrangers d'excellence.

Un nouveau réseau mondial, distinct de celui des établissements d'enseignement français homologués, se constitue progressivement. Ce réseau est composé d'établissements étrangers qui contribuent, dans le cadre des programmes d'enseignement locaux, au rayonnement de la langue et de la culture françaises. L'AEFE est chargée par le décret du 12 janvier 2012 de la gestion administrative et financière de la labellisation, mais également de la création des outils de communication et de la promotion du label.

#### • Bilan de la campagne LabelFrancÉducation 2013

L'obtention du « LabelFrancÉducation » est soumise à des critères exigeants qui permettent d'identifier les meilleurs établissements scolaires étrangers. Les dossiers des établissements candidats sont collectés et instruits au niveau du service pédagogique de l'AEFE, qui participe également aux missions d'audit.

À l'issue de la campagne 2012/2013, 20 dossiers ont été présentés à la commission interministérielle chargée d'attribuer ce label. Cette commission est composée de représentants du ministère des Affaires étrangères, du

ministère de l'Éducation nationale, de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et de la Mission laïque française. Après un examen attentif, 15 nouveaux établissements ont été labellisés sur les continents américain, européen et en Océanie.

La liste des établissements labellisés est fixée par arrêté du 6 août 2013.

32 établissements ont été labellisés à ce jour. Leur répartition est la suivante :

- Amériques
  - États-Unis : 10 établissements
  - Chili : 1 établissement
- Europe
  - Allemagne : 2 établissements
  - Finlande : 2 établissements
  - République tchèque : 4 établissements
  - Turquie : 9 établissements
  - Ukraine : 1 établissement
- Océanie
  - Australie : 2 établissements
  - Nouvelle-Zélande : 1 établissement



→ Xavier North, délégué général à la langue française et aux langues de France, du ministère de la Culture et de la Communication lors des Premières Rencontres internationales de l'enseignement bilingue francophone organisées au Sénat le 29 novembre 2012

#### • Les Journées de l'enseignement bilingue francophone

Les 28, 29 et 30 novembre 2012 ont été organisées à Paris, par le MAE, l'AEFE et l'Institut Français, sous l'égide du Sénat et en collaboration avec le CIEP, les Journées de l'enseignement bilingue francophone.

Les responsables des 25 premiers établissements LabelFrancÉducation ont été reçus à cette occasion au Grand Palais, le 28 novembre, et l'AEFE a pu présenter aux chefs d'établissement les outils de communication et de partage créés pour animer ce dispositif.

Le 29 novembre, les chefs d'établissement ont participé à la journée de rencontre au Sénat, en présence de la ministre déléguée chargée de la Francophonie, Yamina Benguigui. Le dernier jour, au CIEP, était entièrement consacré à la réflexion sur les enjeux pédagogiques.

À l'occasion de ces journées a été lancé le nouveau site internet dédié [www.labelfranceducation.fr](http://www.labelfranceducation.fr) contenant une présentation institutionnelle du programme et des établissements labellisés ainsi qu'un espace professionnel réservé aux établissements.



→ Journée d'étude sur l'enseignement bilingue au CIEP le 30 novembre 2012

32 établissements ont été  
labellisés à ce jour.



→ Intervention d'Hélène Conway-Mouret, ministre chargée des Français de l'étranger, lors des «Journées du réseau de coopération et d'action culturelle» (Grand palais de Lille) le 17 juillet 2013

## Un contexte en évolution

Le ministre des Affaires étrangères, Laurent Fabius, a confié à la ministre déléguée chargée des Français de l'étranger, Hélène Conway-Mouret, l'organisation d'une **concertation nationale sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger**. Cette concertation avait pour objectif de mettre en place un dispositif permettant de répondre à l'augmentation continue de la demande d'enseignement français dans le monde et de mieux adapter l'offre éducative aux priorités stratégiques du ministère des Affaires étrangères. Après une large concertation associant l'ensemble des acteurs de la communauté éducative à l'étranger, des représentants de la société civile et du monde économique, Mme Conway-Mouret a communiqué, lors du conseil des ministres du 28 août 2013, les principales recommandations issues de ces travaux.

- Pour que l'État joue pleinement son rôle de pilotage stratégique, une concertation interministérielle régulière sur l'enseignement français à l'étranger sera instituée. Le ministre des Affaires étrangères réunira, chaque année, les ministres en charge de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, du Budget, du Commerce extérieur, de la Francophonie et des Français de l'étranger, avec l'objectif de définir, dans le cadre d'une politique globale de l'enseignement français à l'étranger, les orientations stratégiques du réseau.

- Le développement du réseau d'établissements devra s'effectuer dans le respect de la discipline budgétaire. L'évolution du réseau s'appuiera ainsi sur un redéploiement des moyens vers les pays jugés prioritaires pour la diplomatie française et vers les zones de croissance de nos communautés expatriées.
- Afin de répondre à une nouvelle demande des familles françaises ou étrangères qui souhaitent scolariser leurs enfants dans les systèmes d'enseignement locaux tout en leur proposant un enseignement en français, l'accès à des offres supplémentaires sera renforcé (notamment les cours de français extra-scolaires, les cours du CNED et le développement de l'enseignement bilingue francophone).
- Le pilotage pédagogique du réseau des établissements homologués sera renforcé par une relation plus étroite avec le ministère de l'Éducation nationale. Ce rapprochement doit garantir le maintien de la qualité de l'enseignement dispensé, mais constitue aussi une opportunité pour l'Éducation nationale de profiter de l'expérience pédagogique spécifique mise en œuvre dans le réseau.

L'année 2012/2013 a également été marquée par les réflexions conduites par le ministère de l'Éducation nationale dans le cadre de la **loi sur la refondation de l'École**. Il s'agit d'une réforme majeure que l'Agence a pleinement prise en compte dès la rentrée 2013. Les chefs d'établissement ont été mobilisés pour mettre en place les mesures contenues dans cette réforme avec un souci de concertation et d'adaptation

au contexte et aux publics des établissements de l'étranger, afin de garantir la réussite de sa mise en œuvre.

Cette refondation s'appuie sur des principes visant à accroître la qualité des établissements et à enrichir leur offre éducative. L'entrée dans l'ère du numérique et la mise en place de pratiques pédagogiques innovantes grâce à ces technologies constituent un levier d'amélioration dont le réseau peut et doit particulièrement tirer parti. Enfin, le développement des activités artistiques et culturelles, la pratique sportive, l'éducation au développement durable sont des priorités auxquelles les équipes éducatives doivent apporter toute leur attention et leur professionnalisme, afin de faire des établissements du réseau aussi bien des lieux d'apprentissage que des lieux de vie qui préparent les élèves à leur futur rôle de citoyen et favorisent le « vivre ensemble ».

Les services de l'Agence ont été associés à ces réformes et aux réflexions menées tout au long de l'année 2012/2013. Ils ont également été sollicités dans le cadre des travaux de la Cour des comptes qui ont abouti à la transmission en juillet 2013 d'un référé sur l'enseignement français à l'étranger au ministre des Affaires étrangères. Ce document contient des recommandations visant à prendre toute « la mesure des défis à relever face à une concurrence croissante » et propose des pistes d'action pour que l'État « s'attache à mieux formaliser la stratégie d'ensemble et veille à améliorer la gestion de son opérateur principal, l'AEFE ».

# LE CONTEXTE INTERNATIONAL



## Un environnement concurrentiel

Dans un monde ouvert où la mobilité des personnes s'intensifie, l'éducation est devenue un enjeu global. De nombreux États adossent leur politique d'influence à la mise en place de dispositifs éducatifs et linguistiques hors de leurs frontières pour accompagner le développement de leurs communautés expatriées, sensibiliser les publics étrangers à leur culture et leur langue, et attirer des étudiants et des collaborateurs à fort potentiel vers leurs entreprises et leur système d'enseignement supérieur. Dans le même temps, la demande croissante des familles françaises et étrangères d'un enseignement de haut niveau international suscite de plus en plus d'initiatives privées de création d'écoles et de lycées. Ces deux facteurs conjugués aboutissent à des offres scolaires riches et diversifiées dans un nombre croissant de pays.

L'éducation à l'étranger est devenue un marché fortement concurrentiel. Les familles comparent attentivement les dispositifs existants pour choisir les parcours susceptibles de conduire aux meilleures filières d'enseignement supérieur et de préparer leurs enfants à de brillantes carrières professionnelles.

Face à cette concurrence, **l'attractivité des établissements d'enseignement français à l'étranger ne se dément pas** avec une croissance annuelle moyenne comprise entre +3% et +4% depuis plusieurs années (+3,4% à la

rentrée 2012). En effet, le réseau bénéficie de solides atouts par rapport à ses concurrents : son étendue, sa qualité pédagogique, son homogénéité, la mixité de son public scolaire et son coût, nettement inférieur à celui des établissements allemands ou anglo-saxons grâce à l'investissement financier de l'État. L'AEFE doit cependant continuer de se moderniser pour **assurer le développement maîtrisé du réseau, maintenir l'excellence pédagogique et la qualité de l'encadrement** dans un contexte où la capacité de la puissance publique à subventionner ce dispositif est fortement contrainte.

## La gestion des crises et la prise en compte des enjeux sécuritaires

En raison de l'ampleur et de la densité du réseau, les crises politiques ou climatiques qui touchent certains pays ou certaines zones géographiques affectent directement les établissements qui y sont implantés. L'année 2012/2013 a été marquée par des crises majeures au Moyen-Orient et en Afrique. Pour accompagner les établissements et les membres des communautés scolaires touchés par ces crises, l'AEFE se professionnalise et a su développer un savoir-faire.

- **En Syrie**, suivant instructions du ministère des Affaires étrangères, les personnels AEFE avaient quitté le sol syrien et la convention qui liait le lycée Charles-de-Gaulle de Damas à l'AEFE avait été



→ École française de Téhéran (Iran)



→ Lycée franco-libanais - MLF - Verdun de Beyrouth (Liban)

suspendue début décembre 2011. Le lycée Charles-de-Gaulle de Damas a continué à fonctionner avec du personnel recruté localement et la direction de l'établissement a été confiée par le comité de gestion à un proviseur à la retraite sous contrat local. L'AEFE continue d'accompagner l'établissement via l'aide à la scolarité, la formation continue et l'organisation des examens. Le lycée d'Alep n'a pas rouvert à la rentrée 2012 en raison de l'aggravation de la situation dans cette ville.

- **Au Liban**, les tensions liées au conflit syrien ont perturbé le déroulement de l'année scolaire qui a pu néanmoins s'achever normalement.
- **En Iran**, la convention avec l'école française de Téhéran avait été suspendue en décembre 2011 en raison des événements violents qui s'étaient déroulés en novembre 2011 près de l'établissement. La situation s'étant apaisée, la convention a été réactivée en septembre 2012. Ce renouvellement a permis la nomination de personnels AEFE. La rentrée a pu se dérouler normalement avec un directeur expatrié faisant fonction de chef d'établissement et trois personnels résidents.
- **Au Mali**, l'établissement Liberté de Bamako a été fermé le lundi 14 janvier 2013, soit trois jours après le début de l'intervention militaire française. Un dispositif pédagogique local par internet a été mis en place permettant la poursuite de la diffusion des cours et des devoirs aux élèves. Les enseignants, toujours

présents à Bamako, ont assuré le suivi et alimenté cette plateforme durant près de deux mois. Le lycée Liberté a pu rouvrir le 11 mars 2013, avec de nouvelles mesures de sécurité. Le lycée a vu un nombre significatif de départs d'élèves (1 080 à la rentrée de septembre 2012, pour 874 en mars 2013). L'année scolaire a pu s'achever et les élèves ont passé leurs examens dans des conditions redevenues normales et avec des résultats satisfaisants.

- **En République centrafricaine**, le coup d'État en mars 2013 et les exactions de la Seleka ont contraint le lycée Charles-de-Gaulle de Bangui à fermer ses portes le 20 mars 2013. Une réouverture graduelle a été mise en place, à compter du 4 avril pour les classes de 1<sup>re</sup> et terminale, puis quelques jours après pour les classes de 2<sup>de</sup> et 3<sup>e</sup>. Pour les autres niveaux, les cours n'ont pas pu reprendre, mais les élèves ont bénéficié de cours dispensés par le CNED. Les élèves des classes à examen ont passé leurs épreuves à la fin de l'année et obtenu d'excellents résultats. Une décision ministérielle a ordonné le retrait des agents titulaires français du lycée Charles-de-Gaulle pour la rentrée 2013. L'établissement bénéficie de l'appui de l'AEFE bien que la convention ait dû être suspendue. Un accord de partenariat a été signé pour permettre la mise en place de missions de soutien, de formation, et assurer un suivi tant pédagogique qu'administratif depuis Douala (Cameroun).

**La cellule de prévention et de crise (CPC)** de l'AEFE, créée en 2011, est opérationnelle en permanence. Cette structure, pilotée par le secrétariat général adjoint de l'Agence, est composée de la chef du service communication et événements, du chef du secteur géographique concerné, de la chef du service pédagogique, du directeur des ressources humaines et de la responsable du bureau des voyages et missions. Elle traite ces crises en étroite collaboration avec le centre de crise du ministère des Affaires étrangères (CDC) et les postes diplomatiques. Elle a pour principales missions la prévention, la gestion des crises et la gestion de l'après-crise.

*Un effort particulier est porté par l'AEFE sur la prévention des crises, l'information et la formation des personnels.*



→ Réunion au centre de crise sur le Mali présidée par Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères (Paris, Quai d'Orsay) le 7 février 2013

Un effort particulier est porté par l'AEFE sur la prévention des crises, l'information et la formation des personnels. Lors du séminaire des nouveaux collaborateurs du 27 au 31 mai 2013 à Sèvres, une conférence sur la gestion des crises a été organisée avec Cécile Longé, directrice adjointe du Centre de crise du Quai d'Orsay (CCQO) du ministère des Affaires étrangères. Cette intervention s'inscrit dans le cadre de la sensibilisation des personnels sur leur implication et leur positionnement. Elle a permis d'évoquer le rôle du CCQO et de la CPC de l'AEFE, leur articulation, et l'importance des **plans particuliers de mise en sûreté (PPMS)**. La mise en place des PPMS est un élément du plan de sécurité des postes diplomatiques et concerne la sécurité des élèves et des personnels en cas de risque majeur.

Les PPMS contiennent notamment un diagnostic de l'établissement dans son contexte (bâtiments, accès, structure, identification des lieux de mise en sécurité, risques particuliers et risques majeurs), un volet formation des personnels, la création d'une cellule de crise interne, la réalisation annuelle d'un exercice de mise en sécurité. Enfin, la prise en compte des enjeux liés aux crises sécuritaires se traduit par des opérations de mise en sécurité des établissements dans les pays les plus exposés et l'intégration de cette dimension dans les projets immobiliers menés par l'AEFE.

## LES MISSIONS DE LA CELLULE DE PRÉVENTION ET DE CRISE DE L'AEFE

### LA PRÉVENTION

- Mise en place, en liaison avec le poste diplomatique et les établissements scolaires du réseau, des plans particuliers de mise en sûreté (PPMS)
- Information et formation des personnels
- Sensibilisation des partenaires

### LA GESTION DES CRISES

- Soutien et conseil aux établissements scolaires
- Mise en place d'outils de communication et d'information, communication de crise
- Accueil des personnels rapatriés et scolarisation des élèves en lien avec le chef d'établissement concerné et le centre de crise du ministère des Affaires étrangères

### LA GESTION DE L'APRÈS CRISE

- Suivi de la carrière des personnels avec la DRH de l'AEFE
- Scolarisation des élèves concernés en lien avec le ministère de l'Éducation nationale
- Bilan et évaluation du dispositif

# LA RÉFORME DE L'AIDE À LA SCOLARITÉ



**L**a scolarisation des enfants français à l'étranger est une priorité pour les pouvoirs publics, alors que le nombre de Français établis hors de France est en augmentation continue sur les dix dernières années. À ce titre, l'aide à la scolarisation constitue un enjeu majeur pour l'Agence dans sa politique de gestion.

## UNE MISSION FONDAMENTALE

L'intervention de l'AEFE dans ce domaine s'inscrit dans le cadre de sa mission générale de service public qui lui impose « d'aider les familles des élèves français à supporter les frais de scolarité » et « d'accorder des bourses aux enfants de nationalité française scolarisés dans les écoles et les établissements d'enseignement français à l'étranger homologués par le ministère de l'Éducation nationale ».

## UNE RÉFORME EN PROFONDEUR DU DISPOSITIF

À l'été 2012, la direction des Français à l'étranger du ministère des Affaires étrangères a engagé, en lien étroit avec l'AEFE, une réflexion en vue d'une réforme en profondeur du système des bourses scolaires au bénéfice des enfants français résidant avec leur famille à l'étranger. Cette démarche est conforme aux engagements pris par le président de la République parallèlement à la fin du dispositif de prise en charge. Le ministre des Affaires étrangères a précisé lors de la XX<sup>e</sup> conférence des ambassadeurs, le 29 août 2012 à Paris, les enjeux de cette réforme : « La suppression de la prise en charge (PEC) des frais de scolarité des Français de l'étranger et son remplacement par des bourses étaient un engagement présidentiel, en raison du caractère inéquitable du système précédent. Cet engagement sera tenu, mais il est nécessaire, en parallèle, de refonder les critères d'attribution des bourses et, plus généralement, de rendre notre système éducatif à l'étranger plus efficace et plus juste tout en maîtrisant les hausses des coûts de scolarité. »

*La réflexion sur cette réforme a été conduite en concertation avec toutes les parties prenantes dans le cadre de la commission nationale des bourses.*



→ Lycée français de Kuala Lumpur (Malaisie)

La réflexion sur cette réforme a été conduite en concertation avec toutes les parties prenantes (élus des Français de l'étranger, représentants des parents d'élèves et des personnels) dans le cadre de la commission nationale des bourses, qui s'est réunie trois fois à titre exceptionnel les 10, 22 et 29 octobre 2012. Elle visait à la conception d'un système de bourses scolaires plus lisible, plus équitable et susceptible d'augmenter le nombre de familles bénéficiaires, dans le strict respect des moyens budgétaires alloués au dispositif.

→ Lycée français Jean-Mermoz de Dakar (Sénégal)



→ Lycée français Prinks-Henrik à Copenhague (Danemark)

### NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (RYTHME NORD) 2012 / 2013

8 600  
AFRIQUE

3 353  
AFRIQUE DU NORD

1 364  
AMÉRIQUE CENTRALE ET SUD

1 760  
AMÉRIQUE DU NORD

2 206  
ASIE OCÉANIE

5 450  
EUROPE

1 728  
PROCHE ET MOYEN-ORIENT

### NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (RYTHME SUD) 2013

1 547  
AMÉRIQUE CENTRALE ET SUD

242  
ASIE OCÉANIE

## LES PRINCIPAUX POINTS DE LA RÉFORME

Cette réforme, novatrice sur plusieurs points, assure une totale maîtrise de la dépense, s'appuie sur un nouveau barème d'attribution et renforce l'implication des différentes parties prenantes du dispositif.

### Une totale maîtrise de la dépense

L'inscription des attributions dans le strict respect des moyens budgétaires alloués au dispositif est assurée par la fixation d'une enveloppe limitative à chaque commission locale et par la mise en place d'une contribution progressive de solidarité pour les familles boursières ne bénéficiant pas d'une couverture totale des frais de scolarité.

### Un nouveau barème d'attribution

Le nouveau barème repose sur la définition d'un quotient familial net des frais de scolarité, pondéré d'un indice de parité de pouvoir d'achat. Ce quotient, exprimé en euros, s'applique à tous les pays du monde :

- S'il est inférieur à 3 000 €, la famille bénéficie d'une couverture totale des frais de scolarité ;
- S'il est compris entre 3 000 € et 21 000 €, la famille bénéficie d'une couverture partielle des frais de scolarité proportionnelle à son quotient ;
- S'il est supérieur à 21 000 €, la famille est considérée hors barème d'attribution.

Le quotient se calcule de la manière suivante :

- Revenu brut (en monnaie locale) de la famille diminué du montant des cotisations sociales, de l'impôt sur le revenu et de la pension alimentaire éventuellement due = revenu net.
- Revenu net diminué du montant des frais de scolarité stricto sensu (hors frais parascolaires) = revenu de référence.
- Revenu de référence divisé par le nombre de parts de la famille = quotient familial.  
Le nombre de parts est calculé de la manière suivante : 1 part pour chaque parent d'une famille biparentale, ½ part par enfant. 1,5 part pour le parent d'une famille monoparentale, ½ part par enfant. Un enfant porteur de handicap compte pour 1 part.
- Quotient familial multiplié par taux de chancellerie multiplié par (100/indice de parité de pouvoir d'achat du pays (ville) de résidence) = quotient familial pondéré.
- La quotité de bourse (taux de couverture des frais de scolarité) est calculée de la manière suivante :  $[1 - \{(\text{quotient pondéré} - 3000) / (21\ 000 - 3000)\}] \times 100$ .

Une contribution progressive de solidarité consistant en un abattement en points de la quotité obtenue en stricte application du barème est appliquée aux familles bénéficiant d'une quotité partielle de bourse (les familles bénéficiant d'une quotité de 100 % en sont dispensées). Elle est destinée à contenir le montant total des propositions des commissions locales dans la limite de la dotation

budgétaire annuelle allouée au dispositif. Elle a été fixée à 2 points au maximum à l'ouverture de l'année scolaire 2013/2014 des pays du rythme nord. Elle est minorée pour les familles dont la quotité théorique se situe entre 80 et 99 %.

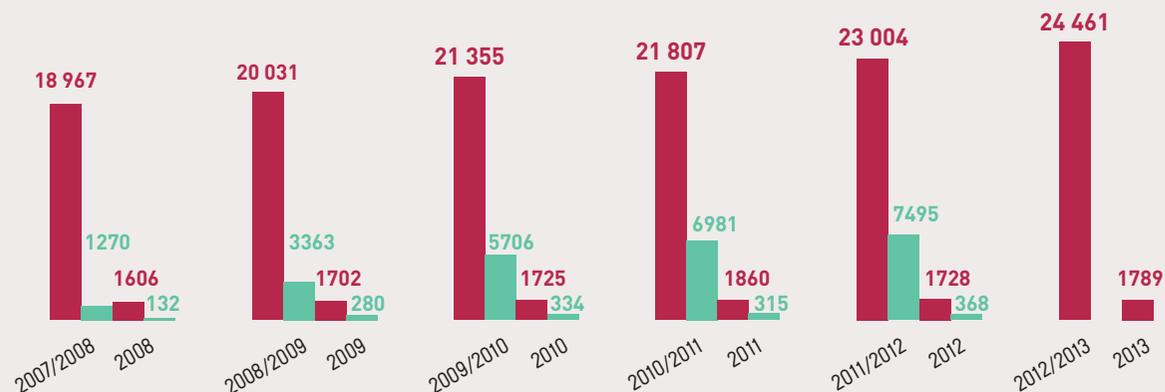
### Un renforcement de l'implication de toutes les parties prenantes

Le nouveau dispositif vise à renforcer le rôle des acteurs liés au dispositif de l'aide à la scolarité :

- les postes diplomatiques et consulaires par une phase d'instruction et d'expression des besoins débouchant sur une validation formelle par le chef de poste diplomatique et consulaire ;
- les commissions locales des bourses (CLB) par la mise en place d'un outil leur permettant de suivre en temps réel la consommation de l'enveloppe allouée au rythme des débats et des propositions formulées sur chaque dossier individuel.

## NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES PAR ANNÉE SCOLAIRE ET PAR TYPE D'AIDE

■ BOURSES SCOLAIRES  
■ PRISE EN CHARGE



### UNE MISE EN ŒUVRE PROGRESSIVE

La réforme a vu le jour à la fin de l'année 2012 pour une mise en œuvre à la rentrée 2013 dans les pays du rythme nord et à la rentrée 2014 pour les pays du rythme sud.

Dans la mesure où elle était susceptible de modifier sensiblement l'aide apportée à un nombre important de

familles, il a été décidé durant la première année de mise en œuvre d'en atténuer les effets lorsqu'ils se révéleraient défavorables aux familles déjà boursières. Un mécanisme a ainsi garanti qu'à situation inchangée, aucune famille ne perde plus de 20 points de quotité (taux de couverture des frais de scolarité) par rapport à la bourse accordée l'année précédente.

### UN PREMIER BILAN ATTENDU POUR LA FIN DE L'ANNÉE 2013

Un bilan détaillé du nouveau dispositif pourra être dressé à la fin de l'année 2013, c'est-à-dire après la tenue de la seconde commission nationale des bourses. Les conséquences pour les familles et les établissements pourront alors être parfaitement mesurées.

L'AEFE applique aujourd'hui avec soin et professionnalisme la nouvelle politique d'aide à la scolarité menée par les pouvoirs publics. Dans le contexte de réforme en cours, elle est soucieuse d'informer et d'accompagner au mieux les familles. L'Agence a pour objectif de concilier une gestion rigoureuse de la dotation allouée à cette mission et la volonté de soutenir les familles françaises à hauteur de leurs besoins réels.

→ Lycée français de Lomé (Togo)





→ École française de Lausanne-Valmont de Lausanne (Suisse)



### **LAURENT SISTI, CORRESPONDANT RÉGIONAL POUR L'AIDE À LA SCOLARITÉ BASÉ À SANTIAGO DU CHILI (CHILI)**

#### **Quelles sont les principales évolutions du dispositif d'aide à la scolarité ?**

Le nouveau dispositif vise une meilleure équité pour les familles, une plus grande rigueur dans l'étude des dossiers basée sur des nouveaux critères et le respect d'une enveloppe budgétaire maîtrisée. De plus, cette réforme instaure une approche plus soucieuse des réalités locales de chaque pays, le plafond du patrimoine mobilier et immobilier devant être dorénavant fixé par les commissions locales des bourses.

#### **Que modifie cette réforme dans la gestion et le traitement des demandes ?**

Pour les familles monoparentales, seuls les revenus et les charges du parent chez qui résident les enfants sont désormais pris en compte. Il faut souligner que les familles doivent intégrer la nécessité de fournir l'ensemble des documents demandés afin d'éviter aux services consulaires d'effectuer plusieurs relances pour obtenir un dossier complet. L'exactitude des déclarations peut à tout moment être vérifiée par une visite à domicile, qui demeure un moyen efficace de constater la cohérence entre les conditions de vie exposées dans un dossier et la réalité.

#### **Y-a-t-il eu des difficultés sur le terrain pour la mise en place du nouveau dispositif ?**

Au niveau du poste de Santiago du Chili où je réside, le consulat a organisé des réunions dans chaque établissement afin de bien informer les parents d'élèves. Cela a facilité l'accueil du nouveau dispositif et la constitution des dossiers. De manière générale, la diffusion des informations via le site de l'AEFE, l'implication des postes et celle des établissements ont permis d'apporter les éclaircissements et les réponses aux interrogations des familles.

#### **Cette réforme a-t-elle été bien accueillie ?**

À l'occasion des missions et des différents entretiens avec les consuls que j'ai pu mener, j'ai constaté que les familles ont généralement compris et intégré les enjeux de ce nouveau dispositif. Celles qui rencontrent des difficultés savent qu'elles peuvent compter sur l'appui du service social des postes qui les aide et les accompagne dans la constitution de leur dossier afin que celui-ci puisse être présenté en commission locale.

# LES DONNÉES BUDGÉTAIRES



L'AEFE enregistre depuis plusieurs années une forte croissance des effectifs d'élèves dans le réseau. L'année 2012/2013 confirme cette tendance avec 10 313 élèves supplémentaires, soit une hausse de 3,4 % pour l'ensemble du réseau.

## UN CADRE BUDGÉTAIRE CONTRAINT

L'Agence doit permettre aux établissements d'accueillir les élèves dans des conditions matérielles adéquates et leur fournir un encadrement de qualité en termes de personnels. La question du financement permettant de soutenir cette croissance et d'assurer un développement maîtrisé du réseau se pose dans **un contexte marqué par la forte contrainte qui pèse sur les finances publiques.**

La participation de l'État au financement du réseau d'enseignement français à l'étranger repose sur l'octroi par le MAE de deux subventions répondant à la mission « action extérieure de la France » :

- l'action « enseignement français à l'étranger » du programme 185 « rayonnement culturel et scientifique » pour un montant de 420,4 M€ (BP 2013) pour financer l'Agence et son réseau d'établissements ;
- l'action « accès des élèves français au réseau » du programme 151 « Français à l'étranger et étrangers en France » pour un montant de 103,5 M€ (BP 2013) pour financer l'aide à la scolarité à destination des élèves français.

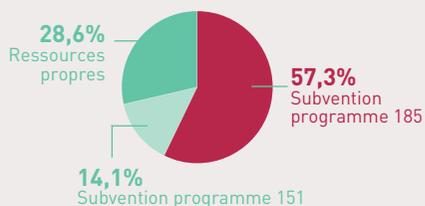
**La reconnaissance du rôle central du réseau scolaire à l'étranger dans la diplomatie publique d'influence** et de son action en faveur du rayonnement culturel et linguistique de la France hors de ses frontières s'est traduite par une augmentation de 5,5 M€ des moyens alloués par le MAE au fonctionnement du réseau d'enseignement français à l'étranger. Ainsi, la dotation de l'État pour l'AEFE sur le programme 185 s'est élevée à 420,4 M€ en 2013 (BP) pour 414,8 M€ en 2012 (BP).

La subvention de l'État du programme 151 a connu une croissance importante depuis l'instauration de la prise en charge de la scolarité pour le lycée en 2007. En 2013, la dotation pour financer l'aide à la scolarité à destination des élèves français s'élève à 103,5 M€, impactés par le gel de précaution de 6 %, contre 117,6 M€ en 2012.

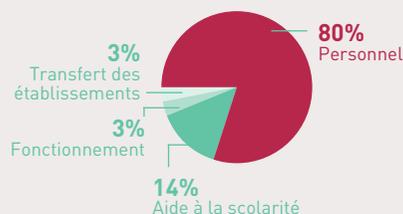
Pour **assurer le développement raisonné du réseau et répondre à la croissance des effectifs d'élèves**, l'AEFE doit développer ses ressources propres. En 2013, ces ressources proviennent pour 163,5 M€ de la participation des établissements en gestion directe et conventionnés à la rémunération des personnels résidents. La dynamique de montée en autofinancement de l'Agence repose sur une progression de 12 % entre 2012 et 2013 de cette participation des établissements à la rémunération des résidents.

Afin de garantir l'équilibre financier du réseau, l'AEFE a mis en place, depuis septembre 2009, une participation

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES CENTRAUX



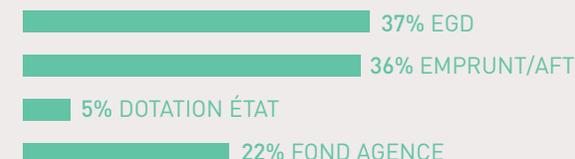
## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES CENTRAUX



## L'INVESTISSEMENT : PROGRAMMATION IMMOBILIÈRE 2013



## L'INVESTISSEMENT : PROGRAMMATION IMMOBILIÈRE PLURIANNUELLE



complémentaire des établissements en gestion directe et conventionnés à hauteur de 6 % des frais de scolarité que ces établissements perçoivent. Cette participation complémentaire est une contrepartie des différents services rendus par l'Agence pour le fonctionnement des établissements et du réseau. Elle s'élève à 38 M€ en 2013. La montée en autofinancement de l'AEFE repose également sur la croissance de 10,5 % de cette participation complémentaire entre 2012 et 2013. Au total, **la part des ressources propres du budget des services centraux de l'Agence atteint ainsi 28,6 %.**

**Le coût du réseau d'enseignement français à l'étranger est supporté en partie par l'État et en partie par les familles** via le paiement de droits de scolarité. Dans le contexte d'économies budgétaires auxquelles l'État est contraint, l'Agence est tenue de développer la capacité d'autofinancement du réseau. **La part des familles, constituée par l'ensemble des droits de scolarité perçu par les établissements en gestion directe et conventionnés, évolue en ce sens et devrait atteindre 57,6 % en 2013 (pour 56 % en 2012).**

L'Agence est soumise aux mêmes impératifs budgétaires que son administration de tutelle et que les autres opérateurs publics. En réponse aux efforts demandés aux établissements publics et conformément à la mesure de productivité de 15 % sur la période triennale 2013/2015, les charges de fonctionnement ont diminué de 7 % en 2013, après avoir été réduites de 10 % entre 2011 et 2013.

## LES PRINCIPAUX CHIFFRES 2013

### Recettes de fonctionnement des services centraux

Le budget de l'AEFE agrège les crédits des services centraux et des 75 établissements en gestion directe. Les services centraux sont majoritairement financés par les **deux subventions de l'État** (programmes 185 et 151). L'Agence dispose de ressources propres provenant des établissements qui participent, d'une part, à la rémunération des personnels résidents et, d'autre part, aux charges du réseau par une contribution sur les frais de scolarité qu'ils perçoivent.

### Dépenses de fonctionnement des services centraux

Les dépenses de l'Agence sont principalement constituées par la masse salariale des personnels (expatriés et résidents) mis à disposition des établissements du réseau (588,3 M€). La contribution patronale pour pensions civiles, à laquelle l'Agence est soumise depuis 2009, représente 163 M€ en 2013.

### L'investissement

La programmation immobilière au titre de l'exercice 2013 représente un investissement de 65 M€. Elle est financée par les établissements en gestion directe pour 30 M€ (46 %), sur crédits des services centraux de l'AEFE à hauteur de 13 M€ (20 %), par recours à l'emprunt pour

10,1 M€ (15 %), par recours aux avances de l'Agence France Trésor pour 8,8 M€ (13 %) et par des dotations exceptionnelles de l'État pour 3,1 M€ (4 %).

Par essence pluriannuelle, l'ensemble de la programmation immobilière telle que présentée au budget 2013 (BR2) prend en compte toutes les opérations effectuées depuis 2006 et celles programmées pour les années à venir. Elle représente 268 M€. Elle est financée par les établissements en gestion directe pour 98 M€ (36,5 %), sur crédits des services centraux de l'AEFE à hauteur de 59 M€ (22 %), par recours aux avances de l'Agence France Trésor, par l'emprunt pour 97,5 M€ (36,5 %), et par des dotations exceptionnelles de l'État pour 13,5 M€ (5 %).

*La question du financement permettant d'assurer un développement maîtrisé du réseau se pose dans un contexte marqué par la forte contrainte qui pèse sur les finances publiques.*

# LA PRÉPARATION DU PLAN D'ORIENTATION STRATÉGIQUE 2014/2017



**P**our relever les défis auxquels est confronté le réseau d'enseignement français à l'étranger et répondre aux priorités définies par le ministère des Affaires étrangères, l'AEFE prépare son plan d'orientation stratégique 2014/2017.

## Le bilan du Plan d'orientation 2010/2013

Les établissements du réseau ont été invités à prendre part à l'évaluation du POS 2010/2013. L'Agence leur a transmis une enquête-bilan en mai 2013 invitant les équipes de direction à évaluer la réalisation au sein de leur établissement des actions contenues dans le POS et demandant aux chefs d'établissement de remonter leurs préconisations pour la rédaction du prochain POS 2014/2017 de l'AEFE.

Sur l'ensemble du réseau, 274 établissements, soit 62% des établissements interrogés, ont répondu à l'enquête. Cette participation est diverse selon les statuts : 87% des établissements conventionnés, 64% des établissements en gestion directe (EGD) et 36% des établissements partenaires. Cette enquête offre ainsi une image à la fois pertinente et relativement représentative de la perception des établissements sur le fonctionnement du réseau.

## Les points répertoriés comme très satisfaisants selon les établissements sont :

- la qualité de l'enseignement dispensé ;
- la mise en œuvre de la politique pédagogique de l'AEFE ;

- la politique des langues (notamment l'enseignement précoce dès la maternelle et au primaire) ;
- l'enseignement en maternelle ;
- la formation des personnels ;
- l'ouverture des établissements sur le pays d'accueil.

## Les points à améliorer selon les établissements sont :

- la communication du précédent POS 2010/2013 ;
- la qualité des locaux et des équipements sportifs ;
- les liens avec les autres opérateurs publics ;
- l'appui aux sections bilingues locales et la participation à la formation des professeurs de français locaux ;
- la complémentarité de l'action de l'AEFE avec le dispositif FLAM ;
- l'accroissement de l'autonomie des établissements en gestion directe ;
- l'équilibre des moyens publics et privés.

Pour compléter cette évaluation du POS 2010/2013, l'AEFE a entrepris une large concertation en septembre 2013 auprès des élus des Français de l'étranger, des membres du conseil d'administration, des principaux partenaires de l'Agence et des personnels des services centraux. Les résultats de cette concertation nourriront les travaux de préparation du POS 2014/2017, notamment à l'occasion d'un séminaire qui rassemblera l'ensemble des membres du conseil d'administration en janvier 2014. Le texte du POS 2014/2017 sera ensuite soumis au vote du conseil d'administration de l'AEFE au printemps 2014.





# LE PILOTAGE GÉNÉRAL DU RÉSEAU

La modernisation du pilotage du réseau améliore la qualité des services mis à disposition des établissements et de l'offre éducative proposée aux familles.



# LA MODERNISATION DE LA GOUVERNANCE



**H**istoriquement, la France est le seul pays, avec l'Allemagne, à avoir constitué hors de ses frontières un réseau scolaire homogène d'envergure en partie financé par des subventions publiques. Depuis 1990, l'État a confié à l'AEFE la mission de piloter et d'animer ce vaste réseau scolaire, en complémentarité avec les autres acteurs de l'enseignement français à l'étranger, au premier rang desquels figure la Mission laïque française (MLF).

## Un réseau homogène et différencié

L'homogénéité des établissements du réseau repose en premier lieu sur l'obtention de l'homologation qui atteste de leur conformité aux programmes, aux objectifs pédagogiques et au respect des valeurs fondamentales du système éducatif français. Le suivi de cette homologation, dont l'AEFE a désormais la charge, permet un contrôle de conformité de ces critères, confère au réseau une cohérence pédagogique d'ensemble et donne aux familles la garantie d'une continuité de scolarité entre chaque établissement du réseau. Pour autant, la diversité des environnements locaux et des statuts des établissements rend nécessaire un pilotage différencié.

*Face à une concurrence de plus en plus forte, la notion de réseau est devenue prépondérante.*

**Les établissements en gestion directe** (EGD) sont constitués en services déconcentrés de l'AEFE. L'Agence leur accorde des subventions et rémunère les personnels titulaires qui y exercent. Leur budget est agrégé à celui de l'établissement public.

**Les établissements conventionnés** sont gérés par des associations de droit privé français ou étranger qui ont passé une convention avec l'AEFE portant notamment sur les conditions d'affectation et de rémunération des agents titulaires, sur l'attribution de subventions et sur leurs relations avec l'Agence. Ces établissements entretiennent avec elle un dialogue de gestion.

**Les établissements ayant signé un accord de partenariat** sont gérés par des associations de droit privé français ou étranger. L'accord de partenariat qu'ils ont contracté avec l'AEFE institutionnalise leur appartenance au réseau scolaire piloté par l'Agence. Il formalise les engagements réciproques des établissements et de l'AEFE.

Le rôle de pilotage de l'AEFE s'est largement développé depuis sa création. L'acquisition de nouvelles compétences, la création de services et la professionnalisation des équipes du siège ont permis de proposer de nouvelles prestations aux établissements du réseau pour assurer le développement de la qualité de leur offre éducative et de leur compétitivité. L'homogénéité des établissements s'en est trouvée renforcée sur le plan de la politique pédagogique, de la gouvernance, de l'orientation des élèves, des problématiques immobilières, de la formation continue des personnels ou de la gestion des situa-



→ Lycée français de Pékin (Chine)



→ Lycée français Charles-de-Gaulle de Londres (Royaume-Uni)

tions de crise. Face à une concurrence de plus en plus forte, la notion de réseau est devenue prépondérante. Pour répondre au défi d'un pilotage efficace et différencié, l'AEFE a mis en œuvre les réformes et développé les outils nécessaires pour fédérer les établissements et mobiliser l'ensemble des acteurs de l'enseignement français à l'étranger.

### **Mutualisation et déconcentration : une approche soucieuse des spécificités des établissements**

La politique menée par l'Agence est soucieuse d'harmoniser sans uniformiser les pratiques et les actions afin de respecter la diversité des établissements qui constitue une richesse pour le réseau. Cette approche suppose une adaptation et une aptitude à se réinterroger face à des contextes divers, toujours en évolution.

Le développement de la capacité des établissements à fonctionner en réseau repose en premier lieu sur le renforcement des liens entre l'Agence et les établissements qui étaient auparavant dits « uniquement homologués ». Ce renforcement a pris la forme d'**accords de partenariat** signés par ces établissements devenant ainsi des « établissements partenaires ». Cette contractualisation, définie sur la base d'un coût de service, institue une contribution des établissements correspondant à la charge qu'ils occasionnent pour l'État (suivi de l'homologation, gestion des dossiers d'aide à la scolarité, traitement des dossiers de subvention, communication relative à

l'enseignement français à l'étranger, etc.). Sur un plan opérationnel, il existe plusieurs types d'accords de partenariat qui se distinguent par le montant de la participation et les prestations offertes par l'Agence. Cette souplesse des modes opératoires permet une adaptation au contexte et à la gestion locales des établissements. Ces accords de partenariat, entrés en vigueur en 2011, ont constitué une étape importante pour la consolidation du réseau d'enseignement français à l'étranger.

Cette démarche a été complétée par la mise en place des **19 zones de mutualisation** au sein du réseau. Cette modernisation du pilotage par l'opérateur correspond à la volonté de déconcentrer davantage les missions et les moyens de l'AEFE, en vue d'accroître l'autonomie locale des acteurs du réseau pour certaines actions et de permettre une gestion au plus proche des spécificités de chaque zone. Elle repose sur un établissement mutualisateur, instance locale de gestion des moyens déconcentrés et mutualisés, qui a vocation à gérer

administrativement et financièrement, pour la zone dont il a la charge, un ensemble de services sous l'autorité d'un comité de pilotage de la mutualisation (CPM) présidé par le coordonnateur régional délégué de la direction de l'AEFE, le COCAC adjoint ou, le cas échéant, le chef de secteur géographique AEFE concerné.

Les établissements mutualisateurs bénéficient ainsi d'une mission complémentaire de service public pour **gérer des actions déconcentrées au niveau local** qui relevaient, jusqu'à ce jour, des services centraux de l'AEFE. Cette mission complémentaire consiste notamment à assurer le suivi des accords de partenariat, à prendre en charge la gestion des projets et le budget des coordonnateurs régionaux délégués de la direction de l'AEFE, des inspecteurs de l'Éducation nationale AEFE en résidence et des enseignants expatriés à mission de conseil pédagogique.

*Cette modernisation du pilotage par l'opérateur correspond à la volonté d'accroître l'autonomie locale des acteurs du réseau et de permettre une gestion au plus proche des spécificités de chaque zone.*



→ Lycée français international de Tokyo (Japon)

À ces actions de service public déconcentrées au niveau local s'ajoutent **des missions mutualisées entre les établissements d'une même zone**, que ces établissements décident de gérer en commun par l'intermédiaire de l'établissement mutualisateur. Il s'agit en premier lieu du dispositif de formation continue des personnels.

L'activité des **comités de pilotage de la mutualisation (CPM)** s'exerce également pour l'analyse et la formulation de propositions de carte des emplois, notamment pour les enseignants expatriés à mission de conseil pédagogique (dont le champ d'action peut s'étendre à un établissement, un pays ou une zone). Cette concertation en amont permet une réflexion d'ensemble cohérente à l'échelle des zones. De même, le CPM travaille sur l'accompagnement pédagogique au sein de chaque zone : plans de travail des enseignants expatriés à mission de conseil pédagogique, suivi des actions pédagogiques pilotes (APP), proposition de mise en place de sections particulières, etc. Enfin, il agit sur les questions de fonctionnement général telles que la dématérialisation de la correction des épreuves du baccalauréat ou l'actualisation des équipements matériels et logistiques des établissements.

L'ensemble des propositions émanant des CPM est soumis au **Comité de pilotage et de coordination des établissements mutualisateurs (COPICEM)** de l'AEFE qui fixe le montant des subventions, détermine les budgets des CPM, arbitre la carte des emplois et valide les PRF. La création de ce nouveau dispositif répond à la

volonté de conférer au réseau à la fois plus de cohérence, en renforçant les liens avec les établissements partenaires et une plus grande autonomie locale.

### **Le pilotage régional par les coordonnateurs délégués de la direction AEFE**

À l'appui d'une gestion déconcentrée et d'un pilotage régional du réseau, l'action de l'Agence est relayée par des coordonnateurs régionaux délégués de la direction. Ces coordonnateurs ont pour mission de veiller à l'application des directives de l'AEFE et à la mise en œuvre, au niveau local, par les chefs d'établissement, les directeurs administratifs et financiers (DAF), les inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) et tous les personnels de l'AEFE dans leur zone d'affectation, de la politique décidée par l'AEFE. Les coordonnateurs sont aussi des forces de proposition auprès de la direction de l'Agence pour des recommandations en matière de budget, de gestion de personnels, de gouvernance, d'immobilier et d'aide à la scolarité. Les coordonnateurs délégués de la direction sont appelés à :

- présider les comités de pilotage de la mutualisation (CPM) ;
  - mettre en œuvre un dialogue partagé et respectueux du dispositif d'évaluation des personnels d'encadrement ;
  - prendre en charge le traitement des demandes relatives à la position administrative formulées par ces personnels ;
  - participer aux commissions consultatives locales (CCPL).
- Les missions des coordonnateurs délégués de la direction

AEFE sont l'occasion d'aborder tous les sujets transversaux pour les établissements, de rappeler aux comités de gestion, aux représentants des parents d'élèves, mais aussi aux représentants des personnels la nécessité de contenir les hausses des droits de scolarité, de concevoir leurs projets immobiliers dans une perspective d'autofinancement et de tenir compte des contraintes budgétaires de l'Agence. Elles donnent aussi l'occasion aux nouveaux personnels de direction d'être accompagnés dans leur prise de fonction et dans leurs nouvelles missions.

À la rentrée 2013, le dispositif comprend **6 coordonnateurs délégués de la direction (CDAEFE)** et **5 COCAC adjoints** en charge des questions scolaires :

- **William Nguyen**, CDAEFE pour les zones Europe centrale, Europe du Nord-Ouest et Europe orientale et scandinave.
- **Pascal Panthène**, CDAEFE pour les zones Europe du Sud-Est et Europe ibérique.
- **Patrick Ténèze**, CDAEFE pour la zone Asie-Pacifique.
- **Jean-Paul Negrel**, CDAEFE pour les zones Proche-Orient, Moyen-Orient et Péninsule indienne.
- **Joseph Vallano**, CDAEFE pour les zones Amérique du Sud et Amérique du Sud-Cône andin.
- **Jean-François Lledos**, CDAEFE pour la zone Madagascar-Comores.
- **Bernard Roesch**, COCAC-adjoint au Liban.
- **Isabelle Marchi-Barboux**, COCAC-adjoint en Espagne.
- **Mark Sherringham**, COCAC-adjoint aux États-Unis.
- **Philippe Couturaud**, COCAC-adjoint au Maroc.
- **Emmanuel Capdepon**, COCAC-adjoint en Tunisie.



→ Le Petit Lotus Bleu de Shanghai (Chine)

## Le pilotage depuis le siège par les secteurs géographiques

Les secteurs géographiques occupent une place transversale dans la gouvernance et l'animation du réseau des établissements français à l'étranger. En lien direct avec les postes consulaires, les établissements, les personnels, les élus des Français de l'étranger, ils apportent à l'Agence, avec l'appui des coordonnateurs régionaux délégués de la direction et des COCAC adjoints, une vision complète de la vie des établissements du réseau. Interlocuteurs permanents des établissements, ils sont au centre du dispositif qui permet de définir au mieux leurs attentes et leurs besoins pour y répondre avec un maximum d'efficacité et d'efficacé.

*Les coordonnateurs régionaux délégués de la direction AEFÉ remplissent des missions essentielles.*

Avec les services concernés de l'Agence, ils procèdent à l'examen et au suivi des projets d'établissement et s'assurent de leur articulation avec la politique de l'Agence. Ils proposent à la direction la répartition des moyens et des postes entre les établissements de leur zone et sont étroitement associés au suivi des projets immobiliers. Ils sont chargés de la préparation des décisions budgétaires de la directrice concernant les établissements en gestion directe (EGD). Ils s'assurent, par les moyens adaptés, de la cohérence entre l'action des établissements conventionnés et la politique de l'Agence. Ils sont chargés du suivi des établissements homologués. Ils contribuent à la préparation des dossiers d'homologation en liaison étroite avec le service pédagogique. Ils présentent à la direction de l'Agence des analyses de la situation et de l'évolution des établissements français à l'étranger, d'un pays ou d'une zone géographique. Ils mettent en œuvre localement les politiques fixées par la direction de l'Agence et assurent le pilotage des conférences d'orientation stratégique.

## L'analyse et le conseil aux établissements

Les services de l'Agence remplissent des missions d'expertise et de conseil afin de faciliter le dialogue de gestion, d'harmoniser les pratiques et de promouvoir une gouvernance conforme aux orientations définies par l'AEFE.

La cellule analyse et conseil de l'Agence est plus particulièrement chargée de l'analyse du fonctionnement des établissements sur pièces et de missions de conseil dans le réseau. Ces missions concernent l'offre

pédagogique, le projet d'établissement, l'évolution des effectifs, l'immobilier, la carte des emplois, la gestion des ressources humaines, la situation financière et la gouvernance. Les membres de la cellule analyse et conseil de l'AEFE effectuent des missions et animent des actions de formation à destination de tous les établissements du réseau. Pour chacun des domaines cités, quelques tendances majeures peuvent être recensées dans les recommandations émises :

- Pour les projets d'établissement et l'offre pédagogique, ces recommandations visent à ce qu'ils soient élaborés en lien avec le Plan d'orientation stratégique de l'Agence, notamment pour ce qui concerne la mise en place d'une politique des langues en adéquation avec la situation locale.
- En matière d'immobilier et de sécurité, il s'agit d'améliorer la sécurité des biens et des personnes et d'inciter les établissements, ceux des zones à risques en priorité, à se doter d'un plan de prévention et de mise en sûreté (PPMS), élaboré en concertation étroite avec les postes diplomatiques.
- Au sujet de la gestion des ressources humaines, ces recommandations visent à rappeler aux établissements le nécessaire respect des obligations du droit local et des circulaires de l'AEFE. Elles insistent en particulier sur un traitement équitable et sans discrimination des personnels, sur la nécessité de mettre en place des instances de dialogue social, sur l'affiliation au régime obligatoire local de sécurité sociale et le respect des dispositions fiscales locales.



→ Séminaire de gouvernance des établissements de la zone Amérique du Nord, Amérique Centrale et Caraïbes au lycée français de San Salvador Antoine-et-Consuelo-de-Saint-Exupéry de San Salvador (El Salvador)

- En matière de finances, il s'agit de doter les établissements d'outils visant à fiabiliser l'information comptable tout en assurant une sécurisation des pratiques au sein du service financier. À ce titre, des procédures, adaptables à chaque établissement, sont proposées dans le cadre du contrôle interne comptable, afin que chaque étape du circuit financier soit analysée en vue de l'élaboration d'un plan d'action. Les risques détectés conduisent à la mise en place d'une nouvelle organisation du service autour d'un schéma explicite et documenté où chaque acteur connaît son rôle et son champ d'action et de compétence.
- Dans le domaine de la gouvernance et plus particulièrement dans les établissements conventionnés, il s'agit de clarifier et de formaliser l'ensemble des procédures entre les deux partenaires : conseils de gestion d'une part, et équipes d'encadrement d'autre part. Un recueil des bonnes pratiques sera proposé au cours de l'année 2013/2014 à tous les établissements du réseau.

Enfin, l'Agence a proposé aux établissements conventionnés de bénéficier de l'expertise et du savoir-faire de ses services, notamment grâce à la tenue de conférences d'orientation stratégique qui répondent à l'ensemble des besoins de gouvernance des établissements.

### Les conférences d'orientation stratégique

Depuis 2010/2011, des conférences d'orientation stratégique ont été mises en place avec tous les établissements en gestion directe. Ce dispositif permet à l'équipe de direction de l'établissement et au secteur géographique AEFÉ d'évoquer le projet d'établissement au regard des priorités définies dans le plan d'orientation stratégique de l'Agence et de poser les perspectives d'évolution sur 5 ans en matière de structures pédagogiques, de personnels, de moyens financiers et, le cas échéant, de projets immobiliers. Ces conférences font l'objet d'un compte rendu partagé, signé par le chef de secteur AEFÉ et le chef d'établissement, et instaurent un cadre de référence partagé de gestion de l'établissement.

Depuis 2012, la tenue de conférences d'orientation stratégique a été étendue aux établissements conventionnés qui le souhaitent, notamment ceux qui ont un projet immobilier à réaliser. L'Agence propose ainsi aux établissements conventionnés de bénéficier de l'expertise de ses services pour répondre à l'ensemble de leurs besoins de gestion. Cette expertise s'appuie sur le projet d'établissement, qui constitue une véritable feuille de route pour guider l'action des membres de la communauté éducative dans un cadre triennal garantissant la continuité et la cohérence de la politique mise en œuvre par les organismes gestionnaires.



→ Séminaire de gouvernance des établissements de la zone Asie à Shanghai (Chine)

Ce dispositif a contribué à la modernisation de la gestion des moyens et à la mise en œuvre d'une meilleure gouvernance. La poursuite de l'installation de systèmes de visio-conférences au sein des établissements a permis de renforcer les échanges et de limiter les déplacements souvent complexes entre les établissements et l'Agence. Elle rend possible un dialogue constant entre les services de l'AEFE et les acteurs du réseau.



→ Séminaire de gouvernance des établissements des zones Moyen-Orient, péninsule indienne et Liban en présence de Jérôme Ferrari, conseiller pédagogique au lycée français Georges-Pompidou de Dubaï (Émirats Arabes Unis) et prix Goncourt 2012



→ Lycée français international Georges-Pompidou de Dubaï (Émirats Arabes Unis)

### Les séminaires de gouvernance à destination des établissements conventionnés

L'Agence a mis en place, au cours de l'automne 2012, des séminaires de gouvernance à destination des établissements conventionnés. Inclue dans les plans régionaux de formation, cette démarche répond à la demande formulée par les organismes gestionnaires de voir renforcer leur concertation avec l'AEFE. Dix rencontres ont ainsi été organisées entre les équipes d'encadrement (chef d'établissement et directeur administratif et financier), les représentants des comités de gestion de chaque établissement conventionné, les membres de la cellule analyse et conseil, et les coordonnateurs délégués de la direction de l'AEFE.

Les principaux objectifs de ces séminaires de gouvernance étaient :

- informer les partenaires de l'actualité de l'Agence et de ses orientations stratégiques ;
- améliorer la concertation entre les acteurs de l'enseignement français à l'étranger ;
- actualiser le **Guide du bon usage de la convention**.

Ces échanges se sont inscrits dans la volonté de l'Agence d'aider les responsables des comités de gestion et les équipes de direction AEFE des établissements conventionnés à mieux appréhender les obligations et les compétences de chacun en vue d'une gouvernance optimale. Dans le cadre d'un **dialogue de gestion efficace** et d'un **fonctionnement harmonieux des établissements**, il

s'agissait de bien définir la relation, l'organisation ainsi que les responsabilités respectives entre les différents acteurs. Dans le but d'une meilleure prise en compte de l'information à moyen terme, il a été convenu que les instances des établissements devaient s'ouvrir à l'ensemble de la communauté scolaire mais aussi aux experts et aux membres de la société civile.

Ces séminaires au caractère novateur ont permis la publication de la version actualisée du **Guide du bon usage de la convention** en décembre 2012. Ce document, conçu comme une aide pour les acteurs du réseau et non comme un code ou un règlement, permettra à chaque établissement d'adapter son fonctionnement sans perdre de vue les grands principes qui y sont énoncés.

→ Lycée français de Shanghai (Chine)



*Les séminaires de gouvernance ont répondu à la demande des organismes gestionnaires de voir renforcer leur concertation avec l'AEFE.*

## Les secteurs géographiques

Le réseau d'enseignement français à l'étranger comprend 5 zones correspondant à des secteurs géographiques. Ce découpage répond à des critères d'équilibre du nombre d'établissements, de personnels et d'élèves en prenant en compte les zones de mutualisation. Le pilotage de ce dispositif est assuré depuis le siège de l'AEFE par les chefs des secteurs géographiques.

En raison de l'étendue géographique du réseau, qui couvre 130 pays dans toutes les zones du monde, les secteurs sont hétérogènes et chacun a ses spécificités.

Pour l'année scolaire 2012/2013, la répartition des pays par secteur géographique est la suivante :





→ Lycée français Gustave-Flaubert de La Marsa (Tunisie)



→ Lycée français de Tananarive (Madagascar)

## SECTEUR MAGHREB, MADAGASCAR

### Faits marquants 2012/2013

- Le bilinguisme et le plurilinguisme caractérisent les établissements scolaires de ce secteur riche d'une offre linguistique diversifiée et de grande qualité (arabe, anglais et malgache notamment). La politique de renforcement de l'enseignement des langues s'est poursuivie.
- Pour ce qui concerne la livraison de projets immobiliers dans les établissements du secteur, sont à noter

l'ouverture de l'école primaire d'Alger (Algérie), la relocalisation du lycée du Caire et la construction de la nouvelle résidence des lycéens à Tananarive. Enfin, de nombreux projets de réhabilitation ou d'extensions de locaux existants sont en cours de réalisation au Maroc (Casablanca et Rabat), en Tunisie (La Marsa et Tunis), et à Madagascar (Tananarive et Majunga).

- Au « Parlement des enfants », le jury a retenu la

proposition de loi de l'école Paul-Verlaine de La Marsa (Tunisie) qui, visait à sensibiliser les élèves sur les principes de l'égalité filles/garçons. Cette proposition de loi a été plébiscitée par 129 voix et est arrivée en 2<sup>e</sup> position parmi les 577 propositions des députés juniors.

**89**   
**ÉTABLISSEMENTS**

**38** EGD  
**9** CONVENTIONNÉS  
**42** PARTENAIRES

**57 689** **ÉLÈVES** 

**35 019** NATIONAUX (60,7 %)  
**19 779** FRANÇAIS (34,3 %)  
**2 891** ÉTRANGERS TIERS (5 %)

**+ 2,9%** PROGRESSION  
DES EFFECTIFS  
À LA RENTRÉE 2012

**7** PAYS | **3** ZONES  
DE MUTUALISATION

**1 473** PERSONNELS  
DÉTACHÉS PAR L'AEFE

 | **205** EXPATRIÉS | **1 268** RÉSIDENTS



→ Lycée français Jean-Mermoz de Dakar (Sénégal)



→ Lycée Blaise-Pascal d'Abidjan (Côte d'Ivoire)

## SECTEUR AFRIQUE SUBSAHARIENNE

### Faits marquants 2012/2013

- Le réseau sénégalais, fort de 6 700 élèves, est le plus dense du secteur avec 14 établissements dont 1 EGD et 4 conventionnés. La Côte d'Ivoire poursuit son développement, dépassant les 6 500 élèves avec 8 établissements à Abidjan ayant signé un accord de partenariat avec l'AEFE.
- Sur le plan pédagogique, de nouveaux dispositifs ont été mis en place afin de développer l'attractivité des établissements, notamment l'enseignement bilingue

dès les classes de maternelle et une politique des langues renforcée (Douala, Abidjan, Conakry, Malabo, Accra...).

- Un soutien important est apporté aux systèmes éducatifs locaux, en étroite liaison avec les postes diplomatiques. Cette politique de coopération éducative se matérialise par l'accueil et la formation de professeurs nationaux, ainsi que par des missions d'expertise et d'appui auprès des établissements des pays d'accueil.
- La généralisation de la dématérialisation de la correction des copies du baccalauréat à un grand nombre

d'établissements du secteur, en partenariat avec l'académie de Bordeaux, constitue une avancée majeure pour les établissements et les élèves de cette zone. Elle génère un gain considérable en termes de coût et de temps.

- Enfin, depuis septembre 2013, le coordonnateur régional délégué de la direction AEFÉ pour la zone Proche et Moyen Orient, Péninsule indienne intervient également sur la corne de l'Afrique (Soudan, Éthiopie, Djibouti).

**67**   
**ÉTABLISSEMENTS**



**42 980**  **ÉLÈVES**



**+ 1,2%** PROGRESSION DES EFFECTIFS À LA RENTRÉE 2012

**24 PAYS** | **3 ZONES DE MUTUALISATION**

**929** PERSONNELS DÉTACHÉS PAR L'AEFE

 | **234** EXPATRIÉS | **695** RÉSIDENTS



→ Lycée français Paul-Gauguin de Panama (Panama)



→ Lycée français de San Salvador Antoine-et-Consuelo-de-Saint-Exupéry de San Salvador (El Salvador)

## SECTEUR AMÉRIQUES, AFRIQUE AUSTRALE ET OCÉAN INDIEN

### Faits marquants 2012/2013

- Les établissements du secteur se caractérisent par une forte attractivité et un grand dynamisme. Sur le continent américain, l'établissement de Panama connaît la plus forte croissance (+ 19 %), suivi par Toronto (+ 11 %) et São Paulo (+ 9 %). En Afrique australe et océan Indien, l'établissement de Kampala connaît une hausse de + 31 %, celui du Cap de + 18 %.
- **Pour la zone Amérique du Nord** (38 % des effectifs du secteur), la mise en place des accords de partenariat avec les établissements simplement homologués est achevée. Le lycée Claudel d'Ottawa (Canada) abrite depuis septembre 2012 la « Society for French Schools in North America », qui assure la gestion déconcentrée

et mutualisée des moyens de la zone.

- **Pour la zone Amérique centrale et Caraïbes** (15 % des effectifs), les établissements de La Havane (Cuba) et de Panama ont poursuivi leur montée en homologation (niveau 4<sup>e</sup> pour Cuba et 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> pour Panama). Le lycée Alexandre-Dumas de Port-au-Prince (Haïti) a retrouvé ses effectifs d'avant le séisme de 2010.
- **Pour la zone Amérique du sud** (16 % des effectifs), les établissements de Rio de Janeiro et de São Paulo (Brésil) font face à des arrivées significatives d'expatriés français en raison de la croissance économique dans cette zone et mènent une réflexion en matière de projets immobiliers visant à répondre à cette situation.
- **Pour la zone Amérique du Sud-Cône andin** (17 % des

effectifs), le lycée Saint-Exupéry de Santiago du Chili a ouvert son annexe de Chamisero pour la rentrée de mars 2013. À terme, le lycée Saint-Exupéry sera en capacité d'accueillir 3 000 élèves.

- **Pour la zone Afrique australe et océan indien** (14 % des effectifs), les établissements de taille intermédiaire connaissent un fort développement et une augmentation de leurs effectifs, notamment grâce à la mise en place de sections bilingues. L'école française Les Grands Lacs de Kampala (Ouganda) a obtenu l'homologation des niveaux 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>. En Afrique du Sud, l'annexe du lycée Jules-Verne de Johannesburg à Prétoria a pris possession de ses nouveaux locaux entièrement rénovés et situés en centre-ville.

**104**   
ÉTABLISSEMENTS

1 EGD

48 CONVENTIONNÉS

55 PARTENAIRES

**60 720** ÉLÈVES 

 **32 991** NATIONAUX (54,3 %)

 **21 890** FRANÇAIS (36 %)

 **5 839** ÉTRANGERS TIERS (9,7 %)

**+ 4,8%**

PROGRESSION  
DES EFFECTIFS  
À LA RENTRÉE 2012

**32 PAYS** | **5 ZONES**  
DE MUTUALISATION

**1 132** PERSONNELS  
DÉTACHÉS PAR L'AEFE



**273** EXPATRIÉS | **859** RÉSIDENTS



→ Lycée français international Victor-Ségalen de Hong Kong (Chine)



→ Lycée de Ville d'Adonis (Beyrouth)

## SECTEUR ASIE / MOYEN-ORIENT

### Faits marquants 2012/2013

- L'activité du secteur a particulièrement porté sur le développement de l'enseignement de l'arabe, l'intégration des contraintes éducatives locales au regard des normes de l'homologation, la formation et la professionnalisation des personnels recrutés locaux.
- Le partenariat avec la Mission laïque française a également été renforcé dans une logique de complémentarité (lycées d'Al Khobar, de Djeddah en Arabie saoudite, l'école de Bahreïn, établissements de

l'Association franco-libanaise d'éducation et de culture à Dubaï et à Abu Dhabi).

- La politique de modernisation et d'internationalisation des établissements s'est poursuivie dans un contexte extrêmement concurrentiel, notamment avec les écoles anglophones. Le secteur privilégie une logique de réseau propre au dispositif scolaire français à l'étranger et confirme de fortes capacités d'autofinancement.
- Les établissements de ce secteur sont fortement

impliqués dans le dispositif de coopération éducative (lycée Louis-Le-Grand, lycée français Louis-Massignon d'Abu Dhabi, lycée français de Pondichéry...).

- Enfin, il faut noter la signature de nouveaux accords de partenariat avec les établissements (Chine, Cambodge, Israël, Australie, Qatar...).

**109**   
ÉTABLISSEMENTS

**5** EGD

**34** CONVENTIONNÉS

**70** PARTENAIRES

**87 473** ÉLÈVES 

**50 113** NATIONAUX (57,3 %)

**24 269** FRANÇAIS (27,7 %)

**13 091** ÉTRANGERS TIERS (15 %)

**+ 4,2%**

PROGRESSION  
DES EFFECTIFS  
À LA RENTRÉE 2012

**34** PAYS | **3** ZONES  
DE MUTUALISATION

**844** PERSONNELS  
DÉTACHÉS PAR L'AEFE



**206**  
EXPATRIÉS

**638**  
RÉSIDENTS



→ École française de Vilnius (Lituanie)



→ Lycée français Victor-Hugo de Francfort-sur-le-Main (Allemagne)

## SECTEUR EUROPE

### Faits marquants 2012/2013

- L'augmentation des effectifs d'élèves dans ce secteur est inégale selon les zones : forte croissance en Europe du Sud-Est, baisse des effectifs dans la zone Europe centrale pour la première fois, fragilisation des effectifs de la maternelle dans la zone Europe ibérique en raison de la crise économique. Certains établissements connaissent une forte pression et sont à saturation de leurs capacités d'accueil (Londres, Bruxelles, La Haye, Munich, Ankara et Istanbul).

Dans un contexte encore marqué par la crise économique, le secteur s'attache à suivre étroitement les établissements, notamment au Portugal, en Grèce, Espagne et Italie.

- Une nouvelle convention a été signée entre l'Agence et l'école française du Caucase, qui est devenue le 40<sup>e</sup> établissement conventionné de la zone Europe à la rentrée 2013.
- 3 séminaires de gouvernance interzones à destination des établissements conventionnés ont été mis en place à Barcelone, Hambourg et Budapest. Ils ont réuni les chefs d'établissement, les directeurs administratifs

et financiers avec leur président et le trésorier de comité de gestion.

- Dans le cadre du 50<sup>e</sup> anniversaire du traité de l'Élysée, les 5 Eurocampus franco-allemands ont pu bénéficier d'une aide à projet (convention signée entre la Zentralstelle für das Auslandsschulwesen et l'AEFE en octobre 2010). De même, les Rencontres européennes des délégués lycéens, organisées à Berlin les 18 et 19 avril 2013, ont mobilisé de nombreux établissements et leurs représentants au Conseil de Vie Lycéenne (CVL).

**119**   
ÉTABLISSEMENTS



**67 926** ÉLÈVES 



**+ 2,8%**

PROGRESSION  
DES EFFECTIFS  
À LA RENTRÉE 2012

**36 PAYS** | **5 ZONES DE MUTUALISATION**

**2 121** PERSONNELS  
DÉTACHÉS PAR L'AEFE



**210**  
EXPATRIÉS

**1 911**  
RÉSIDENTS

# LE PILOTAGE PÉDAGOGIQUE, UNE OFFRE AMBITIEUSE ET INNOVANTE



La demande d'enseignement français à l'étranger demeure très forte et celui-ci jouit d'une large reconnaissance malgré un contexte de plus en plus concurrentiel. L'Agence s'applique à mettre en œuvre une politique pédagogique innovante et s'attache à offrir aux élèves du réseau un enseignement d'excellence à caractère international garantissant la réussite pour tous.

## Un pilotage pédagogique renforcé

En lien étroit et constant avec le ministère de l'Éducation nationale (MEN), le service pédagogique de l'AEFE assure un pilotage efficace du réseau des établissements pour mettre en œuvre les évolutions du MEN et assure ainsi la **tâche essentielle de veiller au respect de l'homologation**.

Son expertise de haut niveau - appuyée sur l'équipe des inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) - lui permet de **décliner cette mise en œuvre de façon contextualisée** grâce à une connaissance approfondie des évolutions du paysage international et de la réalité singulière de chaque établissement. Elle se traduit aussi par la production régulière et la diffusion - sur l'espace pédagogique du site AEFE - de documents de cadrage, de ressources et de propositions de projets pédagogiques innovants.

Pour la formation continue et l'animation sur sites, **l'équipe des IA-IPR AEFE** - outre ses propres missions dans le réseau - **assure le pilotage des enseignants expatriés à mission de conseil pédagogique** dont ils définissent, accompagnent et valident les actions de formation et d'animation et dont ils assurent l'évaluation pédagogique. Ces enseignants expatriés exercent ainsi sous la tutelle pédagogique des inspecteurs de l'Agence une action de formation et d'animation de proximité.

→ Lycée français de Singapour (Singapour)



## FOCUS

### PRÉSENTATION DU SERVICE PÉDAGOGIQUE DE L'AEFE

Le service pédagogique définit et met en œuvre, en lien étroit avec le ministère de l'Éducation nationale, la politique pédagogique de l'AEFE. Il assure le pilotage et l'animation pédagogique des établissements d'enseignement français à l'étranger. Sous la responsabilité de Joëlle Jean, chef du service pédagogique et IA-IPR français / lettres, et de Pascal Moulard, chef de service adjoint, il est composé de quatre pôles :

- un pôle innovation du réseau, usages du numérique et ingénierie documentaire
- un pôle évaluations, programmes et performances
- un pôle formation continue et conduite de projets
- un pôle d'expertise pédagogique regroupant six inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) et une coordinatrice d'enseignement de la langue arabe.



→ Lycée français de Singapour (Singapour)

*Les IA-IPR de l'AEFE par leur expertise pédagogique de haut niveau assurent une mission cruciale pour le respect de l'homologation, la réalité de l'excellence éducative et l'impulsion à l'innovation.*

### Une offre éducative plurilingue et pluriculturelle comme signature du réseau

La circulaire « Politique des langues AEFE – Pour une éducation plurilingue », parue en septembre 2012 a défini les orientations de l'AEFE en matière d'éducation plurilingue et pluriculturelle, en cohérence avec la politique du MEN et avec les spécificités du réseau. Les inspecteurs de l'Éducation nationale en résidence pour le degré, et les Inspecteurs d'académie-Inspecteurs pédagogiques régionaux détachés à l'AEFE (IA-IPR) ont aidé et conseillé les chefs d'établissement pour la mise en oeuvre -en conformité avec la nouvelle circulaire- de parcours personnalisés d'excellence en langues.

Le service pédagogique de l'Agence a poursuivi le travail de mise aux normes et d'accompagnement de nouvelles ouvertures de sections internationales dans le réseau en lien étroit avec la DGESCO et l'Inspection générale du ministère de l'Éducation nationale. À ce jour, le réseau des établissements d'enseignement français de l'étranger compte 74 sections internationales reconnues. Elles concernent à cette rentrée 49 établissements (34 établissements à la rentrée 2012) et sont implantées dans 18 pays. Le réseau propose des sections de langue allemande, américaine, arabe, britannique, chinoise, japonaise et suédoise.

Par ailleurs, le CIEP, l'AEFE et la MLF ont décidé de faciliter l'accès des élèves des établissements d'enseignement

français à l'étranger aux certifications en permettant à tous les établissements comportant des classes homologuées, et qui le souhaitent, de devenir centre de passation du diplôme d'études en langue française (DELF) et/ou du diplôme approfondi de langue française (DALF). A cet effet, une convention entre le CIEP, l'AEFE et la MLF a été signée à Sèvres le 29 janvier 2013 visant à renforcer le rayonnement de la langue et de la culture françaises.

### L'accueil des élèves porteurs de handicap

Un premier rapport sur la scolarisation des élèves porteurs de handicap dans le réseau a été réalisé en juin 2012 par le service pédagogique de l'AEFE. Ce point de situation a comptabilisé 1640 élèves en situation de handicap, de la petite section à la terminale.

De nombreuses équipes du réseau parviennent avec engagement et inventivité à mettre en œuvre les procédures de la loi de 2005 : équipes éducatives ; réunions avec les professionnels de soin ; rédaction d'un projet personnalisé de scolarisation impliquant les enseignants, les familles et les personnels de soins ; groupes de travail ou commissions ; aménagements pédagogiques et matériels, contacts constants avec les familles... Les différentes situations sont gérées de manière très professionnelle et volontariste par les équipes et les retours positifs émanant des familles sont de plus en plus nombreux.



→ Lycée Rochambeau de Washington Bethesda (États-Unis)



→ École française de Lausanne-Valmont de Lausanne (Suisse)

À l'étranger, cependant, l'application de la loi du 11 février 2005 peut se heurter à des difficultés comme l'absence de services de soin adaptés ou de lieux agréés élaborant des diagnostics médicaux ayant également vocation à un aménagement du temps pour les examens.

Plus d'une centaine d'auxiliaires de vie scolaire (AVS) apportent leur concours aux élèves, plus particulièrement à ceux porteurs de troubles psychiques et de troubles spécifiques des apprentissages. Une grande majorité de ces AVS intervient à temps partiel afin de développer chez les élèves une capacité à devenir autonome.

L'Agence travaille à la poursuite de la formation des personnels cadres et des enseignants à travers la mise en place de stages spécifiques portant sur la scolarisation des élèves porteurs de handicap.

### Une innovation majeure : la dématérialisation de la correction des copies du baccalauréat

L'Agence s'attache à mettre en oeuvre et promouvoir des dispositifs pilotes qui ont vocation à faire du réseau scolaire français à l'étranger un laboratoire d'innovation et une vitrine du modèle éducatif français. Dans ce cadre, elle a poursuivi l'extension de la dématérialisation de la correction des copies du baccalauréat permettant d'optimiser et de sécuriser davantage le déroulement des épreuves écrites. L'AEFE, qui porte ce projet et assure le financement de

son développement, a étendu significativement le nombre des pays concernés en 2012/2013.

Grâce au soutien de la direction générale de l'Enseignement scolaire (DGESCO) du ministère de l'Éducation nationale, et à l'implication de l'académie de Poitiers qui a rejoint celles de Montpellier, de Bordeaux et de Caen, 12 nouveaux pays d'Afrique subsaharienne et d'Amérique du Sud ont pu bénéficier de cette innovation.

La dématérialisation des corrections présente de nombreux avantages : sécurisation maximale du traitement des copies, réduction des déplacements des enseignants, allègement sensible du coût, accès à de nouvelles séries ou options, ouverture de nouveaux centres d'examen... Dans les contextes de crise, comme cela fut le cas cette année dans plusieurs pays, ce dispositif a démontré qu'il permettait d'aborder plus sereinement l'organisation des examens. D'un point de vue pédagogique, la dématérialisation de la correction des copies est aussi un outil précieux. Elle offre aux enseignants de nouveaux moyens d'échange et de concertation (messagerie suivie par des IA-IPR, forum de discussion, statistiques en cours de correction, intégralité des documents de référence accessibles instantanément...) qui doivent permettre d'améliorer la qualité des évaluations en garantissant plus encore qu'auparavant leur harmonisation.

Ce dispositif, qui illustre la capacité d'innovation de l'AEFE, implique désormais l'ensemble de l'Asie et

du Pacifique, l'Amérique du Nord, plus d'une douzaine de pays d'Afrique subsaharienne du Sénégal à Djibouti et 7 pays du Cône andin. Il devrait être encore étendu l'an prochain.

*Un Inspecteur référent ASH au sein du service pédagogique apporte son expertise et son soutien aux équipes éducatives et assure leur formation.*



→ Collège international Marie-de-France de Montréal (Canada)



→ Vissa Chanthaphasouk, élève du lycée Josué-Hoffet de Vientiane au Laos et l'une des 50 ambassadeurs en herbe finalistes à l'Unesco à Paris - 14 au 16 mai 2013

### Les actions pédagogiques pilotes Monde-AEFE

Pour renforcer la logique de réseau et fédérer les établissements, le service pédagogique de l'AEFE a créé des Actions Pédagogiques Pilotes Monde-AEFE (APP Monde)

Ces projets innovants développent, à l'échelle du réseau, des compétences transversales et pluridisciplinaires prioritaires.

Les APP Monde de l'AEFE connaissent un grand succès. Cette année, elles ont une fois de plus donné lieu à des réalisations remarquables. Elles ont pour thèmes des domaines variés :

- Osons l'Opéra
- Honneurs aux arts premiers
- Jeunes géoscientistes à l'école du terrain
- Jeunes géoscientistes à l'écoute de la Terre
- Ambassadeurs en herbe

### Les actions pédagogiques pilotes (APP)

Par ailleurs, l'AEFE encourage et accompagne la dynamique éducative dans chaque établissement et les projets qui lui sont propres. Certains de ces projets peuvent être sélectionnés et accompagnés par le service pédagogique pour leur intérêt novateur.

Dans cet esprit, l'AEFE alloue chaque année des subventions aux établissements afin qu'ils puissent développer des actions pédagogiques pilotes (APP).

Ces APP, dont les contours ont été redéfinis et précisés dans la circulaire 1 372 du 20 mars 2013 jouent désormais pleinement leur rôle de stimulation et de développement de l'innovation pédagogique au sein du réseau.

En 2012/2013, 480 propositions d'actions des établissements ont été traitées et expertisées par le service pédagogique de l'Agence, 221 ont été retenues et mises en œuvre comme actions pédagogiques pilotes dans les établissements.

Conformément aux priorités de l'AEFE, ces projets visent, par exemple, à consolider les dispositifs en faveur de la maîtrise de la langue française, à développer la pratique des langues vivantes, à promouvoir les sciences ou les pratiques artistiques dans une perspective interculturelle.

Le site de l'Agence aefe.fr, ainsi que le volet audiovisuel, aefe.tv, et le futur espace pédagogique du site permettront de mieux valoriser ces actions. Quelques activités exemplaires y sont régulièrement présentées.

## [ FOCUS ] SUR UNE APP MONDE-AEFE

Ambassadeurs en herbe, est une APP Monde organisée sous le haut patronage de l'UNESCO. Cinquante élèves des établissements d'enseignement français à l'étranger sont venus à la tribune de l'UNESCO, à Paris, débattent en français et dans la langue de leur pays-hôte.

Cette grande finale de joutes oratoires au siège de l'Unesco a rassemblé des élèves du primaire au lycée sélectionnés parmi plus de cinq mille élèves participant au projet partout dans le monde. Éloquence et réflexion critique, autour de problématiques internationales d'actualité, transversales et pluridisciplinaires, ont été ainsi à l'honneur lors de cette grande fête de la francophonie et de la diversité linguistique et culturelle. Les langues suivantes ont été entendues lors des finales : espagnol, géorgien, arabe, malgache, mina, slovaque, anglais, roumain, allemand, coréen, lao, japonais, chinois, portugais, italien.

Le thème de la finale pour cette première session rendait hommage à Malala : « Égalité garçons/ filles, hommes/femmes en tous lieux et en tous temps ».

La forte implication dans les jurys de personnalités de premier plan, de hauts responsables du MEN (IGEN) et de partenaires de l'AEFE, la présence de nombreux élus ont donné beaucoup d'éclat et de retentissement à cette manifestation et signé son succès international concrétisé par l'excellent accueil par les ambassades de nombreux pays.

# LA POLITIQUE D'ORIENTATION ET D'ATTRACTIVITÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



## L'ORIENTATION DES ÉLÈVES

La grande diversité des élèves scolarisés au sein du réseau confère à la politique d'orientation menée par l'Agence un rôle central afin de répondre aux demandes des familles et à sa mission en faveur de l'attractivité de l'enseignement supérieur français.

### Une priorité de l'AEFE

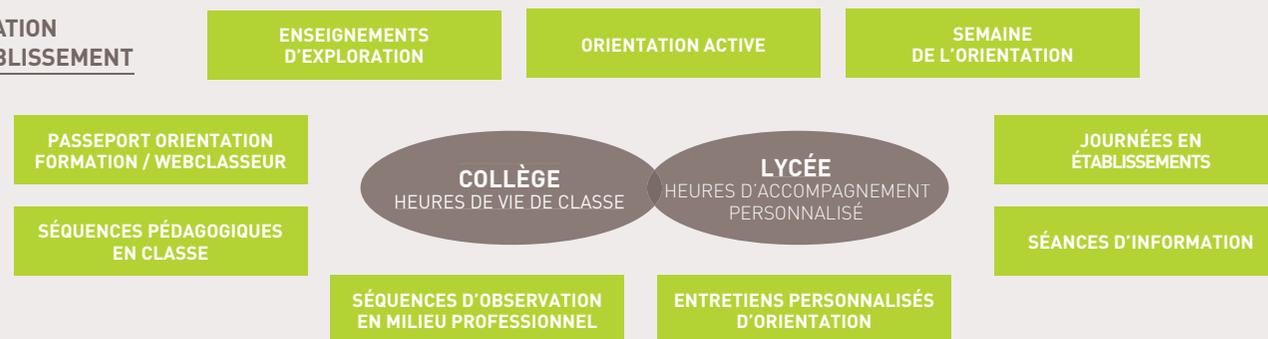
L'Agence a fait de l'accompagnement des élèves dans l'élaboration de leur parcours de formation et de leur projet d'études **post baccalauréat** une priorité. Elle avait inscrit dans son Plan d'orientation stratégique 2010/2013 la nécessité de garantir à chaque élève une bonne information et les meilleurs conseils et suivi en matière d'orientation. Il s'agit d'une ligne directrice forte des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. C'est aussi une demande constante des familles du réseau et une préoccupation, en raison de leur éloignement géographique.

Dans un contexte international fortement concurrentiel, et conformément aux orientations fixées par le ministère des Affaires étrangères, l'Agence incite les établissements du réseau à **contribuer à l'attractivité du système d'enseignement supérieur français** en valorisant son offre de formation.

Une note de cadrage publiée chaque année pose les grandes lignes de la politique de l'AEFE en matière d'orientation des élèves, en particulier :

- la mise en œuvre du « parcours de découverte des métiers et des formations » (PDMF) de la 5<sup>e</sup> à la terminale ;
- la mise en œuvre des dispositifs de la réforme du lycée ;
- la mobilisation des professeurs et l'identification d'un « personnel ressource en information et orientation » (PRIO) ;
- la préparation à la transition vers l'enseignement supérieur.

## LE VOILET ORIENTATION DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT



### Mobiliser et former les acteurs institutionnels de l'orientation

Une implication accrue de tous les membres de la communauté éducative dans la construction du projet personnel de l'élève est indispensable.

En première ligne, les professeurs principaux ont notamment pour mission de coordonner l'ensemble des activités d'information et d'orientation dans le cadre général du « **parcours de découverte des métiers et des formations** ». Le PDMF consiste en un accompagnement personnalisé de l'élève, depuis la classe de 5<sup>e</sup> jusqu'à la classe de terminale. Il s'inscrit dans un programme pluriannuel, structuré par niveau et objectifs, propre à chaque établissement du fait de ses spécificités et de ses ressources propres. Il doit permettre à l'élève de travailler la connaissance qu'il a de lui-même, des métiers et des voies de formation, et d'acquérir progressivement une compétence à s'orienter, une autonomie dans la construction de son parcours de formation.

Afin d'intensifier l'investissement des équipes, l'Agence poursuit la mise en place au sein des établissements d'un réseau de « **personnels ressources en information et orientation** » (PRIO). Cette fonction, propre au réseau, est définie dans une note AEFÉ du 16 mai 2012. Elle suppose que les chefs d'établissement identifient

une personne dans chaque établissement, à la fois référent et relais auprès de l'équipe éducative, des élèves et de leurs parents, pour l'animation et la coordination des actions ayant trait à l'information et à l'orientation. Les PRIO sont des membres des équipes éducatives des établissements du réseau AEFÉ enseignant, documentaliste, CPE voire proviseur adjoint. Leurs missions sont les suivantes :

- participer à la mise en œuvre et à l'animation du volet orientation de l'établissement ;
- assurer la veille documentaire ;
- participer et encadrer des stages, forums et salons ;
- appuyer les professeurs principaux pour les entretiens et les relations avec les familles ;
- conseiller les chefs d'établissement sur la rédaction des demandes de subvention APO (action pilote pour l'orientation).

Afin de les accompagner dans l'exercice de leurs missions, **l'agence a considérablement développé la formation des PRIO et des professeurs, notamment principaux.**

Le service orientation et enseignement supérieur (SORES) de l'Agence a mis en place, en 2012/2013, un programme modulaire de formation aux pratiques éducatives en orientation à l'intention des PRIO et des professeurs principaux. Cela s'est matérialisé par la rédaction d'une note à destination des établissements, qui peuvent ainsi faire appel à l'expertise du SORES pour aider les différents

acteurs de l'orientation (PRIO et professeurs principaux) à assurer au mieux leurs missions, et les établissements à élaborer des programmes d'action efficaces. Visant à mettre les intéressés en capacité de remplir au mieux les missions d'orientation que leur confie le ministère de l'Éducation nationale et l'AEFE, ce programme a aussi pour vocation d'aider les zones de mutualisation et les établissements du réseau à définir plus finement le contenu de stages inscrits au PRF et demandés dans le cadre des subventions APO. Ce programme comprend 10 modules, sur des thèmes qui vont de la mise en œuvre du « **parcours de découverte des métiers et des formations** » à l'application des procédures d'orientation et d'affectation, en passant par la connaissance approfondie de l'enseignement supérieur français, la conduite des entretiens personnalisés d'orientation, l'instruction des dossiers de bourses Excellence-Major...

Ces stages de formation sont assurés par les conseillers en orientation et enseignement supérieur du SORES de l'Agence.

**Depuis 2 ans, 147 PRIO ont été formés** directement dans leur établissement ou lors de stages de zone. Fin avril 2013, l'Agence avait formé 77 % des PRIO d'Europe, 76 % des PRIO d'Amérique, 72 % des PRIO d'Afrique, 48 % des PRIO d'Asie/Moyen-Orient et 32 % des PRIO des zones Maghreb Est-Machrek/Maroc/Madagascar. Sur l'année scolaire 2013/2014, l'effort de formation portera donc

## LES ACTEURS DE L'ORIENTATION

### → CHEF D'ÉTABLISSEMENT

- Pilotage du parcours
- Rédaction du volet orientation du projet d'établissement

### → PROFESSEUR PRINCIPAL

- Coordination des actions au sein de l'équipe
- Entretiens et séquences pédagogiques
- Suivi du parcours de l'élève sur l'année

### → PROFESSEURS

- Contributions disciplinaires à la maturation du projet de l'élève
- Apport de connaissances et d'expériences

### → DOCUMENTALISTE

- Conseil sur l'utilisation des ressources documentaires
- Information aux élèves

### → CPE

- Conseil et suivi éducatif global de l'élève

### → PERSONNE-RESSOURCE INFORMATION ORIENTATION

- Relais du SORES de l'AEFE
- Référent des équipes et du proviseur
- Apport de ressources

### → TUTEUR

- Suivi de l'élève sur les 3 années lycée, de la 2<sup>de</sup> à la terminale

### → PARENTS D'ÉLÈVES

- Droit de consultation
- Apport d'expériences et de connaissances

### → PARTENAIRES EXTÉRIEURS

- (entreprises, université, écoles, services de coopération culturelle, CampusFrance)
- Apport d'expériences et de connaissances



→ Lycée français Charles-de-Gaulle d'Ankara (Turquie)

particulièrement sur ces deux dernières régions et certains pays qui les composent (Maroc, Liban...).

Les missions de formation des conseillers en orientation et enseignement supérieur ont privilégié les regroupements par zone, pays, établissements, afin d'encourager un travail en synergie ou en réseau.

En 2012/2013, le SORES de l'Agence a réalisé 156 jours de mission dans plus de 50 établissements. Les actions menées par la conseillère régionale sur la péninsule ibérique (Espagne et Portugal) s'élèvent à 46 jours, sans compter son mi-temps au lycée français de Barcelone. **1 000 professeurs et PRIO ont au total bénéficié de formations approfondies.**

Les académies partenaires, dont la plupart des missions sont financées par des subventions de l'Agence, ont effectué 104 jours de missions, essentiellement en Europe (25 établissements).

Sur la zone Maghreb, les conseillers en orientation professionnels (COP) en poste assurent très majoritairement les actions en orientation, ce qui explique le pourcentage faible des jours de mission assurés par les conseillers de l'Agence. La présence d'une coordonnatrice en orientation et enseignement supérieur sur les zones Amérique du sud et Amérique du sud / Cône andin permet de bien couvrir cette zone (18 établissements répartis dans 11 pays). À la rentrée 2013, un coordonnateur en orientation et enseignement supérieur a pris en charge la zone Asie/Pacifique (20 établissements répartis dans 15 pays).

L'ensemble des actions de mise en œuvre de la politique d'orientation de l'Agence a donc touché 89 établissements répartis dans 60 pays en 305 jours de mission.

La collaboration avec les services de coopération et d'action culturelle, et avec l'agence Campus France, a été fortement développée et s'est traduite par des co-animations d'ateliers de formation ou d'information auprès des équipes et des parents.

*En 2012/2013, l'ensemble des actions de mise en œuvre de la politique d'orientation de l'Agence a touché 89 établissements répartis dans 60 pays.*

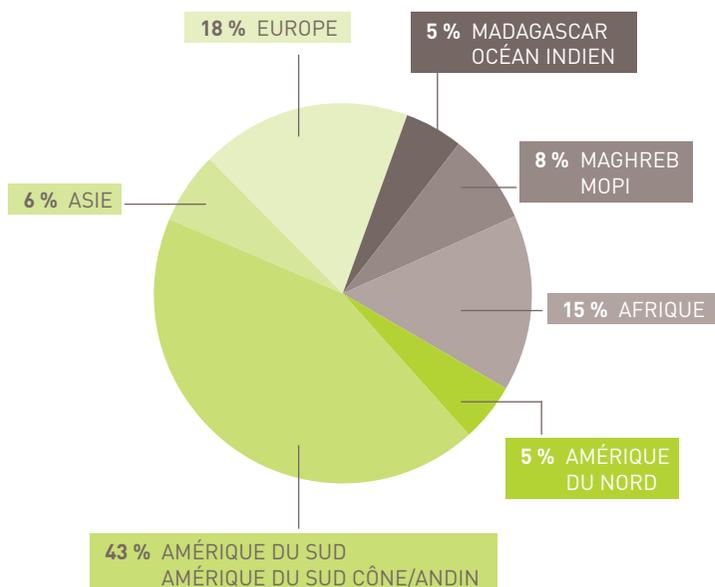
→ **CONSEILLERS D'ORIENTATION EN POSTE À L'AGENCE ET À L'ÉTRANGER**

- Conseil technique au proviseur
- Formation des équipes et soutien au PRIO
- Entretiens élèves et familles / Problématiques particulières



→ Établissement français d'enseignement Montaigne de Cotonou (Bénin)

**RÉPARTITION EN JOURS DE MISSION DES CONSEILLERS EN ORIENTATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**



**NADINE MONSANSO, CONSEILLÈRE RÉGIONALE ORIENTATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR L'AMÉRIQUE DU SUD.**

**Quelles sont les missions d'une conseillère régionale pour l'orientation et l'enseignement supérieur ?**

Il s'agit en premier lieu d'accompagner les établissements dans leur mise en place d'un programme cohérent d'information et d'orientation, ainsi que d'un parcours proposé à chaque élève pendant sa scolarité secondaire, afin qu'il puisse construire au mieux son projet post bac. La conseillère régionale met son expertise (connaissance des systèmes de formation, des outils collectifs et individuels...) au service des équipes éducatives, des élèves et des parents. En second lieu, elle a pour mission de valoriser et promouvoir auprès des élèves la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur français et européen au travers d'une information claire, accessible et actualisée. Enfin, elle vise à informer sur le programme des bourses Excellence-Major et suivre le déroulement de la procédure Admission Post Bac (APB).

**Comment accompagnez-vous les établissements ?**

Mon accompagnement des établissements s'appuie sur des relations de proximité et de confiance. Mes interlocuteurs premiers sont les équipes de direction, les PRIO et les professeurs principaux. Chaque mission sur place (en moyenne une par an sur chaque établissement) comporte des moments de concertation, de formation des professeurs, de mise en œuvre d'animations et d'informations collectives, voire de réceptions individuelles des élèves et des familles. La mise en place d'un espace ressource orientation au sein de chaque CDI est aussi une priorité. Enfin, je participe aux différents séminaires de zone au cours desquels je peux être amenée à proposer des interventions dans le cadre du plan régional de formation (PRF).

**Quelles sont les spécificités des choix des élèves et des demandes des familles ?**

Quand ils concernent la France, les choix des familles se tournent le plus souvent vers les filières d'excellence et les filières sélectives (CPGE, écoles d'ingénieurs, médecine, IEP, licences bi-disciplinaires...). Ils sont peu différents des projets des élèves en France partageant les mêmes caractéristiques sociales et issus des mêmes séries générales. Toutefois, les bacheliers de la zone sont nombreux à aborder leur projet post bac dans le cadre d'une offre internationale. Leurs atouts sociaux, culturels et linguistiques leur ouvrent de larges possibilités. Il s'agit pour eux de comparer les valeurs ajoutées de l'offre locale avec celle de la France mais aussi d'autres pays francophones, hispanophones sud-américains et nord-américains. Les critères retenus sont en partie déterminés par des éléments culturels : la notoriété internationale, le coût élevé synonyme de sélection sociale et de qualité, le prestige et les curricula généralistes différenciant le choix de spécialité sont des caractéristiques prisées par ces bacheliers. Dans ce cadre, les spécificités du système supérieur français doivent être bien expliquées pour remporter la confiance des familles : offre très riche mais pouvant paraître peu lisible et avec certaines spécialisations volontairement précoces, coût très concurrentiel, qualité affirmée dans les contenus plutôt que prestige d'un classement international, etc. Enfin, les familles ont besoin d'être rassurées sur les conditions matérielles et d'accueil en raison de l'éloignement géographique.

## [ FOCUS ]

**LE SÉMINAIRE DES CONSEILLERS EN ORIENTATION PROFESSIONNELLE EN JANVIER 2013**, L'AEFE A ORGANISÉ UN SÉMINAIRE DE DEUX JOURS ET DEMI À L'ATTENTION DES CONSEILLERS EN ORIENTATION PROFESSIONNELLE (COP) EN POSTE À L'ÉTRANGER (MAROC, TUNISIE, ESPAGNE, AMÉRIQUE LATINE). CE SÉMINAIRE A PERMIS DES ÉCHANGES CONCERNANT LES MISES EN PRATIQUE SUR LE TERRAIN DE LA POLITIQUE D'ORIENTATION DE L'AEFE ET PROPOSÉ DIFFÉRENTS ATELIERS ANIMÉS PAR DES INTERVENANTS EXTÉRIEURS :

- L'actualité éditoriale et les outils pédagogiques de l'ONISEP (par Michel Muller, directeur-adjoint des éditions cross-média à l'Onisep).
- Présentation des logiciels d'aide à l'orientation de la Fondation JAE (par Homeyra Kaniuk, directrice d'agence).
- Exposé sur le dossier de candidature aux classes préparatoires aux grandes écoles (par Pierre-Jean Bravo, ancien proviseur du lycée du Parc à Lyon).
- Présentation de l'enseignement supérieur français (par Jean-Luc Nahel et Jean-Pierre Gesson, représentants de la Conférence des présidents d'universités).

Volontairement organisé avant la tenue du salon annuel Admission Post Bac (APB), le séminaire a pu être suivi de visites dans des établissements d'enseignement supérieur franciliens sélectionnés au préalable par les conseillers en fonction de leurs besoins en informations ciblées.

### Informer et conseiller

L'Agence veille à assurer aux établissements et aux familles la meilleure information possible. Cette année encore, l'accent a été mis sur le développement du volet orientation du site [www.aefe.fr](http://www.aefe.fr), notamment par la mise en ligne régulière de nombreux documents, articles et actualités.

La « **boîte à outils** » s'est enrichie d'un nouveau diaporama intitulé « Simulation d'un dossier de candidature et propositions d'admission » et destiné à aider les élèves, les familles et les équipes éducatives du réseau à mieux comprendre le fonctionnement du portail des admissions dans l'enseignement supérieur français [www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr). Tous les supports mis en ligne en 2011/2012 ont été réactualisés dès le premier trimestre de l'année scolaire écoulée et dix nouvelles fiches d'information thématiques ont fait leur apparition. Entre autres, on y trouve désormais une fiche présentant l'organisation, le fonctionnement et les atouts de l'Université française, deux autres détaillant les procédures d'inscription et modalités de sélection dans les écoles d'ingénieur post bac et les mises à niveau en arts appliqués, ainsi qu'un certain nombre de compte rendu de visites de grands établissements parisiens.

Dans le souci d'améliorer encore le service d'information et de conseil rendu aux élèves et aux familles, l'AEFE poursuit aussi ses **partenariats** :

- **avec l'ONISEP**, afin d'offrir aux établissements l'accès à un service d'orientation en ligne ([www.monorientationligne.fr](http://www.monorientationligne.fr)), à un espace numérique de travail (le passeport orientation formation dit « webclasseur ») et à une bibliothèque de ressources en ligne sur les formations et les métiers (Biblionisep).
- **avec Campus France**, qui est l'opérateur de mobilité chargé de la promotion de l'enseignement supérieur français au niveau master et doctorat auprès des étrangers hors lycées français. Ce partenariat concrétise la coopération déjà existante entre les 182 espaces Campus France à l'étranger et les 488 établissements d'enseignement français à l'étranger. Cette collaboration s'illustre notamment par la brochure « *Étudier en France après le baccalauréat* », réalisée en commun. Ce guide recense les informations utiles pour les lycéens scolarisés dans le réseau désireux de poursuivre leur parcours en France. Il fournit une vision synthétique des différentes voies de formations accessibles après le baccalauréat et apporte des éléments de réponses pratiques quant au mode de vie en France et aux conditions d'hébergement et de vie courante sur l'ensemble du territoire français. L'édition 2012 a connu un grand succès auprès des lycéens du réseau et de leurs familles.

### Soutenir les initiatives des établissements

Afin de contribuer au financement des actions en orientation, le SORES dispose d'une enveloppe financière spécifique. Ainsi, chaque année, l'AEFE alloue des subventions aux établissements d'enseignement français à l'étranger à leur demande, afin qu'ils puissent développer des actions en faveur de l'orientation.

Ces actions s'inscrivent dans les priorités fixées par l'Agence dans son plan d'orientation stratégique 2010/2013, à savoir :

- promouvoir l'enseignement supérieur français et accroître son attractivité ;
- développer la formation des équipes éducatives des établissements français de l'étranger pour améliorer leurs compétences dans le domaine de l'orientation et favoriser l'aide et l'accompagnement des élèves dans l'élaboration de leur parcours d'études.

Chaque dossier d'**actions pilotes orientation** (APO) fait l'objet d'une étude de la part du SORES, qui fixe les priorités et valorise les projets les plus pertinents et innovants. Cette année encore, l'axe prioritaire des APO s'est notamment porté sur le domaine de la formation des professeurs principaux et des personnels ressources pour l'information et l'orientation (PRIO), la mise en place du « parcours découverte des métiers et des formations », ainsi que sur l'entretien personnalisé.



→ Collège international Marie-de-France de Montréal (Canada)

## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES SUBVENTIONS APO



Les APO incitent aussi les établissements à poursuivre le développement de leur équipement en documentation et en logiciels d'orientation (TICE-LAO), afin de permettre un accompagnement efficace des élèves dans la construction de leur projet d'orientation.

En 2012/2013, 61 demandes d'APO ont reçu un avis favorable, dont 29 ont fait l'objet de missions des conseillers d'orientation du SORES pour la formation des professeurs principaux et des PRIO, notamment pour l'aide à la mise en œuvre du PDMF et du volet orientation de l'accompagnement personnalisé.

Une attention toute particulière a été portée aux actions d'orientation de pays ou de zones, permettant de développer les synergies entre établissements.

### Le suivi des élèves qui reviennent en France

Chaque année, des familles dont les enfants sont scolarisés dans les lycées français de l'étranger rejoignent la France. Il convient de les accompagner dans leurs démarches, afin que ce retour se passe dans les meilleures conditions possibles.

Le service orientation et enseignement supérieur a pour mission de suivre les élèves concernés par ce retour, notamment par le biais de l'affectation informatisée **AFFELNET**, qui concerne les élèves post 3<sup>e</sup> et post 2<sup>de</sup>. L'Agence veille à la bonne information des familles et des

établissements concernant cette procédure, en élaborant chaque année une note d'information et en intervenant directement auprès des services de scolarité des Directions des services départementaux de l'Éducation nationale (ex-inspections académiques) ou des rectorats, afin de faciliter ce retour et d'assurer la prise en compte de la situation particulière des élèves du réseau du fait de leur éloignement.

Ainsi, cette année, l'enquête orientation menée par le SORES de l'Agence auprès des établissements du réseau, a permis de recenser près de 600 élèves qui sont rentrés en France à l'issue de la classe de 3<sup>e</sup> et plus de 400 élèves à l'issue de la 2<sup>de</sup>. L'action du service a permis qu'il n'y ait pas de difficulté majeure d'affectation, et 90 % des établissements ayant répondu à l'enquête ont indiqué n'avoir rencontré aucune difficulté avec la procédure d'affectation informatisée AFFELNET.

## [ FOCUS ] SUR UNE ACTION APO

### AGORA

(ASIE-PACIFIQUE GÉNÉRATION ORIENTATION RÉSEAU AEFE)  
UNE ACTION PILOTE ORIENTATION PORTÉE PAR LE LYCÉE FRANÇAIS DE PÉKIN POUR LA ZONE ASIE-PACIFIQUE.

**AGORA est une plateforme d'échanges en ligne dédiée à l'orientation. Elle vise à :**

- réunir et faire communiquer sur le thème de l'orientation les anciens élèves des lycées français de la zone Asie-Pacifique avec les élèves en cours de scolarité ;
- proposer des témoignages des anciens élèves afin d'éclairer les élèves actuels des lycées français de la zone Asie-Pacifique dans leurs démarches d'orientation post bac.

**Le site propose ainsi :**

- Un espace « Interviews », où de jeunes anciens élèves de la zone, aujourd'hui partis étudier partout dans le monde, témoignent très concrètement de leurs parcours d'études.
- Un espace « Forum », où les élèves de la zone peuvent poser leurs questions à d'autres élèves sur les études, les procédures d'inscription, les établissements, le rythme de travail, les niveaux exigés...
- Un espace « Annuaire », où les anciens élèves sont classés à la fois par écoles fréquentées et par type d'études.

Depuis son lancement, en janvier 2013, **AGORA a enregistré :**

- 1 582 inscriptions
- 28 interviews

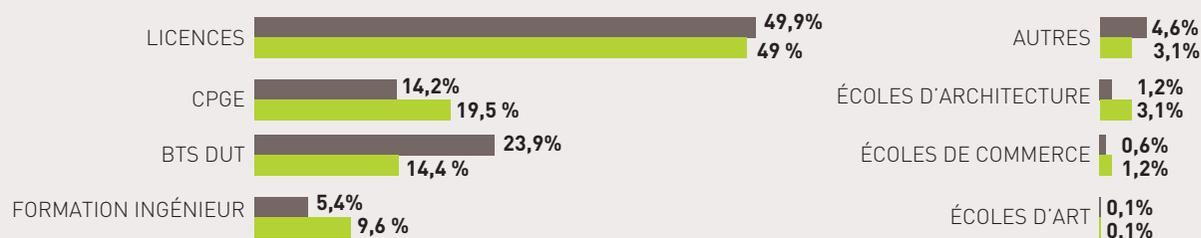
**L'animation et la modération du site sont assurées par :**

**Adeline Neumann-Rosselot**  
Coordinatrice du projet Agora  
PRIO au lycée Victor Ségalen de Hong Kong  
agora@lfip.net.cn  
www.agora-aepe.fr



## COMPARAISON ENTRE LES FORMATIONS CLASSÉES EN PREMIER PAR LES ÉLÈVES DE TERMINALE DU RÉSEAU AEFE ET LES ÉLÈVES DE LA VOIE GÉNÉRALE EN FRANCE

FRANCE AEFE



## UN ACTEUR DE LA PROMOTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR FRANÇAIS

Le renforcement de l'attractivité de l'enseignement supérieur français fait partie des missions confiées à l'AEFE par le ministère des Affaires étrangères. Dans un contexte de mobilité accrue des étudiants et de forte concurrence entre les systèmes d'enseignement supérieur de nombreux pays, le réseau scolaire français à l'étranger constitue un atout pour la promotion des formations supérieures françaises.

### RÉPARTITION DES ADMISSIONS DES ÉLÈVES DU RÉSEAU PAR ACADÉMIE DANS APB



### L'accès à l'enseignement supérieur

L'Agence a pour mission de s'assurer de la bonne affectation des bacheliers dans les établissements d'enseignement supérieur. À ce titre, elle est administrateur pour les établissements français à l'étranger du portail national de pré-inscription dans l'enseignement supérieur « **Admission Post Bac** » (APB), qui intègre une procédure d'affectation permettant à chaque élève de positionner 36 choix personnels, hiérarchisés par ses soins, parmi plus de 9 000 formations proposées dans les académies. Elle participe régulièrement aux comités de pilotage nationaux du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche afin d'y faire valoir les intérêts des bacheliers des établissements français à l'étranger.

Enfin, l'AEFE est en contact régulier avec la Conférence des présidents d'université (CPU), instance qui regroupe 81 universités, un grand nombre d'établissements

d'enseignement supérieur et 18 pôles de Recherche et d'Enseignement supérieur (PRES).

Gérard Blanchard, vice-président de la CPU, est intervenu lors du séminaire des nouveaux collaborateurs de l'AEFE à Sèvres pour évoquer l'excellence et les évolutions de l'Université française, mais aussi des pistes de collaboration à développer avec l'AEFE, notamment le déplacement d'universitaires auprès des lycées français.

Le **bilan de la campagne APB 2013** témoigne d'une hausse du nombre de candidats des établissements français de l'étranger ayant formulé des vœux avec 9 100 élèves, soit plus de 70 % des bacheliers du réseau. Les vœux des élèves du réseau sont plus portés sur les **filières longues et sélectives** (CPGE, formations d'ingénieurs...) que sur les filières courtes, en comparaison avec les vœux des élèves au plan national. Une majorité d'entre eux a été admise en première année de licence (63 %). Le nombre de demandes

## COMPARAISON ENTRE LES ADMISSIONS CONFIRMÉES PAR LES ÉLÈVES DE TERMINALE DU RÉSEAU AEFÉ ET LES ÉLÈVES DE LA VOIE GÉNÉRALE EN FRANCE



confirmées vers les formations intégrées d'ingénieurs et les classes préparatoires aux grandes écoles demeure significativement supérieur à celui des élèves de terminales sur le territoire français.

Pour ce qui concerne les demandes vers les formations universitaires, la répartition géographique des admissions en licence pour les élèves du réseau se concentre, pour moitié des demandes exprimées, principalement sur quatre zones soit : l'Île-de-France, Lyon, Toulouse et Montpellier. On constate à cet égard une certaine homogénéité entre les formations demandées et celles obtenues. À la rentrée 2013, plus de 1 200 bacheliers issus des établissements d'enseignement français à l'étranger ont entamé une formation en Île-de-France.

### Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) du réseau

Deux classes préparatoires aux grandes écoles économiques et commerciales sont implantées dans les lycées français de l'étranger : à Vienne (Autriche) et à Rabat (Maroc). Ces CPGE possèdent des caractéristiques propres et de nombreux atouts, en particulier un contexte international et pluriculturel permettant aux étudiants d'approfondir leurs compétences en langues étrangères, ainsi qu'un suivi personnalisé. Cependant, dans la mesure où ces formations sont très coûteuses à mettre en place et à faire fonctionner, l'AEFE a été invitée à en examiner l'évolution avec circonspection.

Le lycée Descartes de Rabat offre les deux options de la classe préparatoire économique et commerciale. La double culture des élèves de ces classes préparatoires, leur excellent niveau en langues, notamment en arabe, leur permet d'aborder les épreuves écrites et orales des écoles de commerce dans de bonnes conditions. Les résultats d'admission aux concours attestent cette année encore de l'excellent niveau de ces élèves.

Classe préparatoire à vocation européenne, la **CPGE de Vienne** a été développée avec un double objectif :

- Promouvoir les filières d'excellence en France auprès des élèves d'origines et de nationalités différentes, tout en les sensibilisant plus particulièrement à la filière économique et commerciale et à ses nombreux débouchés.
- Promouvoir un établissement de référence pour la qualité de l'enseignement des langues (allemand, anglais) comme vecteur de réussite pour les concours aux grandes écoles de commerce et de management.

Depuis son ouverture en 2008, la classe préparatoire du lycée français de Vienne obtient d'excellents résultats :

- **100 % d'admis en 2010.**
- **92 % en 2011** dans les grandes écoles de management et de commerce (EDHEC, Audencia Nantes, Rouen, Bordeaux, Euromed Marseille, Skema Lille - Sophia Antipolis...). **20 % de ces élèves ont été reçus dans les établissements du « Top 6 »** et 80 % dans des écoles classées en 2010 et 2011 parmi les 40 meilleures Business Schools européennes.

- **100 % en 2012, dont 33 % dans les « parisiennes ».** Les 19 élèves de la CPGE du lycée français de Vienne ont obtenu **en 2013** de brillants résultats aux concours d'entrée aux grandes écoles de commerce, de management et de gestion : 16 % d'entre eux intègrent une des 6 meilleures écoles de commerce (HEC, ESSEC, ESCP-Europe, EDHEC, EM Lyon, Audencia ou ESC Grenoble selon les classements), tandis que les autres étudiants ont été reçus dans une ou plusieurs écoles du « Top 15 ».

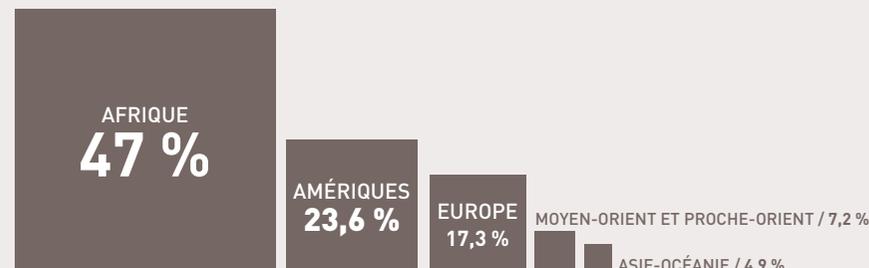
### La promotion de l'enseignement supérieur français

Pour renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur français, l'AEFE s'attache à valoriser sa dimension internationale, notamment par l'intermédiaire des **double diplômes** et des **parcours transnationaux**. Elle met également en exergue les nombreuses évolutions que connaît actuellement le système d'enseignement supérieur français : tutorat, soutien, personnalisation des parcours, structure d'insertion professionnelle.

L'Agence travaille au meilleur accueil possible des élèves poursuivant leurs études supérieures en France, à la fois en termes de préparation au départ, d'accompagnement à l'arrivée en France et d'**accès au logement étudiant**.



## L'ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES BOURSIERS



→ Boursiers Excellence-Major réunis au Quai d'Orsay lors d'une réception en leur honneur à l'invitation de Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères, le 19 juin 2013

*Cette année, 160 bourses ont été attribuées sur 490 dossiers examinés, soit une augmentation de 13 % par rapport à l'an passé.*

### Les bourses Excellence-Major

Le programme de bourses Excellence-Major s'inscrit dans la politique de promotion de l'enseignement supérieur français. Celui-ci permet d'octroyer des bourses pour une durée de 5 ans aux meilleurs bacheliers étrangers du réseau, afin qu'ils puissent poursuivre leurs études supérieures de haut niveau en France, sous condition de l'obtention de la mention « très bien » ou « bien » au baccalauréat, et de l'inscription de l'élève dans l'enseignement supérieur français.

Les dossiers de candidature, proposés par les chefs d'établissement, sont tout d'abord visés et classés par les services de Coopération et d'Action culturelle des ambassades, puis transmis à l'AEFE pour vérification et validation des candidatures. Ces dossiers font l'objet d'un double examen, par l'équipe du SORES de l'Agence et par les membres de la commission de sélection. Celle-ci est composée de proviseurs de lycées à classes préparatoires, de représentants et de présidents d'universités, et enfin de représentants du ministère des Affaires étrangères et de l'Agence.

Cette année, le nombre de dossiers examinés s'est élevé à 490, soit une augmentation de 13 % par rapport à l'an passé et 100 candidatures de plus qu'il y a deux ans. L'examen des dossiers prend en compte une série de critères parmi lesquels l'excellence des résultats est un élément déterminant. De même, la qualité du projet d'orientation, la motivation et les capacités d'adaptation de l'élève, ainsi que l'adéquation de son projet d'études à la politique de coopération locale développée par le poste diplomatique sont des indicateurs de décision.

Ainsi, en 2012/2013, **160 bourses** ont été attribuées. L'origine scolaire des élèves retenus au titre de la bourse Excellence-Major est principalement la voie scientifique (67 %), précédant la filière ES (22 %), la filière L (8 %), STG (2 %) et enfin STI (1 %).

Dans le domaine du choix de poursuite d'études, les tendances de l'an passé se confirment : les boursiers se portent principalement vers une classe préparatoire (57,6 %), puis vers l'université (16,5 %), une 1<sup>re</sup> année d'études de santé (12,2 %), Sciences Po (10,4 %) et enfin les écoles d'art (3 %).

S'agissant de l'origine géographique des élèves candidats

à la bourse, on remarque qu'ils proviennent de 84 pays différents répartis dans les zones suivantes : Afrique (47 %), Amériques (23,6 %), Europe (17,3 %), Moyen-Orient et Proche-Orient (7,2 %) et enfin Asie-Océanie (4,9 %). Il est à noter que l'attribution des bourses ne répond à aucun principe de quota géographique.

L'Agence s'attache à accompagner au plus près les jeunes boursiers qui viennent poursuivre leurs études supérieures en France. Ainsi, **un système de parrainage des nouveaux lauréats** par des boursiers plus avancés dans le programme a été mis en place. Il s'agit d'un partage d'expérience, d'un soutien apporté aux plus jeunes afin de faciliter leur intégration. 33 parrains/marraines se sont portés volontaires pour conseiller et soutenir les nouveaux lauréats qui en avaient exprimé le besoin.

## [ FOCUS ]

### BOURSIERS EXCELLENCE-MAJOR : UNE CÉRÉMONIE EN L'HONNEUR DES «SORTANTS» DU PROGRAMME

Le 19 juin 2013, le ministre des Affaires étrangères, M. Laurent Fabius, la ministre déléguée aux Français de l'étranger, Mme Hélène Conway-Mouret, et la directrice de l'AEFE, Mme Anne-Marie Descôtes, ont réuni au palais des Affaires étrangères près de 150 boursiers.

Parmi eux, 57 étaient en 5<sup>e</sup> et dernière année, et s'apprêtaient à entrer dans la vie professionnelle. La cérémonie visait à les féliciter pour l'excellence de leurs parcours, à les fédérer au sein de l'association mondiale d'anciens élèves (ALFM) et à les inciter à entretenir les liens privilégiés qu'ils ont tissés avec la France.

Les boursiers ont également pu assister à une table ronde sur le thème « Quels réseaux professionnels pour les Boursiers Excellence-Major ? » avec Aude De Thuin, entrepreneure, fondatrice du Women's Forum et du forum « Osons la France », Georges Aoun, entrepreneur et ancien élève du réseau, Dominique Tchimbakala, journaliste et ancienne élève du réseau, et Francis Verillaud, directeur des Affaires internationales de Sciences-Po.

Des élus, des dirigeants d'entreprise et des représentants de grandes écoles et d'universités ont rejoint les boursiers pour apporter des conseils à ces jeunes talents et échanger avec eux lors d'un moment convivial. « Cette soirée est placée sous le signe du lien », a déclaré la directrice de l'AEFE dans son allocution de bienvenue. « Perpétuez vos liens en vous investissant au sein des associations d'anciens élèves des différents lycées français de l'étranger et de l'association des Anciens élèves des lycées français du monde (ALFM) qui les fédèrent » a renchéri Flavia Ferrari Inchauspe, elle-même ancienne boursière Excellence-Major et présidente de l'ALFM.

« L'excellence se nourrit de l'échange », a déclaré Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères, en s'adressant aux boursiers qu'il a remerciés d'avoir « choisi la France ». « J'espère que vous resterez des amis de la France et que vous développerez une image positive de notre pays. Nous comptons sur vous pour être des relais d'influence », a-t-il poursuivi en appelant de ses vœux « un grand réseau des « alumni » de la France ».

« Nous souhaitons être utiles à nos boursiers, les aider à franchir le pas pour entrer dans la vie

professionnelle. Tous ces jeunes sont francophones et au moins biculturels. Ils ont suivi une scolarité de qualité au sein d'un lycée français puis des études supérieures exigeantes. Leurs parcours fait d'eux des personnalités particulièrement riches, intéressantes, originales, ouvertes et particulièrement recherchées par les entreprises », a confié Anne-Marie Descôtes.

→ Le ministre des Affaires étrangères, Laurent Fabius, lors de la cérémonie



→ Les boursiers Excellence-Major réunis au Quai d'Orsay lors d'une réception en leur honneur à l'invitation de Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères, le 19 juin 2013



La réunion d'accueil des nouveaux boursiers organisée par l'AEFE au mois d'octobre 2012 au lycée-Louis-le-Grand a été l'occasion pour les filleuls de rencontrer leurs parrains/marraines. Ce moment a permis de favoriser le rapprochement entre les étudiants, d'apporter des réponses concrètes à leurs questions matérielles, administratives et financières, mais aussi à leurs interrogations sur les poursuites d'études à la fin de leurs deux premières années.

Par ailleurs, le SORES a axé son action pour le programme des bourses Excellence-Major sur la communication et l'information auprès des établissements et des familles.

Cela s'est matérialisé par la création d'une **plaquette d'information** grand public, et par la réalisation d'un **clip de présentation** du programme mettant en exergue le témoignage de boursiers. Ces deux supports réalisés avec l'appui du service communication et événements sont disponibles sur le site de l'AEFE et présentent le dispositif.

Au total, toutes promotions confondues, ce sont plus de 800 étudiants, représentant plus de 80 nationalités différentes, qui bénéficient du programme des bourses Excellence-Major.



→ Lycée français de Pondichery (Inde)

## LES PROJETS DE COOPÉRATION ÉDUCATIVE ET UNIVERSITAIRE

Les établissements d'enseignement français à l'étranger contribuent au renforcement des relations de coopération entre les systèmes éducatifs français et étrangers.

Dans ce cadre, ils favorisent la création et la mise en œuvre de projets de coopération éducative et universitaire dans les pays où ils sont implantés. Ces projets illustrent l'ouverture des établissements du réseau sur leur environnement, la reconnaissance de leur expertise et de leur ingénierie pédagogique et leur participation à la promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger, notamment dans les pays émergents.

### La filière scientifique d'excellence du lycée français de Pondichéry

Créée à la rentrée 2009, cette filière scientifique vise à développer la coopération bilatérale entre la France et l'Inde à travers la formation de ses élites nationales. Ce projet innovant facilite l'articulation entre le secondaire et le supérieur en assurant un passage naturel des bacheliers vers l'enseignement supérieur français et en ménageant des parcours transnationaux s'appuyant sur un partenariat avec des grandes écoles.

Conçue en lien avec le réseau des écoles des Mines, la section bénéficie aussi du soutien de la direction des Relations européennes, internationales et de la Coopération (DREIC) du ministère de l'Éducation nationale

et du concours du lycée Louis-le-Grand qui travaille, avec les équipes pédagogiques en place, à l'élaboration des tests de sélection et au recrutement des élèves. Les entreprises Thalès et Michelin sont associées au projet et financent la scolarité de plusieurs élèves de ce cursus d'excellence. Les élèves indiens anglophones sélectionnés suivent, à partir de la 3<sup>e</sup> et jusqu'en terminale, un cursus scientifique d'excellence bilingue français/anglais, débouchant sur le baccalauréat scientifique assorti d'une mention européenne.

La filière a vu en 2013 sa première promotion de bacheliers : les élèves ont tous obtenu leur baccalauréat et poursuivront leurs études en CPGE ou universités scientifiques en France à la rentrée 2013.



→ Lycée Louis-Massignon d'Abou Dhabi (Émirats Arabes Unis)

### **Le projet PITES (partenariat international triangulaire d'enseignement supérieur)**

Ce nouveau dispositif vise à encourager les pôles de Recherche et d'Enseignement supérieur (universités, grandes écoles et établissements d'enseignement supérieur) à pré-recruter des bacheliers étrangers du réseau afin de faciliter leur poursuite d'études supérieures en France. Il repose sur l'idée de développer sur place, avec l'appui de partenaires universitaires locaux, des filières françaises de niveau licence, offrant à ces bacheliers une continuité dans le système éducatif français. Le projet PITES s'appuie ainsi sur la possibilité de mettre en place des partenariats internationaux triangulaires d'enseignement supérieur entre un établissement français d'enseignement supérieur, un lycée français à l'étranger et une ou plusieurs universités étrangères de la même ville. Les cursus de niveau licence ainsi créés seront à vocation bilingue et bi-diplômante, pour favoriser une poursuite d'études en France dans les établissements partenaires. Ce dispositif innovant constitue un instrument efficace de

promotion des universités françaises, ainsi qu'un outil en faveur de l'internationalisation de l'enseignement supérieur français.

Un premier projet devrait se concrétiser en 2014 au lycée français de Viña del Mar (Chili) : il s'agit d'un tronc commun de l'UTC (université de technologie de Compiègne) en partenariat avec des universités chiliennes.

### **Les classes scientifiques Louis-le-Grand à Abou Dhabi**

À l'initiative de l'émir, des classes de mathématiques et de sciences physiques correspondant aux classes de 2<sup>de</sup>, de 1<sup>re</sup> et de terminale en France, ont été développées en 2008 dans des établissements émiratis pilotes d'Abou Dhabi. Ces classes, entièrement financées par le gouvernement émirati, visent à rehausser la qualité de l'enseignement scientifique dans les établissements de l'émirat et à constituer un vivier pour des formations scientifiques d'excellence dans l'enseignement supérieur ou pour des formations d'ingénieur.

Le lycée Louis-le-Grand est chargé d'apporter un service d'ingénierie éducative à ces filières d'excellence. 6 professeurs expatriés sont actuellement détachés auprès de l'Agence et affectés au lycée Louis-Massignon pour enseigner en anglais les mathématiques et les sciences physiques et chimiques à des promotions de 20 filles et de 20 garçons scolarisés dans ces lycées pilotes émiratis. Ce programme est accrédité depuis fin décembre 2010 par le ministère fédéral de l'Éducation.

# LES ANCIENS ÉLÈVES



Le dispositif d'enseignement à l'étranger se prolonge au sein d'un réseau d'anciens élèves qui a vocation à maintenir les liens d'amitié et de solidarité entre tous ceux qui ont bénéficié du modèle éducatif français à l'étranger.

## Une pépinière de talents

Le réseau des anciens élèves des lycées français de l'étranger, estimé à près de 600 000 membres, offre un potentiel d'influence considérable. De nombreux anciens élèves, français et étrangers, de toutes générations, exercent dans le monde entier des postes de responsabilité dans les domaines d'activité les plus variés : politique, économie, enseignement supérieur, diplomatie, médias et culture. Ils sont les premiers ambassadeurs du modèle éducatif français et des valeurs qui y sont liées. Ils sont des relais privilégiés pour les établissements du réseau, les entreprises françaises et, plus largement, pour tous les élèves qui sont passés par un lycée français à l'étranger. Les anciens élèves conservent un attachement sincère au réseau d'enseignement français à l'étranger, à la France, aux valeurs qu'elle promeut, à cette langue qu'ils ont en partage, à cette culture qu'ils ont en commun.

Le développement d'un réseau mondial d'anciens élèves qui fédère et structure ces nombreuses personnalités de talent demeure une priorité pour l'AEFE. Ce dispositif doit leur permettre de cultiver leur attachement avec le

réseau d'enseignement français, de renforcer les liens de solidarité et d'amitié entre eux, et de s'investir pour soutenir l'action des établissements, des institutions et des entreprises françaises à l'étranger.

## Un enjeu pour l'avenir

Les anciens élèves du réseau constituent un atout pour la présence et l'influence françaises à l'étranger dans les institutions internationales, les entreprises, les organisations politiques ou les établissements culturels. L'Agence est très attachée au développement d'un réseau mondial des anciens élèves qui puisse prolonger l'action qu'elle mène chaque jour au service des 320 000 élèves scolarisés au sein des 488 établissements qu'elle a la charge de piloter. Cette action s'inscrit dans la continuité des priorités définies par le ministère des Affaires étrangères dans le cadre de la diplomatie culturelle et économique qu'il met en œuvre.

Le soutien que l'AEFE apporte depuis plusieurs années à la constitution d'un réseau d'anciens élèves repose sur **quatre convictions** :

- Les anciens élèves sont une richesse pour le réseau



→ Anne-Marie Descôtes s'adressant aux convives du dîner de gala au palais Liechtenstein lors du FOMA 2013, à Vienne (Autriche)



→ Les participants du FOMA 2013 depuis les toits du lycée français de Vienne (Autriche)

scolaire français à l'étranger et un atout pour le rayonnement des idées et des ambitions portées par l'Agence. Cette **richesse** tient d'abord à la multiplicité de leurs parcours et de leurs profils qui font partie intégrante de la spécificité des établissements du réseau. En effet, ces établissements sont des lieux de dialogue et de diversité. Ils s'enrichissent de leur ouverture à la culture des pays d'accueil, de la diversité de leurs élèves et *a fortiori* de leurs anciens élèves. Ces derniers constituent aussi un **atout** en raison de la qualité de l'enseignement et de la formation dispensés au sein des établissements. Cette excellence pédagogique conduit les anciens élèves à occuper dans leur carrière professionnelle des postes de responsabilité où ils sont en capacité de valoriser leur attachement à l'égard du modèle éducatif français.

- Au-delà de la diversité des établissements et des élèves, l'éducation française nourrit un certain rapport au monde et illustre un vivre-ensemble spécifique. Les anciens élèves du réseau sont dépositaires des **valeurs** chères à l'AEFE : le dialogue, la tolérance, l'esprit critique, la diversité culturelle, l'égalité entre les femmes et les hommes... Ils ont, partout où ils sont présents, un rôle à tenir collectivement pour faire vivre ces valeurs et œuvrer au développement de sociétés ouvertes, harmonieuses et pluriculturelles.
- Afin d'agir efficacement dans un monde devenu global, les anciens élèves doivent se constituer en un **réseau** structuré et tourné vers l'avenir.
- Le réseau des anciens élèves constitue pour les

entreprises un **vivier** de jeunes actifs à fort potentiel, très bien formés, plurilingues et biculturels. Par leur maîtrise de la langue et de la culture françaises alliée à une connaissance parfaite d'une culture étrangère, ils peuvent accompagner l'implantation et le développement des entreprises à l'international.

### Les étapes

**Le premier Forum mondial des anciens élèves** du réseau (FOMA), organisé par l'AEFE le 28 mars 2009 à Paris, a réuni plus de 300 participants : anciens élèves, représentants des associations d'anciens élèves des établissements du réseau, boursiers Excellence-Major, partenaires de l'AEFE et représentants des ministères concernés.

Cet événement, qui a suscité un réel engouement, avait pour objectif de donner la parole aux anciens élèves ainsi qu'aux représentants de leurs associations afin qu'ils puissent non seulement exprimer leurs attentes, mais également définir les priorités et les outils nécessaires à la création d'un réseau mondial des anciens élèves des lycées français de l'étranger.

Des réunions de travail ont été organisées à Paris, de novembre 2009 à avril 2010, permettant à 40 anciens élèves d'étudier les modalités de création d'une association mondiale des anciens élèves. La **création officielle de l'association des anciens des lycées français du monde (ALFM)** a eu lieu le 10 avril 2010, lors des premières Rencontres mondiales de l'AEFE. À cette occasion, les membres de l'ALFM ont pu s'adresser aux chefs d'établissement du réseau, aux représentants des parents

d'élèves et à tous les partenaires de l'Agence pour leur présenter leur organisation et leurs objectifs :

- établir et développer des relations amicales et des liens de solidarité entre les anciens ;
- mettre en valeur le dénominateur culturel commun entre les anciens du réseau ;
- fédérer et soutenir les associations locales ;
- apporter à ses membres un soutien dans leurs parcours universitaires et professionnels ;
- faciliter le développement des relations professionnelles et d'affaires entre ses membres ;
- promouvoir le réseau des lycées français à l'étranger.

→ Discours de la ministre Hélène Conway-Mouret lors du FOMA 2013 à Vienne (Autriche) le 6 avril 2013



## L'association des anciens des lycées français du monde (ALFM)

L'ALFM a tenu une assemblée générale le 5 avril 2013 à Vienne, afin d'élire les membres du bureau et la présidente de l'association. La composition de l'ALFM est la suivante :

- PRÉSIDENTE : **Flavia Ferrari Inchauspe**
- 5 VICE-PRÉSIDENTS :  
**Christophe Barbe**, vice-président exécutif  
**Timéa Havel**, relations avec les associations locales  
**Martín Biurrun**, animation du réseau  
**Alexianne Lamy**, communication  
**Sara Jamil**, relations avec les entreprises et les missions économiques

- 3 CONSEILLERS :  
**Ferdi Akdag**  
**Alain Barguidjian**  
**Roger Sorbac**
- SECRÉTAIRE : **Francine Mallet-Lamy**
- SECRÉTAIRE ADJOINTE : **Adriana Cely**
- TRÉSORIER : **Pierre-Yves Carpentier**
- TRÉSORIER ADJOINT : **Roger Liwer**



→ Christophe Barbe, vice-président exécutif de l'association des Anciens des lycées français du monde (ALFM) lors du FOMA 2013 à Vienne (Autriche)

**Le 2<sup>e</sup> Forum mondial des anciens élèves**, organisé par l'ALFM avec le soutien de l'AEFE, s'est tenu en avril 2011 à Casablanca (Maroc). Il a rassemblé de nombreux représentants d'associations d'anciens des établissements du réseau et a permis l'élaboration de la résolution de Casablanca qui reprend les engagements de l'ALFM à :

- susciter la création d'associations locales, renforcer les associations existantes et développer le lien entre elles ;
- promouvoir par tous moyens les membres et les actions des associations ;
- valoriser la reconnaissance du rôle des anciens au sein des établissements ;
- créer dès la scolarité le sentiment d'appartenance au réseau des anciens ;
- assurer son autonomie de moyens pour une efficacité maximale.

La mise en œuvre de ces engagements s'est concrétisée par l'intervention des représentants de l'ALFM lors du séminaire AEFE des nouveaux collaborateurs. Ils ont, à cette occasion, sensibilisé les personnels qui partent en poste dans le réseau à la nécessité d'encourager et de participer, dans leur établissement d'affectation, à la création ou à la valorisation des associations d'anciens élèves. De même, cette thématique a été intégrée dans les lettres de mission et instructions de rentrée des personnels de direction du réseau. Enfin, les membres de l'ALFM participent à la journée d'accueil des boursiers Excellence-Major organisée par l'Agence ainsi qu'aux événements susceptibles de promouvoir leur action qu'elle organise.

### Le 3<sup>e</sup> Forum mondial des anciens élèves

Le 6 avril 2013, le lycée français de Vienne (Autriche) a accueilli la 3<sup>e</sup> édition du FOMA. En présence de M<sup>me</sup> Hélène Conway-Mouret, ministre déléguée chargée des Français de l'étranger, cette manifestation a rassemblé plus de 250 participants : élus, partenaires, anciens élèves des lycées français du monde et personnels de l'AEFE. Ce Forum, placé sous le thème « Maillage et influence : de l'opportunité à la mise en œuvre », avait pour objectif la définition d'actions concrètes et d'axes de développement opérationnels pour les mois à venir.

Après les interventions en séance plénière de l'ambassadeur de France en Autriche, de la directrice de l'AEFE, de la ministre déléguée chargée des Français de l'étranger et de la Présidente de l'ALFM, Flavia Ferrari Inchauspe, les participants se sont répartis en 6 ateliers de travail :

- Création et mise en place d'une association locale : les premiers pas.
- Gouvernance et positionnement des associations locales.
- Stratégie de communication et de développement : constitution d'annuaires, réseaux sociaux et professionnels.
- Financement des associations locales.
- Mise en place d'un dispositif d'accompagnement des élèves dans la poursuite de leurs études universitaires.
- Création d'un réseau dans les domaines économique, culturel et médiatique.

Les anciens ont pu assister à une table ronde sur le thème « Les anciens des lycées français du monde : un réseau qui ne connaît pas sa force ? », animée par Élisabeth Tchoungui, journaliste et ancienne élève des lycées français de Rome, Bruxelles et Yaoundé. Cette table ronde a réuni quatre intervenants de haut niveau :

- Geneviève Goëtzinger, directrice des relations institutionnelles de France Médias Monde (FMM) ;
- Claude Revel, directrice du Centre Global Intelligence & Influence de Skema Business School, auteure du rapport « Développer une influence normative internationale stratégique pour la France » remis à la ministre du Commerce extérieur, Nicole Bricq ;
- François-Xavier d'Aligny, directeur des relations stratégiques avec la clientèle mondiale d'entreprises du groupe bancaire autrichien ERSTE Bank ;
- Elyès Jouini, président de la Fondation Dauphine, vice-président du conseil scientifique de l'université Paris-Dauphine et ancien élève du lycée français de Tunis.

La manifestation a été ponctuée de vidéos d'anciens élèves apportant leur éclairage et leur témoignage : Carlos Ghosn (PDG de Renault et Nissan), Claire Legras (membre du Conseil d'État), Colette Lewiner (directrice de l'énergie chez Capgemini), Elliott Barnes (architecte d'intérieur), Stella Baruk (enseignante et écrivain), Iradj Gandjbakhch (chirurgien cardiaque), Isiah Shaka (chanteur), Catriona Seth (universitaire) et Dominique Tchimbakala (journaliste).

Le FOMA 2013 a mis l'accent sur la définition d'outils et



→ Table ronde sur « Les anciens des lycées français du monde, un réseau qui ne connaît pas sa force ? » animée par Élisabeth Tchoungui, FOMA 2013 à Vienne (Autriche)



→ Flavia Ferrari Inchauspe, présidente de l'association des Anciens des lycées français du monde (ALFM) à Vienne (Autriche)

de méthodes destinés à structurer et professionnaliser l'ALFM et les associations locales :

- définition et mise à disposition d'un kit d'aide à la création d'association d'anciens élèves ;
- création d'une feuille de route pour le financement des associations locales ;
- désignation d'un référent ALFM par région du monde pour un suivi plus proche du terrain ;
- mise en place d'une section ALFM-Paris ou ALFM-France qui regroupera et fédérera les anciens élèves du réseau présents à Paris et en France ;
- développement d'un système de parrainage par des anciens élèves pour accueillir les bacheliers du réseau venant poursuivre leurs études supérieures en France ;
- désignation de référents ALFM dans les grandes écoles et les universités qui accueillent de nombreux bacheliers issus du réseau ;
- création par l'ALFM d'un bulletin numérique trimestriel « Alumni mundi » dédié aux anciens élèves.

Enfin, pour renforcer les liens entre anciens élèves et partenaires du réseau et poser ainsi les bases d'une action élargie, l'ALFM a décidé de rapprocher les associations d'anciens élèves des établissements avec les **associations de parents d'élèves**. De même, elle entreprend d'établir les bases d'une collaboration plus étroite entre les anciens élèves et le réseau des institutions économiques à l'étranger, notamment les antennes Ubifrance et le réseau des conseillers du commerce extérieur.

## FLAVIA FERRARI-INCHAUSPE, PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION DES ANCIENS DES LYCÉES FRANÇAIS DU MONDE (ALFM)

### Comment devient-on présidente de l'ALFM ?

En tant qu'ancienne élève du lycée franco-argentin Jean-Mermoz de Buenos Aires et boursière Excellence-Major, j'ai participé en mars 2009 au premier forum mondial des anciens élèves (FOMA) à Paris. L'AEFE m'a ensuite proposé d'assister aux réunions de travail sur les modalités de création d'une association mondiale des anciens élèves. J'ai tout de suite reconnu le potentiel et la portée de cette initiative. Je suis devenue conseillère au bureau de l'ALFM à sa création, en avril 2010. Le bureau m'a finalement suggéré de présenter ma candidature pour l'élection à la présidence de l'ALFM, ce que j'ai naturellement accepté avec enthousiasme.

### Que représente pour vous le fait d'être une ancienne ?

Pour moi, il s'agit avant tout d'appartenir à un réseau cristallisé autour du fait d'avoir partagé un enseignement décalé : vis-à-vis du pays d'accueil (dans mon cas l'Argentine) de part l'éducation à la française et vis à vis de la France la forte imprégnation du contexte local. Ce décalage offre à chaque élève un espace de construction libre et riche, à la croisée de la langue française et de la langue locale.

### Quel bilan tirez-vous du FOMA 2013 à Vienne ?

Un bilan très positif, en raison de la diversité des participants avec une trentaine d'associations locales représentées, ainsi que par le fort soutien du ministère des Affaires Étrangères. Il a permis de lancer des projets concrets : la création d'une lettre

d'information électronique « Alumni mundi », un kit d'aide à la création d'association, un modèle de charte tripartite ALFM/association locale/établissement scolaire et un système de parrainage pour les bacheliers du réseau qui viennent en France. Il a également renforcé nos relations avec nos partenaires, notamment les parents d'élèves et les représentants du monde économique. Enfin, les structures du bureau et du CA de l'ALFM ont été redéfinies lors de l'Assemblée générale, avec une répartition des missions pour les vice-présidents : les relations avec les associations locales, la communication, l'animation du réseau, les relations avec les entreprises et les missions économiques.

### Quels sont les prochaines étapes pour l'ALFM ?

Depuis le FOMA, des associations se sont créées à Ankara et Dakar et d'autres sont en cours de création, comme à Dubaï. Nous voulons continuer de renforcer nos liens avec les associations adhérentes et les entreprises. La prochaine étape importante sera le lancement d'une plateforme sur internet avec un annuaire des anciens et des offres de services (stages, emplois...). Nous allons également organiser des soirées thématiques par domaine d'activités pour animer les réseaux d'anciens à Paris. Les initiatives des anciens sont nombreuses et j'espère que le prochain FOMA nous donnera l'occasion de présenter leurs forts intérêts et leur diversité.





# 3

## L'ÉVOLUTION DU RÉSEAU

La stratégie mise en œuvre par l'Agence a pour objectifs le développement maîtrisé du réseau et la qualité des services mis à disposition des établissements et des familles. Elle repose sur le professionnalisme des personnels et de l'encadrement qui garantit l'excellence éducative des établissements au bénéfice des élèves du réseau.

# LES ÉTABLISSEMENTS



## L'HOMOLOGATION DES ÉTABLISSEMENTS

Les établissements d'enseignement à l'étranger font l'objet d'une procédure d'homologation rigoureuse attestant leur conformité aux programmes, aux objectifs pédagogiques, aux valeurs fondamentales du système éducatif français et aux règles applicables en France aux établissements de l'enseignement public français. Garante du respect de l'homologation et de son suivi dans les établissements du réseau, l'AEFE est chargée du traitement de toutes les demandes et contribue au contrôle de l'homologation au sein d'une commission interministérielle.

### Une procédure interministérielle

Cette procédure est mise en œuvre par la direction générale de l'Enseignement scolaire (DGESCO) du ministère de l'Éducation nationale (MEN) et par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) avec le concours de groupes d'experts, membres des inspections générales du MEN. L'AEFE travaille en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et la DGESCO pour l'examen des dossiers. À l'issue d'une campagne annuelle qui concerne les établissements sollicitant soit une première homologation, soit une extension de l'homologation à d'autres niveaux d'enseignement, la liste des établissements homologués fait l'objet d'une publication au Journal officiel de la République française et au Bulletin de l'Éducation nationale.

### Bilan de la campagne 2013

Pour la campagne 2013, 45 dossiers (contre 52 en 2012 et 48 en 2011) ont été examinés et soumis à la commission interministérielle d'homologation qui s'est tenue le 7 juin 2013.

17 établissements ont présenté une première demande d'homologation dont 14 écoles primaires et 3 établissements d'enseignement secondaire. La commission a émis un avis favorable pour 12 d'entre eux :

- l'école française de **Tirana** (Albanie) ;
- l'école française de **Sihanoukville** (Cambodge) ;
- le lycée international Xavier, **Séoul** (Corée) ;
- l'école Jules Verne, **Abidjan** (Côte d'Ivoire) ;
- le collège de la Sainte-Famille, **Le Caire** (Égypte) ;

## LES ÉTAPES

L'AEFE A CRÉÉ ET GÈRE UNE APPLICATION EN LIGNE QUI A PERMIS DE DÉMATÉRIALISER LA PROCÉDURE D'HOMOLOGATION. CELLE-CI SE DÉROULE SUR 12 MOIS.

- 1** À partir de septembre, les établissements se connectent via le site internet de l'AEFE à l'application dédiée à l'homologation. Ils ont jusqu'à fin octobre pour remplir une enquête et le dossier de demande d'homologation.
- 2** De novembre à décembre, le service de Coopération et d'Action culturelle (SCAC) de l'ambassade de France concernée donne l'avis diplomatique sur le dossier de l'établissement et le valide afin qu'il parvienne au service pédagogique de l'AEFE.

- 3** Après expertise de l'Agence, et en lien avec la direction générale de la Mondialisation, du Développement et des Partenariats (DGM) du ministère des Affaires étrangères, l'AEFE valide cette demande et transmet le dossier à la DGESCO pour une analyse pédagogique.
- 4** En mai, après examen préalable par les groupes d'évaluation du MEN, les dossiers sont soumis à l'avis de la commission interministérielle d'homologation réunissant les représentants du ministère de l'Éducation nationale, du ministère des Affaires étrangères, de l'AEFE et de la Mission laïque française (MLF).



→ Lycée international Xavier de Séoul (Corée)

- le collège de La Salle, **Le Caire** (Égypte) ;
- la Little Da Vinci International School, **Atlanta** (États-Unis) ;
- l'Étoile French School, **Portland** (États-Unis) ;
- le collège Notre-Dame-de-Louaizé, **Zouk Mosbeth** (Liban) ;
- La Petite École, (Singapour) ;
- l'école francophone Pattaya, **Chonburi** (Thaïlande) ;
- l'école René-Descartes (groupe Avicenne), **Ariana** (Tunisie).

La répartition des établissements nouvellement homologués confirme le dynamisme du continent asiatique qui compte 4 établissements supplémentaires pour la rentrée 2013. Elle atteste également du développement du réseau en Égypte et aux États-Unis, qui dénombrent chacun deux établissements nouvellement homologués. Enfin, le Maghreb, le Proche-Orient, l'Afrique subsaharienne et l'Europe de l'Est recensent chacun un établissement supplémentaire.

28 établissements ont présenté une demande d'extension d'homologation à d'autres niveaux d'enseignement dont 4 concernaient l'extension à des niveaux du 1<sup>er</sup> degré et 24 à des niveaux du 2<sup>d</sup> degré. Parmi eux, 22 ont reçu un avis favorable de la commission.

Ces demandes émanent d'établissements dans la zone Moyen-Orient/Maghreb (Algérie, Arabie saoudite, Égypte, Émirats Arabes Unis, Israël, Liban et Maroc), Afrique (Côte d'Ivoire, Gabon, Mozambique, Ouganda et Sénégal), Amérique du Sud (Cuba et Nicaragua), Amérique du Nord

(Canada et États-Unis), Asie (Indonésie et Taiwan) et Europe (Arménie, Bulgarie, Espagne, Géorgie et Royaume-Uni). L'arrêté fixant la liste des établissements d'enseignement français à l'étranger homologués par le ministère de l'Éducation nationale a été publié au Journal officiel de la République française du 27 juin 2013.

### Le suivi de l'homologation

Conformément aux décisions de la commission nationale du 12 mai 2011 et dans le souci d'améliorer le suivi des établissements homologués, 9 établissements du réseau ont fait l'objet d'un suivi particulier de la direction générale de l'Enseignement scolaire (DGESCO) et de l'Inspection générale de l'Éducation nationale (IGEN). Parmi les établissements concernés, 6 sont implantés en Afrique et 3 aux États-Unis.



La répartition des établissements nouvellement homologués confirme le dynamisme du continent asiatique, qui compte 4 établissements supplémentaires.

→ École française de Sihanoukville (Cambodge)





→ École Alexandre-Dumas de Naples (Italie)



→ Collège-lycée Léon l'Africain de Casablanca (Maroc)

## L'ÉVOLUTION ET LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ÉTABLISSEMENTS

Pour l'année 2013/2014, le réseau scolaire français à l'étranger compte 488 établissements homologués, soit 7 de plus que l'année scolaire précédente.

**P**armi les 488 établissements du réseau, 75 sont gérés directement (EGD) par l'Agence, 156 ont passé une convention avec elle et 257 sont partenaires. La politique de renforcement des liens avec les établissements dits jusque-là « uniquement homologués » menée par l'AEFE depuis 2011, via la signature d'accords de partenariat, concerne désormais la quasi-totalité des établissements du réseau, appelés établissements partenaires.

**L'augmentation du nombre d'établissements homologués** à cette rentrée s'explique par :

- 12 établissements homologués supplémentaires (campagne d'homologation 2013).
- 5 suppressions d'homologation :
  - . l'école française de Kano (Nigéria), qui était fermée ;
  - . le centre scolaire Alucam à Edéa (Cameroun) ;
  - . le lycée d'État de Djibouti (Djibouti) ;
  - . l'école primaire publique européenne Judith Kerr et la Märkische Grundschule à Berlin (Allemagne), qui ont obtenu le LabelFrancÉducation à la commission du 28 juin 2013.

**Le nombre d'établissements conventionnés reste stable.**

Le déconventionnement du lycée français Charles-de-Gaulle de Bangui (République centrafricaine) a été compensé par le conventionnement de l'école française du Caucase à Tbilissi (Géorgie). Le lycée Charles-de-Gaulle de Bangui a par ailleurs conclu un accord de partenariat avec l'Agence.

*Avec 171 écoles, collèges et lycées homologués, le continent africain regroupe le nombre le plus important d'établissements,*



→ Lycée français de Pékin (Chine)



→ Lycée Antoine-de-Saint-Exupéry de Santiago (Chili)

Avec 171 écoles, collèges et lycées homologués, le continent africain regroupe le nombre le plus important d'établissements, aussi bien en gestion directe que conventionnés ou partenaires. Cette répartition résulte notamment de la densité du réseau au Maroc (23 EGD), en Tunisie (9 EGD) et à Madagascar (4 EGD et 7 conventionnés). L'Europe compte 119 établissements dont 27 EGD et 40 conventionnés. Ces deux zones accueillent ainsi 69 établissements EGD sur les 75 du réseau, et 87 des 156 établissements conventionnés. Le continent asiatique connaît le plus fort développement avec 11 établissements supplémentaires lors des trois dernières années pour un total de 109 établissements à cette rentrée scolaire.

→ Lycée français international de Tokyo (Japon)



### RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS ET ÉVOLUTION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE ET PAR STATUT

AFRIQUE	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14
Gestion Directe	42	42	42	42
Conventionnés	52	50	48	47
Partenaires	79	82	80	82
<b>TOTAL</b>	<b>173</b>	<b>174</b>	<b>170</b>	<b>171</b>

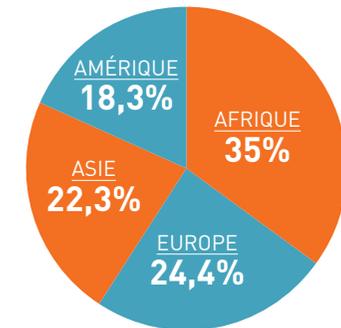
AMÉRIQUE	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14
Gestion Directe	1	1	1	1
Conventionnés	35	35	35	35
Partenaires	49	52	51	53
<b>TOTAL</b>	<b>85</b>	<b>88</b>	<b>87</b>	<b>89</b>

ASIE OCÉANIE	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14
Gestion Directe	5	5	5	5
Conventionnés	35	35	34	34
Partenaires	58	63	65	70
<b>TOTAL</b>	<b>98</b>	<b>103</b>	<b>104</b>	<b>109</b>

EUROPE	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14
Gestion Directe	27	27	27	27
Conventionnés	39	39	39	40
Partenaires	51	54	54	52
<b>TOTAL</b>	<b>117</b>	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>119</b>

RÉSEAU	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14
Gestion Directe	75	75	75	75
Conventionnés	161	159	156	156
Partenaires	237	251	250	257
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>473</b>	<b>485</b>	<b>481</b>	<b>488</b>

### RÉPARTITION PAR CONTINENT



### RÉPARTITION PAR STATUT

**75** Établissements en Gestion Directe

**156** Établissements Conventionnés

**257** Établissements Partenaires



### TROIS OBJECTIFS PRINCIPAUX

Les opérations immobilières sont menées en relation étroite avec les différents services de l'Agence et les équipes de direction des établissements. Elles visent à garantir des conditions d'enseignement optimales. Dans un contexte concurrentiel de plus en plus marqué, la qualité des installations constitue un facteur d'attractivité très important pour les établissements du réseau. Dans ce cadre, la politique immobilière menée par l'Agence au bénéfice des écoles, collèges et lycées du réseau poursuit trois objectifs prioritaires.

1

La remise à niveau du patrimoine immobilier, pour donner aux établissements les moyens matériels d'accueillir les élèves dans les meilleures conditions. Il s'agit de remettre aux normes et de rénover des infrastructures qui ont parfois souffert d'un manque d'entretien durant de nombreuses années.

## LES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

L'activité immobilière de l'AEFE se déploie avec l'objectif de remettre à niveau le patrimoine des établissements du réseau, d'accompagner leur développement en augmentant leur capacité d'accueil et d'accroître leur attractivité en améliorant la qualité de leurs installations.

### Les opérations livrées en 2012/2013

Les opérations suivantes ont été livrées aux dates indiquées :

- La construction du bâtiment scientifique et de la salle polyvalente du lycée Pierre-Mendès-France à **Tunis** (Tunisie) - octobre 2012 ;
- La restructuration et l'extension du restaurant scolaire du lycée Jean-Monnet de **Bruxelles** (Belgique) - novembre 2012 ;
- La construction du nouveau collège-lycée d'**Amman** (Jordanie) - avril 2013 ;
- L'extension (locaux pédagogiques) du lycée français de **Tananarive** (Madagascar) - août 2013 ;
- La construction du nouveau lycée du **Caire** (Égypte) - août 2013 ;
- La rénovation et l'extension du lycée français Marius-Latour de **Porto** (Portugal).

→ Collège Charles-Nicolas de Sousse (Tunisie)



→ Lycée français Charles-de-Gaulle d'Ankara (Turquie)

**2**

**L'accompagnement du développement du réseau.** Certains établissements connaissent une hausse constante de leurs effectifs depuis plusieurs années et doivent faire face à de nombreuses demandes d'inscription qu'ils ne peuvent satisfaire du fait de la saturation de leurs locaux. Pour les établissements dont la capacité d'accueil doit être augmentée, des projets d'extension des locaux existants ou de relocalisation, totale ou partielle, sur un nouveau site sont envisagés.

**3**

**L'amélioration de la qualité des équipements et de l'image des établissements.** L'offre éducative proposée aux familles repose aussi sur la mise à disposition d'équipements complets et performants : terrains de sport, gymnases, salles informatiques, centres de documentation, salles polyvalentes, etc. La création de ces infrastructures permet d'assurer un enseignement de qualité et de donner une image attractive aux établissements du réseau.



→ Lycée français du Caire (Égypte)



→ Lycée français d'Amman (Jordanie)

→ Lycée français international de Porto (Portugal)



### Les opérations d'acquisition

Durant l'année 2012/2013, l'AEFE a acquis de nouveaux biens :

- À la faveur de l'évolution de la loi tchèque autorisant désormais une entité étrangère à posséder en pleine propriété un bien en République tchèque, l'Agence a acquis le site du lycée français de Prague.
- Conformément à un accord du 27 novembre 2012 entre le gouvernement de la Fédération de Russie et le gouvernement français relatif à la mise à disposition de nouveaux locaux pour le lycée français Alexandre-Dumas de Moscou, l'AEFE a pris à bail le 28 février 2013, pour une durée de 49 ans et pour un rouble symbolique, un terrain d'une superficie de 2 350 m<sup>2</sup> jouxtant le site actuel du lycée.
- Une nouvelle promesse d'acquisition, sous condition suspensive, d'un terrain destiné à la relocalisation de l'école primaire Guy-de-Maupassant et du collège Charles-Nicolle à Sousse (Tunisie) a été signée en juin 2013. La précédente promesse d'acquisition présentait en effet des impossibilités juridiques sur l'une des parcelles composant le terrain.

Par ailleurs, les négociations se poursuivent avec le Comité Populaire de Hanoi (Vietnam) en vue de la location de longue durée (50 ans) d'un terrain pour la relocalisation du lycée Alexandre-Yersin. Des discussions sont également en cours avec la municipalité de Vientiane (Laos) pour la location (bail emphytéotique de 99 ans) d'un terrain pour l'extension du lycée Josué-Hoffet.

À Abou Dhabi, les négociations concernant les conditions de la mise à disposition du lycée Louis-Massignon du site de l'ex-école japonaise sont en voie de finalisation. Enfin, l'Agence souhaiterait acquérir le site de l'école de la Once à Barcelone pour y relocaliser l'école maternelle actuellement installée sur le terrain de Munner.

### Les opérations en cours de construction

- La rénovation/extension de l'école Molière à Casablanca (Maroc) ;
- La rénovation/extension de l'école Chénier à Rabat (Maroc) ;
- L'extension (bâtiment scientifique) du lycée Lyautey à Casablanca (Maroc) ;
- La rénovation/extension du lycée Théodore-Monod à Nouakchott (Mauritanie) ;
- La construction du bâtiment de restauration scolaire pour l'école élémentaire de Berlin (Allemagne) ;
- L'aménagement des nouveaux locaux de l'école française de Saint-Petersbourg (Russie).



→ Lycée français René-Descartes de Phnom Penh (Cambodge)



→ École Guy-de-Maupassant de Sousse (Tunisie)

### Les opérations en phase d'appels d'offres pour les travaux ou en attente d'autorisation pour le lancement du chantier

- En Turquie, à Ankara, la conclusion du marché de travaux pour la reconstruction de l'école maternelle est en attente de la délivrance du permis de construire par la municipalité ;
- En Chine, à Pékin, les études du projet de relocalisation du lycée sont terminées et les appels d'offres pour les travaux vont être lancés avant fin 2013 ;
- En Italie, à Rome, les études du projet de restructuration du bâtiment « Casone » du lycée Chateaubriand sont terminées et le lancement des appels d'offres pour les travaux est en attente d'un accord des autorités locales sur le projet ;
- En Autriche, à Vienne, les études du projet de restructuration et d'extension du Studio Molière du lycée français sont terminées et les appels d'offres pour les travaux ont été lancés.

*Les conditions d'installation constituent un facteur d'attractivité très important pour les établissements du réseau.*

### Les projets en phase d'études

- Les études du projet de rénovation du lycée Jean-Mermoz de Buenos Aires (Argentine) se poursuivent et vont donner lieu au lancement des appels d'offres pour les travaux en fin d'année ;
- Après une première phase d'études des différents scénarios envisageables, le schéma directeur de la restructuration du site du lycée Gustave-Flaubert de Tunis-la-Marsa (Tunisie) est défini et les études de maîtrise d'œuvre du projet ont démarré ;
- L'appel d'offres pour la désignation du maître d'œuvre du projet de restructuration du lycée Pierre-Mendès-France de Tunis (Tunisie) a été lancé.

→ Lycée français Saint-Exupéry de Ouagadougou (Burkina Faso)



Enfin, les réflexions se poursuivent à Moscou (extension sur le nouveau site), à Abou Dhabi (extension sur le site de l'ex-école japonaise), à Madrid (rénovation et extension du site de Conde de Orgaz), à Tananarive (relocalisation de l'école D), à Fès/Meknès et à Marrakech (restructuration et extension des sites de ces établissements). Dès que les programmes de ces opérations auront été définis, les procédures de désignation des maîtres d'œuvre pourront être lancées.

→ Studio Molière du lycée français de Vienne (Autriche)





→ École Voltaire de Berlin (Allemagne)



→ École française de Kano (Nigéria)

### L'aide apportée par l'Agence aux projets immobiliers des établissements conventionnés

L'Agence apporte son soutien technique et financier à différents projets immobiliers engagés par les comités de gestion d'établissements conventionnés. En 2012/2013, les établissements ayant bénéficié d'une aide importante ont été :

- le lycée français Saint-Exupéry de Ouagadougou (Burkina Faso) ;
- le lycée Louis-Pasteur de Lagos (Nigéria) ;
- l'école française d'Amman (Jordanie) ;
- le lycée Anna-de-Noailles de Bucarest (Roumanie) ;
- le collège français d'Ibiza (Espagne) ;
- le lycée français René-Descartes de Phnom Penh (Cambodge) ;
- l'école française de Mascate (Oman) ;
- le lycée français de Bangkok (Thaïlande).

### Les projets financés par le ministère des Affaires étrangères

Avec la perspective du transfert à l'AEFE de la responsabilité de la gestion de l'ensemble des biens domaniaux, le ministère des Affaires étrangères (MAE) n'engage plus d'opérations nouvelles sur le patrimoine des établissements scolaires occupés par les établissements en gestion directe. Quelques opérations ponctuelles se terminent comme à Rome (consolidation de la falaise de la villa Strohl Fern) ou à Istanbul (mise aux normes sismiques des bâtiments du site de Beyoglu).

### Un contexte en évolution

L'activité immobilière de l'Agence est marquée par d'importantes évolutions en cours, notamment le transfert de la responsabilité et de la gestion de l'ensemble des bâtiments occupés par des établissements en gestion directe et appartenant à l'État.

Le calendrier de ce transfert à l'AEFE s'effectuera en trois étapes successives tout au long de l'année 2013 :

- Signature d'une décision interministérielle formalisant l'engagement de principe de réaliser cette opération de transfert comptable. Cette décision a été signée le 15 avril 2013.
- Signature d'une circulaire interministérielle visant à justifier l'inscription comptable des biens dans les comptes de l'AEFE sur la base d'une liste exhaustive des biens. Cette circulaire a été signée en juillet 2013.
- Signature d'une circulaire interministérielle fixant les conditions de passation des conventions d'utilisation qui seront signées entre l'État propriétaire et l'AEFE utilisateur. Cette dernière étape du transfert devrait être formalisée avant la fin de l'année 2013.

À l'issue de ces procédures, l'AEFE sera responsable de la gestion de l'ensemble des biens occupés par des établissements en gestion directe, qui représentent une centaine de sites et une surface construite totale d'environ 550 000 m<sup>2</sup>.

→ Lycée français Anna-de-Noailles de Bucarest (Roumanie)



→ Le Premier ministre français, M. Jean-Marc Ayrault, et son homologue roumain, M. Victor Ponta lors de l'inauguration du nouveau lycée français Anna-de-Noailles de Bucarest (Roumanie)



# LES PERSONNELS



## ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DES PERSONNELS DU RÉSEAU

L'Agence s'attache à maintenir l'équilibre entre personnels titulaires et personnels non titulaires pour garantir un haut niveau d'encadrement et l'excellence pédagogique des établissements. Dans un contexte budgétaire contraint et marqué par un strict plafond d'emplois, cet équilibre doit s'accompagner d'une stratégie de recrutement ciblée et d'une politique de formation efficace à destination des personnels, notamment recrutés localement.

**A**u cours de l'année scolaire 2012/2013, 6 499 personnels ont été détachés par l'AEFE pour exercer au sein des établissements en gestion directe (EGD) ou conventionnés du réseau. La relative stabilité des effectifs de personnels titulaires détachés par l'AEFE sur les trois dernières années résulte d'une tendance à la diminution du nombre d'expatriés (- 6 % depuis 2009/2010) et d'une progression du nombre de personnels résidents (+ 3 % sur la même période). Toutefois, pour l'année 2012/2013, le nombre de personnels titulaires détachés par l'Agence est en hausse de 0,34 % en raison d'une augmentation légère des effectifs expatriés de 0,27 % conjuguée à celle des effectifs de résidents de 0,35 %. En conformité avec les priorités retenues dans son Plan d'orientation stratégique (POS) 2010/2013, l'objectif de l'Agence est que le niveau d'encadrement par des agents titulaires s'établisse à 50 % environ.

Cette tendance doit être mise en perspective avec la hausse continue du nombre d'élèves au sein des établissements du réseau (+ 12,5 % depuis 2009/2010). Le ratio du nombre d'élèves par personnel expatrié augmente fortement : + 13 % sur les trois dernières années. De même, le taux d'encadrement des élèves par des personnels titulaires au sein des établissements en gestion directe et conventionnés est en diminution de 5,1 % depuis 2009/2010. Dans ce cadre, le maintien de la qualité de l'encadrement des élèves réside dans le recrutement de personnels expatriés susceptibles de former efficacement les personnels locaux et d'animer leur discipline dans leur établissement d'affectation, dans un pays ou dans une zone géographique plus étendue.

## EFFECTIFS DES PERSONNELS EXPATRIÉS ET RÉSIDENTS DANS LES ÉTABLISSEMENTS EGD ET CONVENTIONNÉS

ANNÉES	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013
Total personnels expatriés	1 200	1 140	1 125	1 128
<b>RATIO ÉLÈVES/EXPATRIÉS</b>	<b>145,5</b>	<b>155,6</b>	<b>161,3</b>	<b>164,5</b>
Total personnels résidents	5 220	5 360	5 352	5 371
Total personnels titulaires détachés par l'AEFE	6 420	6 500	6 477	6 499
<b>RATIO ÉLÈVES/TITULAIRES DÉTACHÉS PAR L'AEFE</b>	<b>27,2</b>	<b>27,3</b>	<b>28</b>	<b>28,6</b>

### Un dispositif et des missions spécifiques : les personnels expatriés

L'Agence a fait le choix de réserver aux personnels bénéficiant du statut d'expatrié **un rôle privilégié de contribution à l'excellence éducative du réseau**.

Les personnels expatriés se répartissent en deux groupes : 596 fonctionnaires dédiés aux fonctions de direction et d'encadrement et 532 enseignants dont 202 sont affectés dans des pays où les conditions de vie sont particulièrement difficiles (zone A).

Les personnels expatriés de direction et d'encadrement, d'une part, permettent aux établissements du réseau homologué de bénéficier d'un encadrement de qualité qui leur assure un fonctionnement dans les meilleures conditions de conformité aux méthodes de bonne gouvernance à la française.

Les personnels enseignants, d'autre part, contribuent, grâce à leurs compétences avérées en didactique des disciplines et en formation de formateurs, à l'efficacité et au suivi de la formation comme au relais et à la mise en œuvre performante des projets innovants impulsés par l'Agence.

Véritables relais de la politique définie par l'Agence, les personnels expatriés appliquent les orientations définies par celle-ci et permettent, par leur rotation entre la France et l'étranger, une bonne liaison des dispositifs scolaires français en France et à l'étranger.

Pour la rentrée 2013, les services concernés de l'Agence ont poursuivi la mise en œuvre coordonnée du dispositif

des enseignants expatriés à une mission de conseil pédagogique. Par delà leur quotité d'enseignement, ces personnels interviennent dans un établissement, un pays ou dans le champ plus vaste d'une zone géographique pour animer, accompagner et renforcer les synergies pédagogiques. **Tous les professeurs expatriés du 2<sup>e</sup> degré recrutés ont désormais une mission de conseil pédagogique et sont chargés de l'animation de leur discipline et de la formation des professeurs recrutés locaux.** Avant leur prise de poste, des lettres de mission adaptées aux problématiques de leur établissement et de leur zone d'affectation leur sont remises par la directrice de l'Agence.

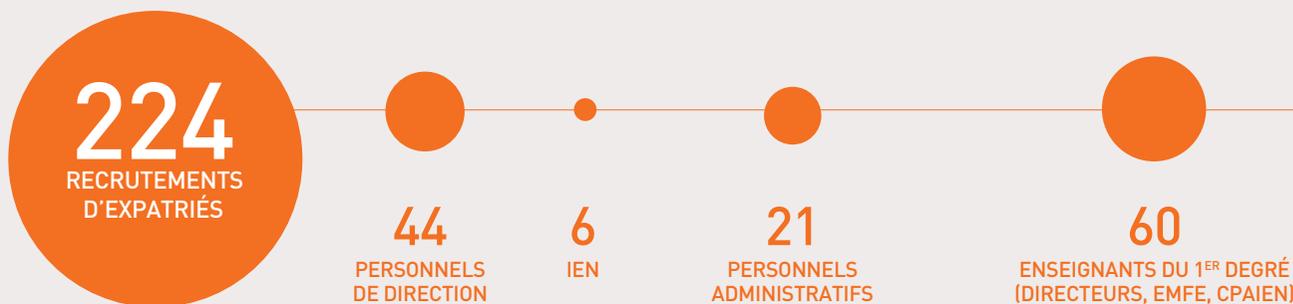
→ Lycée français Charles-de-Gaulle d'Ankara (Turquie)



*Le recrutement d'enseignants expatriés susceptibles de former efficacement les recrutés locaux et d'animer leur discipline sous la tutelle des IA-IPR AEFE représente une contribution décisive au maintien d'un enseignement d'excellence et à la diffusion de l'innovation.*



## RECRUTEMENT DES PERSONNELS EXPATRIÉS 2013



→ École française internationale de Bombay (Inde)

## LE RECRUTEMENT, UNE PROCÉDURE SÉLECTIVE

La qualité des recrutements, tant pour les expatriés que pour les résidents, demeure une priorité pour l'Agence, afin de piloter efficacement le réseau et de garantir une offre d'enseignement conforme aux attentes des familles.

### LES PERSONNELS EXPATRIÉS

Les personnels expatriés jouent un rôle essentiel pour assurer la conformité aux normes françaises de l'enseignement dispensé et garantir l'excellence pédagogique des établissements du réseau. Les fonctions d'encadrement proposées sont de plus en plus orientées vers le bon fonctionnement et le pilotage des établissements. Dans tous les domaines (administration, direction, enseignement), un **professionnalisme** et un **engagement** exemplaires sont demandés. C'est pourquoi, à l'issue d'une procédure de recrutement exigeante, les personnels se voient confier des missions spécifiques (gouvernance des établissements, encadrement de la discipline, animation pédagogique, formation des recrutés locaux...). Ils disposent à cet effet d'une lettre de mission détaillée et doivent rendre compte à la direction de l'Agence de leurs activités par un rapport annuel.

La publication des postes d'expatriés, très attendue, a eu lieu du 6 au 27 septembre 2012. Au cours de l'année 2012/2013, le bureau du recrutement a validé 3 159 dossiers sur le serveur informatique dédié à la saisie en ligne des candidatures à un poste d'expatrié et a reçu plus de 2 700 dossiers papier, tous corps confondus. **Au total, 224 personnels expatriés ont été recrutés.**

Les propositions de recrutement ont été soumises aux commissions consultatives paritaires centrales (CCPC) compétentes qui ont émis un avis favorable.

Ce dialogue social a été particulièrement apprécié et a permis – à une exception près – de pourvoir les 82 postes d'enseignants du 2<sup>d</sup> degré à mission de conseil pédagogique proposés, ainsi que le poste de conseiller régional pour l'orientation et l'enseignement supérieur de la zone Asie-Pacifique.

Les fonctions d'encadrement proposées sont de plus en plus orientées vers le management et le pilotage des établissements.



79

ENSEIGNANTS À MISSION DE CONSEIL PÉDAGOGIQUE



3

POSTES DE COOPÉRATION ÉDUCATIVE



11

CPE ET FAISANT FONCTION D'ADJOINT



→ Lycée français Blaise-Pascal de Libreville (Gabon)

→ Lycée français René-Descartes de Kinshasa (République démocratique du Congo)



### Les IA-IPR AEF, une expertise au service du recrutement

Les IA-IPR de l'Agence mettent leur expertise, leurs compétences, leur expérience et leur connaissance fine du réseau des établissements français à l'étranger au service des opérations de sélection et de recrutement des directeurs d'école, des professeurs CPAIEN et des professeurs expatriés chargés de mission de conseil pédagogique. À ce titre et durant l'année scolaire 2012-2013, ils ont examiné 475 dossiers pour le 1<sup>er</sup> degré et 1445 dossiers pour le 2<sup>d</sup> degré. Ils ont également réalisé 140 entretiens pour le 1<sup>er</sup> degré et 238 entretiens pour le 2<sup>d</sup> degré.

### Parité femmes/hommes

Parmi les 224 personnels expatriés recrutés au cours de la campagne 2013, on compte **70 femmes pour 154 hommes**, soit près d'un tiers (31 % de femmes). Bien que le nombre de candidatures féminines représente 42 % des dossiers reçus, il demeure difficile d'atteindre une exacte parité en raison de la nature des fonctions exercées en France par les femmes en regard des besoins de l'AEFE pour les directions d'établissement. Il convient de souligner en revanche, une quasi-parité parmi les CPE (45 % de femmes) et une nette majorité de recrutements féminins parmi les IEN (67 %).

### LES PERSONNELS RÉSIDENTS

Conformément au décret n°2002-22 du 4 janvier 2002 modifié, sont considérés comme personnels résidents les fonctionnaires établis dans le pays depuis trois mois

au moins à la date d'effet du contrat. Sont également considérés comme résidents les fonctionnaires qui, pour suivre leur conjoint ou leur partenaire avec lequel ils sont liés par un pacte civil de solidarité, résident dans le pays d'exercice ou de résidence de ce conjoint ou de ce partenaire. Les personnels résidents sont recrutés par la directrice de l'Agence sur proposition du chef d'établissement, après avis de la commission consultative paritaire locale (CCPL) compétente quand elle existe. La direction des ressources humaines de l'Agence respecte les étapes de l'avis de la CCPL et de la proposition du chef d'établissement, avant de prendre le relais dans la finalisation du recrutement.

Une procédure dématérialisée existe depuis 2010 pour le suivi du recrutement des personnels résidents, qui permet un gain de temps pour les demandes de détachement effectuées auprès du ministère de l'Éducation nationale. La mise en place d'une plateforme informatique permettant d'avoir une vision globalisée des futures campagnes de recrutement des résidents est à l'étude. Elle permettrait de développer le rôle de l'Agence dans les phases qui précèdent la proposition de recrutement, notamment celle du dépôt des candidatures.

**Pour la rentrée 2013, environ 800 postes de résidents ont fait l'objet d'une publication.** Sur l'ensemble des postes offerts, un petit nombre ne sera pourvu qu'à l'issue des opérations de recrutement. Ces postes correspondent à des besoins découverts très tardivement ou à des localisations géographiques jugées moins attractives par les candidats.



## LA FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS

La formation continue des personnels est une priorité de l'Agence et une des clés de la qualité de l'enseignement, sa contextualisation, ainsi que le rayonnement des établissements dans les pays où ils sont implantés. La politique de formation continue menée par l'AEFE s'appuie sur l'organisation de séminaires en France et sur la mise en œuvre de plans régionaux de formation au sein du réseau afin d'assurer aux personnels une appropriation maîtrisée des savoirs, des compétences et des évolutions attendues dans l'exercice de leur fonction.

### LES SÉMINAIRES AEFÉ EN FRANCE

L'AEFE met en œuvre des séminaires de formation en France à destination des personnels nouvellement recrutés, afin de les accompagner avant leur prise de fonction et de les sensibiliser aux problématiques spécifiques du réseau. Pour relayer efficacement les orientations qu'elle a définies, l'Agence organise également des séminaires à destination des coordonnateurs délégués de la direction, des inspecteurs de l'Éducation nationale AEFÉ en résidence et des directeurs administratifs et financiers.

Ces séminaires permettent de former et d'échanger avec ceux qui sont les premiers relais sur le terrain de la politique mise en œuvre par l'Agence. Ils dessinent les fondements d'une culture professionnelle propre à l'AEFE et au réseau.

### Le séminaire des nouveaux collaborateurs

Le séminaire des personnels d'encadrement affectés à la rentrée 2013 dans les établissements du réseau s'est déroulé du 27 au 31 mai 2013 au centre international d'études pédagogiques (CIEP) de Sèvres (Hauts-de-Seine). Il a réuni pendant ces 5 jours 120 personnels et mobilisé l'ensemble des services de l'Agence.

Ce séminaire vise à **former les personnels d'encadrement avant leur prise de poste**. Il est conçu pour permettre aux personnels partant pour la première fois en poste à l'étranger d'appréhender les spécificités de leur future affectation, de prendre connaissance des exigences de l'Agence en matière pédagogique, budgétaire, de gouvernance et de gestion des ressources humaines. Pour les personnels en seconde mission, il offre la possibilité de rencontrer les chefs de service de l'Agence, de **s'approprier les problématiques** de leur nouvel établissement, de communiquer leur expérience aux entrants dans le réseau. Il est également l'occasion pour tous les personnels de prendre la mesure de leur lettre de mission.

→ Lycée Blaise-Pascal d'Abidjan (Côte d'Ivoire)



→ Anne-Marie Descôtes et Lilian Thuram lors du séminaire de Sèvres au CIEP à Sèvres le 31 mai 2013



→ Groupe du séminaire de Sèvres, séminaire de formation de personnels allant exercer à l'étranger à la rentrée scolaire, mai 2013

Le séminaire est axé sur des ateliers thématiques « professionnalisants » qui permettent de préparer concrètement les participants à leurs missions sur le terrain. Des thèmes précis et diversifiés leur sont proposés en atelier : enseigner à l'étranger, la gestion des crises, les relations avec le poste diplomatique, la politique d'orientation et de promotion de l'enseignement supérieur français, la gestion des ressources humaines, les spécificités de la communication dans un établissement à l'étranger, la vie de l'établissement, la gestion financière des établissements, le pilotage du réseau, la politique éducative et la performance scolaire...

Les participants au séminaire bénéficient également d'interventions de représentants des principaux partenaires de l'AEFE, parmi lesquels :

- **Hélène Duchêne**, directrice de la coopération culturelle, universitaire et de la recherche du ministère des Affaires étrangères ;
- **Jean-Marc Berthon**, sous-directeur de la diversité linguistique et du français (DGM) du ministère des Affaires étrangères ;

- **Renaud Rhim**, adjoint au directeur général de l'enseignement scolaire (DGESCO) du ministère de l'Éducation nationale ;
- **Marie Vannouque-Digne**, responsable de la mission de gestion des potentiels et de la mobilité internationale à la direction générale des ressources humaines (DGRH) du ministère de l'Éducation nationale ;
- **Marc Rolland**, directeur adjoint des relations européennes, internationales et de la coopération (DREIC) du ministère de l'Éducation nationale ;
- **François Perret**, directeur du CIEP ;
- **Gérard Blanchard**, vice-président de la conférence des présidents d'universités (CPU) ;
- **Cécile Longé**, directrice adjointe du Centre de crise du Quai d'Orsay (CCQO) du ministère des Affaires étrangères.

Ils ont également assisté à deux conférences :

- **Dominique Wolton**, directeur de l'Institut des sciences de la communication au CNRS, est intervenu sur le thème « Pas de mondialisation sans francophonie ».

- **Lilian Thuram**, président de la fondation Lilian Thuram - éducation contre le racisme, a présenté son action et sensibilisé les participants aux enjeux éducatifs liés à la lutte contre le racisme et, plus largement, à l'ouverture à la différence.

Le séminaire de Sèvres a été l'occasion d'une signature de convention entre la directrice de l'AEFE et le directeur général de TV5MONDE. Cette convention de partenariat formalise la volonté de l'Agence et de la chaîne francophone internationale de continuer à développer des projets conjoints dans les domaines événementiel, éducatif, sportif et culturel.

→ Anne-Marie Descôtes et Yves Bigot, directeur général de TV5MONDE, lors de la signature de la convention au séminaire de Sèvres, mai 2013



*Ces séminaires dessinent les fondements d'une culture professionnelle propre à l'AEFE et au réseau.*



→ Groupe des 20 inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) en résidence avec le service pédagogique au siège de l'AEFE à Paris



→ Frédéric Dinel, responsable du pôle formation continue et innovation et adjoint au chef du service pédagogique de l'AEFE et Myriam Grafto, coordonnatrice des IEN de zone lors du séminaire des IEN à l'AEFE à Paris

### **Parmi les 120 personnels nouvellement affectés à la rentrée 2013 :**

- 60 étaient en fonction en France et partant à l'étranger, 60 en fonction à l'étranger et repartant en poste ;
- 20 étaient des personnels administratifs partant sur des postes de directeurs administratifs et financier, 47 partant sur des postes de directeurs du primaire, 47 sur des postes de chefs d'établissement et 6 sur des postes d'inspecteurs de l'Éducation nationale.

Ce séminaire des nouveaux collaborateurs de Sèvres a été complété les 8 et 9 juillet 2013 par des séminaires plus spécifiques à destination des directeurs d'école faisant fonction de chef d'établissement et des proviseurs adjoints et principaux devenant chefs d'établissement.

### **Les séminaires des coordonnateurs et des COCAC adjoints**

L'Agence organise des séminaires qui réunissent les coordonnateurs délégués de la direction de l'AEFE et les conseillers de coopération et d'action culturelle adjoints (COCAC), afin qu'ils puissent échanger entre eux et avec les différents services de l'Agence lors d'ateliers thématiques. Ces séminaires sont l'occasion d'un partage d'expérience important. Ils permettent aux coordonnateurs et aux COCAC adjoints d'approfondir les thématiques propres à leurs fonctions et de renforcer leurs liens avec les services centraux, pour un pilotage des établissements harmonieux et homogène. Cette année, un premier séminaire a été organisé dans

les locaux de l'Agence du 17 au 21 décembre 2012, un second s'est tenu au moment du séminaire des nouveaux collaborateurs de Sèvres et un troisième avant la rentrée scolaire, à la fin du mois d'août 2013.

### **Le séminaire des inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) AEFE**

Les 20 inspecteurs de l'Éducation nationale en résidence dans le réseau ont été réunis du 22 au 25 avril 2013, dans les locaux de l'AEFE. Ce séminaire, organisé par le service pédagogique en concertation très étroite avec les IGEN pour le premier degré, permet une actualisation des connaissances et des évolutions, un échange des pratiques professionnelles, une concertation et une harmonisation des démarches, ainsi qu'une mutualisation efficace des innovations.

Cette année, le séminaire a bénéficié de l'intervention des inspecteurs généraux de l'Éducation nationale sur des thèmes majeurs :

- Philippe Claus, doyen du groupe enseignement primaire sur la loi pour la refondation de l'école et ses priorités ;
- Philippe Claus et Benoît Falaise, Université de Cergy Pontoise et professeur d'histoire et géographie à l'IUFM de Versailles, sur l'enseignement des questions sensibles ;
- Jean-Pierre Delaubier, IGEN, sur la construction d'une école inclusive ;
- Henri-Georges Richon, IGEN, sur l'enseignement de la morale au cours de la scolarité obligatoire.

### **Les séminaires des directeurs administratifs et financiers (DAF)**

À l'occasion de la mise en place du progiciel de gestion budgétaire, analytique et comptable AGE, l'Agence a organisé 3 sessions de formation d'une semaine au mois de novembre 2012. Ces formations ont regroupé 60 agents (35 agents comptables secondaires d'établissements en gestion directe et 25 adjoints), afin de leur permettre une bonne prise en main de cet outil de gestion. Une session complémentaire d'une semaine a été organisée au printemps 2013.

Un stage pour les directeurs administratifs et financiers nouvellement nommés dans le réseau a également été animé par l'agence comptable les 4 et 5 juillet 2013. Ces journées de formation ont porté notamment sur les écritures comptables particulières, la gestion des recrutés locaux, l'analyse financière et le conseil en matière financière aux chefs d'établissement, le compte financier et la maîtrise des risques financiers et comptables.

## L'ÉLABORATION DES PLANS RÉGIONAUX DE FORMATION (PRF)

- 1**  
**Recueil des besoins** par les cellules de formation continue des établissements
- 2**  
**Travaux préparatoires** par le comité de pilotage de la mutualisation (CPM)
- 3**  
**Séminaire annuel de zone regroupant** tous les établissements de la zone, un représentant de l'académie partenaire et des représentants de l'AEFE afin d'élaborer collectivement les PRF
- 4**  
**Examen des PRF par le service pédagogique de l'AEFE** dès l'ensemble des séminaires de zone achevés, puis commission d'expertise du service pédagogique au mois de juin
- 5**  
**Validation définitive des PRF** en Comité de pilotage et de coordination des établissements mutualisateurs de l'AEFE (COPICEM) au mois de juillet
- 6**  
**Communication des PRF** aux rectorats des académies partenaires

### LA FORMATION DES ENSEIGNANTS AU SEIN DU RÉSEAU

La politique de formation continue des personnels, pilotée par le service pédagogique de l'AEFE, est mise en œuvre au sein du réseau au travers de 19 plans régionaux de formation (PRF) afin d'assurer identiquement à tous les personnels une appropriation fine et maîtrisée des savoirs, des compétences et des évolutions attendues dans l'exercice de leur fonction.

Cette politique ambitieuse représente pour l'année 2012 sur l'ensemble du réseau environ 900 sessions de formation pour un total de 32 852 journées stagiaires. Sur la totalité des personnels enseignants bénéficiaires d'une formation en 2012/2013, 9% sont des expatriés, 33% des résidents et 58% des recrutés locaux. Un effort conséquent a été consenti pour permettre aux personnels non titulaires d'assurer un enseignement répondant aux exigences du système éducatif français grâce à des formations adaptées.

Ces plans sont élaborés au cours des séminaires d'une durée de trois jours qui réunissent proviseurs et directeurs du réseau en présence de la direction et avec la participation des responsables des services centraux concernés.

Sur les 19 zones, ces grands rendez-vous de formation et d'information pour les personnels d'encadrement mobilisent plusieurs mois durant l'équipe des IA-IPR du service pédagogique présents en continu sur chacun

de ces séminaires pour aider les équipes de personnels de direction à connaître et comprendre finement les orientations du ministère de l'Éducation nationale et de l'Agence, à les hiérarchiser, les décliner en articulation avec le projet de zone et les formuler de façon pertinente pour optimiser l'adéquation des stages avec les besoins des enseignants.

*La mission de l'IA-IPR référent de zone est au cœur du dispositif de pilotage d'une politique pédagogique cohérente et performante et un élément clé de sa réussite.*

### [ FOCUS ] LES IA-IPR DE L'AEFE

Sept IA-IPR sont détachés à l'AEFE par le ministère de l'Éducation nationale pour faire bénéficier le réseau de leur haut niveau d'expertise en matière d'homologation, de politique pédagogique des établissements et d'offre éducative, de formation continue et d'évaluation de tous les personnels enseignants, de suivi des examens, d'élaboration de la carte des formations, d'impulsion de suivi et d'évaluation de l'innovation, d'analyse, de conseil et de proposition en matière éducative auprès de la direction.

Sous la responsabilité de Joëlle Jean, chef du service pédagogique et IA-IPR Français/Lettres (référent pour les zones d'Europe du Sud-Est et du Proche-Orient), 6 autres IA-IPR AEFE mettent leur expertise au service du réseau :

- Myriam Grafto, IA-IPR EVS pour la coordination du premier degré
- Michel Heron, IA-IPR d'histoire-géographie (référent pour les zones Afrique centrale, Asie Pacifique, Maroc)
- Pierre Jauzein, IA-IPR de SVT (référent pour les zones Afrique occidentale, Europe centrale, Maghreb Est-Machrek, Moyen-Orient et Péninsule indienne)
- Béatrice Quelet, IA-IPR de mathématiques/ISN (référent pour les zones Afrique orientale, Afrique australe et Océan indien, Madagascar Comores)
- Frédéric Rimbault, IA-IPR Lettres/langues romanes (référent pour les zones Amérique centrale et Caraïbes, Amérique du Sud, Amérique du Sud Cône andin, Europe ibérique)
- Alain Rossignol, IA-IPR Anglais/autres langues (référent pour les zones Amérique du Nord, Europe du Nord-Ouest, Europe orientale et scandinave)



→ Séminaire des inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) au siège de l'AEFE à Paris

# L'ÉVALUATION DES ENSEIGNANTS ET DES ENSEIGNEMENTS

L'évaluation des personnels, l'accompagnement et l'encadrement des équipes éducatives sont des priorités du pilotage pédagogique de l'Agence.

Les objectifs poursuivis par l'Agence sont d'évaluer les enseignements et de contrôler leur conformité, tout en conduisant une **démarche qualitative de contextualisation et d'adaptation des programmes**. L'AEFE promeut l'**innovation pédagogique**, repère les ressources vives du réseau en termes de formation et d'animation, engage et accompagne des projets pédagogiques, met en place des **parcours de réussite en langues**, impulse et encourage une **dynamique éducative pluridisciplinaire** et transversale.

Pour mener cette politique, le service pédagogique de l'Agence a coordonné et piloté en 2012/2013 les actions de :

- 20 inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) en résidence (Pékin, Bangkok, Tananarive, Abou Dhabi, Londres, Berlin, Prague, Madrid, Athènes, Cotonou, Dakar, Nairobi, Curepipe, Rabat, Tunis, Beyrouth, Ottawa, Mexico, Sao Paulo, Santiago du Chili). Ce maillage du réseau en 20 zones permet un **accompagnement de proximité**. Chaque établissement est inspecté chaque année et les bureaux des IEN en résidence évalués tous les 3 ans.

- 6 inspecteurs du 2<sup>d</sup> degré (IA-IPR), détachés à l'AEFE, qui interviennent dans les établissements de ces mêmes zones dans le cadre de leur discipline. Ces IA-IPR sont dédiés aux disciplines suivantes : histoire et géographie, mathématiques, anglais-langues, sciences de la vie et de la Terre, français-lettres, vie scolaire. Cette année, **102 missions** ont été réalisées par les inspecteurs détachés à l'AEFE sur l'ensemble du réseau.

Au cours de leurs missions dans les établissements, ces inspecteurs ont assuré :

- des inspections des personnels titulaires ;
- des visites conseils auprès des enseignants recrutés locaux ;
- la diffusion et l'explicitation des instructions officielles du MEN et des orientations pédagogiques de l'Agence ;
- l'analyse du travail des équipes pédagogiques ;
- l'animation de réunions pédagogiques ;
- l'impulsion de projets pédagogiques ;
- la formation des personnels enseignants à travers la conduite de stages ;

- le recueil et la diffusion d'expériences innovantes ;
- le repérage des besoins en formation dans les différentes zones.

Dans la mesure où les établissements du réseau scolaire suivent souvent des élèves de la maternelle au lycée, les IEN en résidence et les IA-IPR AEFE animent conjointement des réunions pédagogiques **sur la continuité des enseignements et des apprentissages de l'école au collège et au lycée**. Les inspecteurs du 2<sup>d</sup> degré (IA-IPR) ont pour relais de terrain des enseignants expatriés avec mission de conseil pédagogique. Ils assurent, en lien avec la direction des ressources humaines, le recrutement de ces conseillers pédagogiques et définissent leurs missions. Ils sont responsables de leur pilotage et de leur évaluation. Ils assurent également un suivi des certifications et des examens nationaux, en lien avec les rectorats français. Enfin, en raison de l'ampleur du réseau, des IA-IPR des académies partenaires de l'AEFE viennent compléter le dispositif en procédant à des inspections et en assurant des stages de formation, après accord de l'AEFE et des recteurs des académies concernées.



→ Représentants des personnels au siège de l'AEFE à Paris

## LE DIALOGUE SOCIAL

La mise en œuvre d'un dialogue social constructif avec les représentants des personnels est un axe fort de la politique des ressources humaines de l'Agence.

Le développement du dialogue social au sein de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger s'est poursuivi lors de l'année 2012/2013. Pour accompagner cette démarche, deux consultants juridiques spécialisés en matière de ressources humaines ont rejoint le bureau des affaires générales et du dialogue social qui a été créé en 2011.

La qualité de l'enseignement dispensé au sein du réseau et la mise en œuvre des orientations fixées par l'AEFE reposent sur l'efficacité professionnelle et l'investissement individuel des personnels déployés au sein des établissements. La prise en considération des conditions d'exercice de ces personnels est au cœur de la politique des ressources humaines menée par l'Agence. L'un de ses principaux outils est le développement d'un **dialogue social de qualité et de confiance**. Ce dialogue social s'incarne tout d'abord au sein des instances de concertation prévues par les textes, au niveau central comme au niveau local.

Au niveau central, 5 comités techniques (CT) et 21 commissions consultatives paritaires centrales (CCPC) se sont réunis en 2012/2013. Le comité technique central émet

notamment des avis sur les questions d'organisation et le fonctionnement de l'Agence. Dans ce cadre, les nouvelles circulaires peuvent lui être soumises. Les CCPC sont quant à elles obligatoirement consultées sur le recrutement des personnels expatriés et les fins de mission anticipées des agents de l'AEFE. Elles peuvent également être saisies de toute question d'ordre individuel.

Dans chaque pays où l'Agence a plus de 10 agents, deux commissions consultatives paritaires locales (CCPL) se réunissent chaque année et donnent obligatoirement leur avis sur le recrutement des personnels résidents et les fins de contrat des agents de droit local. Elles peuvent également être saisies de toute question d'ordre individuel. Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) se réunit également trois fois par an pour examiner les questions liées aux conditions de travail des agents.

Ce travail de concertation a été particulièrement apprécié par toutes les parties prenantes et a permis de pourvoir sans exception l'ensemble des postes d'expatriés ouverts. Il a également permis d'accompagner et de proposer des solutions professionnelles aux agents des pays en

crise (Libye et République centrafricaine notamment). Grâce à ce dialogue social nourri et à sa professionnalisation juridique, l'Agence se réjouit de la production de circulaires importantes sur des sujets relatifs aux personnels tels que l'instruction générale sur le recrutement des résidents et la circulaire relative aux agents atteignant la limite d'âge au sein de l'Agence.

*Ce travail de concertation a été particulièrement apprécié par toutes les parties prenantes et a permis de pourvoir sans exception l'ensemble des postes d'expatriés ouverts.*

# LES ÉLÈVES



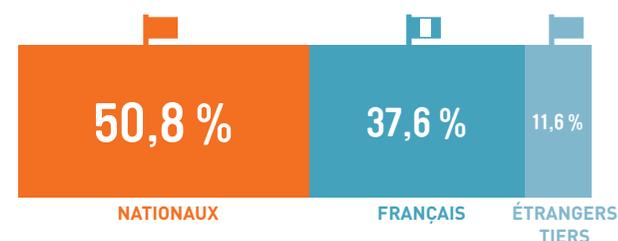
## ÉVOLUTION DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES DU RÉSEAU

L'attractivité des établissements se traduit par une croissance continue des effectifs d'élèves depuis plusieurs années.

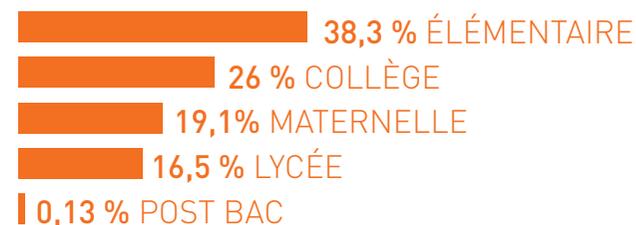
Le nombre d'élèves scolarisés au sein des établissements d'enseignement français à l'étranger continue d'augmenter, malgré un contexte global toujours marqué par la crise économique, à laquelle se sont ajoutées des crises politiques dans plusieurs pays.

Avec 10 313 élèves supplémentaires à la rentrée 2012, soit une hausse de 3,4 %, les effectifs ont atteint **316 788 élèves**. Cette croissance régulière, qui prolonge celle des années précédentes, témoigne de la forte attractivité du réseau, de la compétitivité des établissements et de la forte demande d'enseignement français. Cette hausse est importante sur le continent américain avec 2 476 élèves supplémentaires (+ 5 %), et en Asie (+ 4,2 %). La croissance des effectifs demeure sensible en Europe (+ 2,7 %), malgré la crise économique qui a particulièrement touché les pays de l'Europe du Sud, et en Afrique (+ 2,3 %).

### COMPOSITION DES EFFECTIFS PAR NATIONALITÉ



### RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR NIVEAU D'ENSEIGNEMENT



## ÉVOLUTION DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES PAR CONTINENT ET NATIONALITÉ DANS L'ENSEMBLE DES ÉTABLISSEMENTS HOMOLOGUÉS

AFRIQUE	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013
Français	35 441	36 790	38 550	38 825	40 082
Nationaux	47 728	49 379	53 913	56 565	57 445
Étrangers Tiers	10 905	10 829	11 510	11 580	11 903
<b>TOTAL</b>	<b>94 074</b>	<b>96 998</b>	<b>103 973</b>	<b>106 970</b>	<b>109 430</b>
AMÉRIQUE					
Français	16 078	16 133	16 541	17 397	18 453
Nationaux	25 679	26 129	26 885	27 660	29 161
Étrangers Tiers	4 053	3 763	3 992	4 426	4 345
<b>TOTAL</b>	<b>45 810</b>	<b>46 025</b>	<b>47 418</b>	<b>49 483</b>	<b>51 959</b>
ASIE OCÉANIE					
Français	18 460	20 202	21 390	23 115	24 269
Nationaux	42 501	44 759	46 221	47 580	50 113
Étrangers Tiers	9 991	11 642	12 116	13 216	13 091
<b>TOTAL</b>	<b>70 952</b>	<b>76 603</b>	<b>79 727</b>	<b>83 911</b>	<b>87 473</b>
EUROPE					
Français	30 783	32 160	33 814	35 218	36 202
Nationaux	21 820	22 840	23 352	23 874	24 337
Étrangers Tiers	6 444	6 868	7 016	7 019	7 387
<b>TOTAL</b>	<b>59 047</b>	<b>61 868</b>	<b>64 182</b>	<b>66 111</b>	<b>67 926</b>
RÉSEAU					
Français	100 762	105 285	110 295	114 555	119 006
Nationaux	137 728	143 107	150 371	155 679	161 056
Étrangers Tiers	31 393	33 102	34 634	36 241	36 726
<b>TOTAL</b>	<b>269 883</b>	<b>281 494</b>	<b>295 300</b>	<b>306 475</b>	<b>316 788</b>

### Composition des effectifs par nationalité

La croissance du nombre d'élèves concerne toutes les nationalités. Elle est particulièrement marquée pour les Français avec 4 451 élèves supplémentaires (+ 3,9 %). Elle est également forte pour les nationaux (5 377 élèves supplémentaires, + 3,5 %). Les effectifs des élèves de nationalité tierce connaissent une croissance modérée de +1,3 % avec 485 élèves de plus.

### Répartition des élèves par niveau d'enseignement

Les classes de CP, CE1, CE2, CM1, et CM2 constituent la plus forte « audience » du réseau. La répartition par niveau d'enseignement fait apparaître une **continuité entre la proportion d'élèves français, nationaux et étrangers tiers tout au long de la scolarité**, jusqu'au baccalauréat. En effet, les élèves français représentent 34,1 % des effectifs en maternelle, 38,4 %

## RÉPARTITION DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES PAR CYCLE

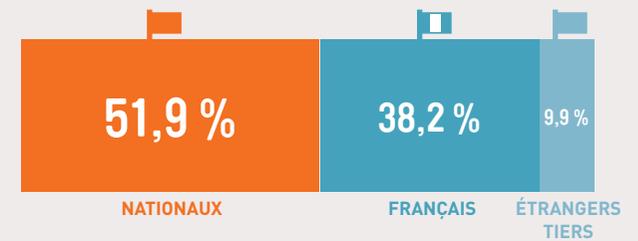
MATERNELLE	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013
Français	17 821	18 467	19 395	20 017	20 695
Nationaux	26 456	27 419	29 524	30 879	32 075
Étrangers Tiers	6 330	6 679	7 541	7 821	7 860
<b>TOTAL</b>	<b>50 607</b>	<b>52 565</b>	<b>56 460</b>	<b>58 717</b>	<b>60 630</b>
ÉLÉMENTAIRE					
Français	39 691	40 882	43 049	44 660	46 587
Nationaux	49 094	51 192	54 735	57 095	59 938
Étrangers Tiers	12 242	12 954	13 691	14 362	14 892
<b>TOTAL</b>	<b>101 027</b>	<b>105 028</b>	<b>111 475</b>	<b>116 117</b>	<b>121 417</b>
COLLÈGE					
Français	27 456	29 012	30 187	31 490	32 523
Nationaux	36 155	37 645	39 048	39 769	40 670
Étrangers Tiers	8 280	8 557	8 607	9 039	8 952
<b>TOTAL</b>	<b>71 891</b>	<b>75 214</b>	<b>77 842</b>	<b>80 298</b>	<b>82 145</b>
LYCÉE					
Français	15 731	16 823	17 590	18 243	19 045
Nationaux	25 541	26 632	27 549	27 722	28 179
Étrangers Tiers	4 517	4 874	4 822	4 969	4 973
<b>TOTAL</b>	<b>45 789</b>	<b>48 329</b>	<b>49 961</b>	<b>50 934</b>	<b>52 197</b>
POST BAC					
Français	86	101	112	145	156
Nationaux	485	219	210	214	194
Étrangers Tiers	25	38	50	50	49
<b>TOTAL</b>	<b>596</b>	<b>358</b>	<b>372</b>	<b>409</b>	<b>399</b>
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>269 910</b>	<b>281 494</b>	<b>296 110</b>	<b>306 475</b>	<b>316 788</b>

des effectifs en primaire, 39,6 % des effectifs au collège et 36,5 % au lycée. La proportion des élèves nationaux est de 52,9 % en maternelle, 49,4 % en primaire, 49,5 % au collège et atteint 54 % dans les classes de lycée.

## PROPORTION DES MENTIONS



## RÉPARTITION DES CANDIDATS AU BACCALAURÉAT PAR NATIONALITÉ



# LES RÉSULTATS DU BACCALAURÉAT 2013

Le taux de réussite, toutes nationalités confondues, confirme l'excellence des établissements du réseau.

À la session de juin 2013, **14 065 candidats** se sont présentés aux épreuves du baccalauréat dans les établissements français de l'étranger. Le nombre de candidats est en augmentation de 3,8 % par rapport à 2012 avec 531 élèves supplémentaires. Cette croissance poursuit celles enregistrées à chaque session depuis plusieurs années. Avec 13 414 reçus, **le taux de réussite à cet examen, toutes nationalités confondues, est de 94,5 %**, en légère augmentation par rapport à 2012. Ces résultats confirment l'excellence des établissements du réseau.

### Répartition des candidats par mention

Le nombre de mentions obtenues par les candidats du réseau constitue un indicateur significatif de cette excellence. En effet, plus des 2/3 des bacheliers du réseau ont obtenu une mention. Sur un total de 9 610 mentions, **19,9 % ont obtenu la mention très bien**, 24,1 % la mention bien et 27,6 % la mention assez bien. On peut noter une très nette augmentation des bacheliers reçus avec une mention très bien par rapport à la session 2012.

### Répartition des candidats par nationalité

La répartition des candidats par nationalité atteste de l'**importance des établissements du réseau en termes de rayonnement** du système éducatif français et conforte l'attractivité de l'enseignement supérieur français. En effet, 7 838 bacheliers étrangers sont sortis des établissements du réseau en 2013.

Par ailleurs, les **résultats** au baccalauréat sont très **homogènes** : 96,3 % de réussite pour les élèves français, 95,3 % pour les ressortissants du pays d'accueil et 92 % pour les étrangers tiers.

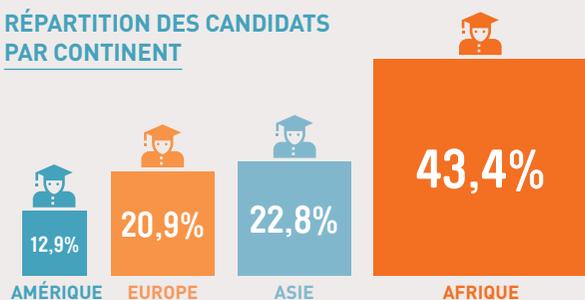
### Répartition des candidats par continent

**Les établissements implantés en Afrique présentent 43,4 % des candidats du réseau** avec 6 098 inscrits aux épreuves du baccalauréat, soit une progression de 3,1 %. Le taux de réussite sur l'ensemble de ce continent est de 93,8 %. L'Asie affiche un taux de réussite de 95,8 % pour 3 209 candidats, soit un nombre d'inscrits au baccalauréat en progression de 8,8 %.



→ Lycée franco-Allemand de Sarrebruck (Allemagne)

### RÉPARTITION DES CANDIDATS PAR CONTINENT



### PROPORTION DES CANDIDATS SELON LES SÉRIES



Le continent américain confirme l'excellence de ses résultats avec un taux de réussite de 97,1 % pour 1 812 candidats. Le nombre de candidats sur ce continent est stable.

Les établissements d'Europe affichent un taux de réussite de 97,2 %, pour 2 946 candidats, soit un nombre de candidats en progression de 5,9 %.

#### Répartition des candidats selon les séries

Le taux de réussite au baccalauréat général est plus élevé en série L avec 96,6 % contre 96,4 % en série S et 94,5 % en série ES. Pour ce qui concerne les autres séries, les candidats de la série STI ont obtenu 98,2 % de réussite pour 90,6 % dans la série STG et les inscrits à un baccalauréat professionnel 93,7%.

→ Lycée français de Singapour (Singapour)

### ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CANDIDATS DANS LE RÉSEAU



Dans le cadre du concours général des lycées, les élèves du réseau ont obtenu 42 des 273 distinctions attribuées, dont 11 prix sur les 82 décernés.



→ Le ministre de l'Éducation nationale, M. Vincent Peillon, a rendu hommage aux lauréats du concours général – 8 juillet 2013 à la Sorbonne – Paris

## LES RÉSULTATS AU CONCOURS GÉNÉRAL

Chaque année, les élèves des établissements d'enseignement français à l'étranger s'illustrent au concours général et incarnent l'excellence du réseau lors de la cérémonie de remise des prix.

Pour cette édition, 42 élèves du réseau se sont vu décerner un prix, un accessit ou une mention et 11 d'entre eux sont venus à Paris, le 8 juillet 2013, pour recevoir un prix :

- **5 premiers prix** : arabe, chinois, espagnol, italien et sciences économiques et sociales ;
- **3 deuxièmes prix** : arabe, espagnol et portugais ;
- **3 troisièmes prix** : arabe, chinois et portugais.

Comme chaque année, les élèves du réseau s'illustrent particulièrement dans les disciplines linguistiques. Les résultats sont probants en arabe, puisque tous les prix dans cette discipline ont été attribués à des élèves du réseau, et en espagnol, où les deux premiers prix reviennent à des lycéens d'établissements français de l'étranger. Les élèves ont également eu d'excellents résultats dans les autres disciplines, avec notamment un 1<sup>er</sup> prix en sciences économiques et sociales, des accessits et des mentions en composition française, dissertation philosophique, géographie, sciences économiques et sociales.

→ Lauréats en sciences économiques et sociales avec Anne Repic, co-dirigeante de l'entreprise Lem-équipement et présidente de la commission emploi et formation



→ Les représentants des lauréats du concours général des lycées en chinois, dont Éric Véteau, proviseur du lycée français de Shanghai, avec Anne Repic



→ Les élèves du lycée Racine ouvrant le Concours général 2013 en musique 8 juillet à la Sorbonne - Paris



→ Lauréats du réseau en arabe avec Jean-Yves Daniel, doyen de l'inspection générale de l'Éducation nationale



→ Lauréats du réseau en portugais avec Boris Cyrulnick, neuro-psychiatre, directeur d'enseignement à l'Université de Toulon



→ Lauréates du réseau en italien avec l'écrivaine Céline Curiol

## LE PALMARÈS DES ÉLÈVES DU RÉSEAU

### ALLEMAND

1<sup>ER</sup> ACCESSIT **Félix Grimberg** / Lycée français de Düsseldorf (Allemagne)

2<sup>E</sup> ACCESSIT **Marcus Woelffer** / Lycée français de Berlin (Allemagne)

5<sup>E</sup> ACCESSIT **Audrey Lefebvre** / Lycée français de Düsseldorf (Allemagne)

### ARABE

1<sup>ER</sup> PRIX **Nada Baccar** / Lycée Pierre-Mendès-France de Tunis (Tunisie)

2<sup>E</sup> PRIX **Yasmin Al Ameen** / Grand Lycée franco-libanais de Beyrouth (Liban)

3<sup>E</sup> PRIX **Reda El Moussaoui** / Lycée Lyautey de Casablanca (Maroc)

1<sup>ER</sup> ACCESSIT **El Mounachi** / École Al Jabr, Casablanca (Maroc)

2<sup>E</sup> ACCESSIT **Mohamed Yassine Farah** / Lycée Lyautey, Casablanca (Maroc)

3<sup>E</sup> ACCESSIT **Rim El Idrissi Mokdad** / Groupe scolaire La Résidence, Casablanca (Maroc)

4<sup>E</sup> ACCESSIT **Rania Haira** / École Al Jabr, Casablanca (Maroc)

5<sup>E</sup> ACCESSIT **Yesmine Karray** / Lycée français Gustave-Flaubert, La Marsa (Tunisie)

MENTION **Annia Abtout** / Lycée international Alexandre-Dumas, Alger (Algérie)

**Edwyn Jérémy Assaf** / Collège protestant français, Beyrouth (Liban)

**Anas Barakat** / Lycée Descartes, Rabat (Maroc)

**Salma Benchekroun** / École Al Jabr, Casablanca (Maroc)

**Fatima-Zahra Bouwakdh** / Collège-lycée français Léon l'Africain, Casablanca (Maroc)

**Rim Khlie** / Lycée français André-Malraux, Rabat (Maroc)

**Mohamed Taha Meliani** / École Al Jabr, Casablanca (Maroc)

**Nada Raissouni** / Lycée Lyautey, Casablanca (Maroc)

**Yasmina Salam** / collège protestant français, Beyrouth (Liban)

### CHINOIS

1<sup>ER</sup> PRIX **Florent Wang** / Lycée français de Shanghai (Chine)

3<sup>E</sup> PRIX **Camille Murer** / Lycée français de Shanghai (Chine)

2<sup>E</sup> ACCESSIT **Bettina Chung** / Lycée français international de Pékin (Chine)

### COMPOSITION FRANÇAISE

2<sup>E</sup> ACCESSIT **Lyse Mauvais** / Lycée français Denis-Diderot, Nairobi (Kenya)

### DISSERTATION PHILOSOPHIQUE, SÉRIE L

MENTION **Jacques Rapacki** / Lycée français Prins-Henrik, Copenhague (Danemark)

### ESPAGNOL

1<sup>ER</sup> PRIX **Bruna Suja** / Lycée français de Madrid (Espagne)

2<sup>E</sup> PRIX **Bénédicte Solera Horna** / Lycée français Pierre-Deschamps, d'Alicante (Espagne)

1<sup>ER</sup> ACCESSIT **Ana Elechiguerra** / Lycée français de Madrid (Espagne)

2<sup>E</sup> ACCESSIT **Mireia Vilanova** / Lycée français de Barcelone (Espagne)

3<sup>E</sup> ACCESSIT **Irène Minguez Toral** / Lycée français de Madrid (Espagne)

4<sup>E</sup> ACCESSIT **Pablo Cussac Garcia** / Lycée français de Valence (Espagne)

5<sup>E</sup> ACCESSIT **Nora González Fornés** / Lycée français de Valence (Espagne)

MENTION **Jésus Martínez Valls** / Lycée français de Valence (Espagne)

**Marta Lucía Rubio Caballeros** / Lycée français Jules-Verne de Guatemala-Ville (Guatemala)

### GÉOGRAPHIE

1<sup>ER</sup> ACCESSIT **Axel Valentin** / Lycée français Jean-Renoir, Munich (Allemagne)

### ITALIEN

1<sup>ER</sup> PRIX **Giulia Pasi** / Lycée français Chateaubriand, Rome (Italie)

### PORTUGAIS

2<sup>E</sup> PRIX **Alfonso Oliveira** / Lycée français Marius-Latour, Porto (Portugal)

3<sup>E</sup> PRIX **Léa Mira Godinho** / Lycée français Charles-Lepierre, Lisbonne (Portugal)

### RUSSE

3<sup>E</sup> ACCESSIT **Anna Sokolov** / Lycée français Alexandre-Dumas, Moscou (Russie)

### SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

1<sup>ER</sup> PRIX **Kristof Almasy de Zsady** / Lycée français Jean-Monnet, Bruxelles (Belgique)

1<sup>ER</sup> ACCESSIT **Raphaël Caron** / Lycée français Prins-Henrik, Copenhague (Danemark)

2<sup>E</sup> ACCESSIT **Jorge Gonzalez-Gallarza Hernandez** / Lycée français de Madrid (Espagne)



→ Grande salle des séances à l'Institut de France

## LES RÉSULTATS AUX CONCOURS NATIONAUX

L'excellence des élèves du réseau se traduit aussi par les résultats qu'ils obtiennent à l'occasion d'autres concours portés par le ministère de l'Éducation nationale et que l'AEFE développe et diffuse auprès des établissements.

### Les Olympiades de mathématiques

Ce concours national et académique créé en 2001 vise à favoriser l'émergence d'une nouvelle culture scientifique et à stimuler le goût de la recherche chez les élèves. Les épreuves sont proposées depuis 2011 à l'ensemble des élèves des classes de 1<sup>re</sup> des établissements du réseau et connaissent un succès croissant, avec cette année près de **3 000 candidats** sur les 17 400 participants au niveau national. **Parmi les 30 lauréats, 3 élèves viennent des établissements du réseau et un élève du lycée René-Descartes de Rabat (Maroc) a obtenu le 1<sup>er</sup> prix ex-aequo** des Olympiades de mathématiques 2013.

*Un élève du lycée René-Descartes de Rabat a obtenu le 1<sup>er</sup> prix ex-aequo des Olympiades de mathématiques 2013.*

LAURÉATS NATIONAUX ISSUS DU RÉSEAU (SÉRIE S) :

#### 1<sup>ER</sup> PRIX EX-AEQUO

- **Yassin Hamaoui**, lycée René-Descartes de Rabat (Maroc).

#### 1<sup>ER</sup> ACCESSIT

- **Sandrine Couture**, Collège international Marie-de-France de Montréal (Canada).

#### 2<sup>E</sup> ACCESSIT

- **Clément Gohlke**, lycée Jean-Renoir de Munich (Allemagne).

Les lauréats sont venus recevoir leur prix au ministère de l'Éducation nationale et ont eu le privilège de rencontrer un ancien élève d'exception, Elyes Jouini, qui a donné une conférence sur le thème « Mathématiques et économie financière » à l'occasion de cette remise de prix. Elyes Jouini, qui a poursuivi toute sa scolarité au lycée français de Tunis, est aujourd'hui vice-président du conseil scientifique et professeur à l'université Paris Dauphine. Il était venu témoigner son attachement au



→ Lauréats et les organisateurs des Olympiades de géosciences sur le perron de l'hôtel de Rochechouart (ministère de l'Éducation nationale)



→ Elyes Jouini, ancien élève du lycée français de Tunis, s'adressant aux lauréats des Olympiades de mathématiques lors de la cérémonie de remise de prix (ministère de l'Éducation nationale)

réseau d'enseignement français à l'étranger en participant à la table ronde organisée lors du Forum mondial des anciens élèves à Vienne le 6 avril 2013.

Enfin, **7 élèves du réseau figurent dans la liste des 38 candidats dont la copie a été prise en considération pour le palmarès** bien que n'ayant pas été primés. Il s'agit de :

- **Abdellatif Chraïbi**, lycée Lyautey de Casablanca (Maroc).
- **Antoine Dupuis**, lycée français Jean-Monnet de Bruxelles (Belgique).
- **Oumeïna Miftah**, lycée Al Jabr de Casablanca (Maroc).
- **Souhaïl Noureddine**, lycée Al Jabr de Casablanca (Maroc).
- **Valentin Kovsky**, lycée Vauban de Luxembourg (Luxembourg).
- **Chloé Savinien**, lycée français de Saint-Domingue (République dominicaine).
- **Côme Trouillet**, lycée français de Delhi (Inde).

### Les Olympiades de géosciences

Les Olympiades de géosciences ont été créées en 2007 par le ministère de l'Éducation nationale. Pour la quatrième année consécutive, les lycées français à l'étranger ont leurs Olympiades académiques de géosciences, à l'instar de toutes les académies de France. Ces Olympiades ont rencontré un vif intérêt de la part des lycéens et des enseignants du réseau : 703 candidats, issus de 87 établissements se sont présentés aux épreuves en 2013, soit une augmentation de 60 % par rapport à l'édition précédente. Parmi eux, 21 ont été distingués par un prix, un accessit ou une mention spéciale et **4 élèves ont été primés aux Olympiades nationales**.

LES 4 LAURÉATS DU RÉSEAU AU PALMARÈS NATIONAL :

- **Hicham Tlemcani** (groupe des médailles d'or), lycée Regnault de Tanger (Maroc).
- **Zineb el Bachiri** (groupe des médailles d'argent), lycée René-Descartes de Rabat (Maroc).
- **Raphaël Eller-Dull** (groupe des médailles d'argent), lycée Jean-Renoir de Munich (Allemagne).
- **Gauthier Mouette** (groupe des médailles d'argent), lycée français international de Pékin (Chine).

### Les Olympiades de chimie

Les Olympiades nationales de chimie s'adressent aux élèves de terminale S sous la forme d'un concours scientifique et aux élèves de première S sous la forme d'un concours de communication. Le thème pour 2013 était «Chimie et sport».

Pour le concours scientifique, 2 élèves du réseau se sont qualifiés pour la finale nationale :

- **VO Quynh Anh** du lycée français international d'Ho Chi Minh-Ville (Vietnam) qui a terminé 20<sup>e</sup> ;
- **KAMOUN Skander** du lycée Pierre-Mendès-France de Tunis (Tunisie) qui s'est classé 26<sup>e</sup> .

Pour le concours communication :

- **GHONIEM Nermen** et **BERNAZ Juliette** du lycée français Prins-Henrik de Copenhague (Danemark) ont été classés 3<sup>e</sup> lors de la finale nationale.

### Le concours « Dis-moi dix mots »

Pour la 7<sup>e</sup> année, le ministère de l'Éducation nationale a lancé le « Concours des dix mots » en partenariat avec la

délégation générale à la Langue française et aux Langues de France (DGLFLF) du ministère de la Culture et de la Communication. Ouvert aux classes de collège et de lycée, ce concours invite les élèves à concevoir, à partir de dix mots déterminés, une production littéraire qui implique une dimension artistique fondée sur un réel travail linguistique. En 2013, le thème était « Dis-moi dix mots semés au loin » et a mis à l'honneur des mots, tournures ou expressions empruntés à la langue française par d'autres langues : « **atelier, bouquet, cachet, coup de foudre, équipe, protéger, savoir-faire, unique, vis-à-vis, voilà** ». Plus de 500 classes ont participé à ce concours, qui connaît chaque année un succès croissant. La cérémonie de remise des prix, qui s'est déroulée le 23 mai 2013 à l'Institut de France, a distingué 13 travaux parmi lesquels figurent 4 classes du réseau :

- **1<sup>er</sup> prix** : classe de 6<sup>e</sup> du lycée franco-libanais de Habbouche-Nabatieh (Liban).
- **2<sup>e</sup> prix** : classe de 6<sup>e</sup> du lycée franco-éthiopien Guebre-Mariam d'Addis-Abeba, (Éthiopie).
- **3<sup>e</sup> prix ex-aequo** : classe de 6<sup>e</sup> du lycée français J.M.G.-Le-Clézio de Port Vila (Vanuatu).
- **3<sup>e</sup> prix ex-aequo** : classe de 3<sup>e</sup> du lycée Louis-Pasteur de Bogota (Colombie).

Les élèves de ces classes sont venus à l'Institut de France accompagnés de leur enseignant pour recevoir leur prix dans ce cadre prestigieux et ont pu exprimer leur fierté en présentant leurs travaux dans la grande salle des séances du palais de l'Institut, où se réunissent habituellement les membres des cinq Académies.



→ Lycée français Jean-Mermoz de Dakar (Sénégal)



→ Lycée franco-mexicain de Mexico (Mexique)

## LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

La diversité des projets culturels, artistiques, littéraires, civiques et sportifs organisés chaque année au sein du réseau des établissements à l'étranger témoigne du dynamisme et de la créativité des élèves et des équipes enseignantes.

L'AEFE promeut et soutient le développement de projets éducatifs et d'activités périscolaires qui mettent en exergue les principes et les valeurs du modèle éducatif français : ouverture, dialogue, échange, engagement citoyen, solidarité. L'Agence s'attache ainsi à proposer un enseignement d'excellence aux élèves, mais également à les préparer à leur avenir de citoyens dans des sociétés ouvertes et multiculturelles. Quelques exemples d'événements fédérateurs...

### LES PROJETS SPORTIFS

#### Les Jeux internationaux de la jeunesse 2013

Depuis 2011, les Jeux internationaux de la jeunesse (JIJ) rassemblent chaque année des lycéens du réseau d'enseignement français à l'étranger, de France métropolitaine, des Outre-mer et d'établissements scolaires étrangers. Cette manifestation, mise en place par l'union nationale du sport scolaire (UNSS) en collaboration avec l'AEFE, promeut **la pratique sportive comme un élément essentiel d'un parcours éducatif complet**. Elle met en exergue les valeurs qui lient intrinsèquement sport et éducation : esprit d'équipe, échange, solidarité, dépassement de soi, ouverture et découverte de l'autre. Pour la première fois, l'organisation des JIJ a été confiée à un établissement à l'étranger : le lycée Descartes de Rabat (Maroc).

Les disciplines proposées cette année à Rabat conciliaient sports collectifs (rugby, handball sur herbe), sports de raquette (tennis, tennis de table) et activités de découverte

*L'Agence promeut le développement de projets éducatifs qui mettent en exergue les valeurs associées au modèle éducatif français.*



→ Lycée franco-mexicain de Mexico (Mexique)



→ Lycée français Denis-Diderot de Nairobi (Kenya)

(body surf, kayak de mer et beach soccer). Cette édition 2013, qui s'est déroulée du 11 au 15 juin, a rassemblé près de 300 élèves venus de 32 établissements dont : **21 établissements du réseau d'enseignement français à l'étranger**, 9 de métropole et 2 de Guyane. Hicham El Guerrouj, double champion olympique et quadruple champion du monde du 1 500 m et du 5 000 m, a ouvert ces JIJ 2013. La très forte participation des établissements du réseau a montré leur dynamisme et leur capacité de mobilisation pour des événements sportifs et éducatifs.

### Championnat d'Asie-Pacifique de natation des écoles françaises

Le lycée français de Kuala Lumpur (Malaisie) a organisé et accueilli les premiers grands championnats de natation des écoles françaises d'Asie et du Pacifique. Pendant quatre jours, du 28 au 31 mars 2013, les épreuves ont réuni autour du bassin de 25 m du lycée français **300 nageurs et nageuses, venus de 11 pays et de 12 établissements scolaires** (Vientiane, Bangkok, Ho Chi Minh-Ville, Hong Kong, Phnom Penh, Shanghai, Sydney, Seoul, Manille, Jakarta, Abou Dhabi et Kuala Lumpur). Les nageurs et nageuses, scolarisés du CM1 à la terminale, ont été répartis en quatre catégories d'âge pour participer à neuf épreuves différentes (50 et 100 m nage libre, 50 et 100 m

dos, 50 et 100 m brasse, 50 m papillon, relais 4 x 50 m nage libre et 4 x 50 m 4 nages). Outre la dimension sportive, ce championnat inter établissements a permis aux élèves de partager des moments forts et de renforcer leur appartenance à un même réseau.

### Tournoi de rugby de la Méditerranée

Du 18 au 22 mars, le lycée français de Barcelone (Espagne) a accueilli la 5<sup>e</sup> édition du tournoi de la Méditerranée. Cette compétition de rugby scolaire réunit chaque année douze délégations de lycées du pourtour de la Méditerranée autour de deux dénominateurs communs : la francophonie et la passion du rugby. Après quatre éditions réussies à Tunis (2009), Casablanca (2010), Madrid (2011), Andorre (2012), le lycée de Barcelone a accueilli 156 élèves venus de 9 pays.

Nicolas Durand, demi de mêlée du Rugby Club Toulonnais, a endossé le maillot de parrain de l'édition 2013, afin de transmettre aux jeunes rugbymen les valeurs « d'esprit d'équipe, d'amitié et d'ouverture internationale ».

Côté terrain, c'est le lycée français de Madrid (Espagne) qui s'est imposé en finale face à l'équipe du lycée Lyautey de Casablanca (Maroc).

La prochaine édition est déjà prévue pour 2014 au lycée Jean-Mermoz de Dakar (Sénégal).





→ Élèves du lycée français Pierre-Loti d'Istanbul (Turquie) lors de la Traversée

## La Traversée : 3 000 km à vélo à travers l'Europe

Le 12 avril 2013, 24 élèves de 2<sup>d</sup> du lycée français Pierre-Loti d'Istanbul (Turquie), accompagnés de 9 de leurs enseignants et de 5 autres accompagnateurs, ont entrepris une grande traversée de l'Europe, d'Istanbul à Bischwiller, près de Strasbourg, en Alsace. Cette initiative est d'abord un défi sportif à deux roues qui a nécessité neuf mois d'entraînement, y compris les dimanches matin et pendant les vacances d'octobre et de février. C'est aussi une aventure humaine, un apprentissage de la vie en collectivité pour les élèves, un projet pluridisciplinaire qui a inspiré de nombreux travaux en sciences physiques, en SVT ou en géographie, et une occasion de rencontres au cours de ce périple. Ce projet a été conçu comme une sensibilisation à l'environnement local, régional, européen, en suivant les rives du Danube sur un parcours traversant 10 pays jusqu'à Strasbourg, siège du Conseil de l'Europe et du Parlement européen. Il constitue un exploit sportif et une expérience éducative pour les lycéens d'Istanbul.

## LES PROJETS CITOYENS

### Le Parlement des enfants

Depuis 1994, le Parlement des enfants rassemble chaque année 577 élèves de CM2 élus par leurs camarades de classe pour représenter l'ensemble des circonscriptions législatives de France métropolitaine et des Outre-mer. Pour la première fois, les élèves du réseau ont été associés à cette manifestation, en raison de la création en 2012 des 11 circonscriptions des Français établis hors de France. Organisé par l'Assemblée nationale, le ministère de l'Éducation nationale, l'AEFE et la Mission laïque française (MLF), cet événement s'est déroulé au palais Bourbon, sous la présidence de Claude Bartolone, président de l'Assemblée nationale. Il a vocation à sensibiliser les élèves au fonctionnement démocratique et se veut une leçon d'éducation civique grande nature.

À l'instar de leurs aînés qui, par leurs questions, contrôlent l'action du gouvernement, les élèves se sont adressés aux deux membres du gouvernement présents aux côtés de Claude Bartolone : le ministre de l'Éducation nationale, Vincent Peillon, et la ministre déléguée chargée des Français de l'étranger, Hélène Conway-Mouret. La proposition de loi de l'école Paul-Verlaine de La Marsa





→ Groupe des délégués européens au Bundestag – Berlin 2013

→ Rencontre des délégués européens au Bundestag – Berlin 2013

(Tunisie), qui visait à sensibiliser les élèves **aux principes d'égalité** entre les filles et les garçons, **a été plébiscitée par 129 voix** et est arrivée en 2<sup>e</sup> position parmi toutes les propositions des députés juniors.

Les députés juniors des établissements français de l'étranger et leurs accompagnateurs ont ensuite été reçus pour un goûter au Quai d'Orsay par Hélène Conway-Mouret.

### Rencontres des délégués lycéens Berlin 2013

Quatre-vingt lycéens, délégués des conseils de la vie lycéenne (CVL) des établissements français d'Europe et leurs homologues des lycées allemands, ont célébré le 50<sup>e</sup> anniversaire du traité de l'Élysée en participant à un ambitieux projet d'éducation citoyenne au Bundestag et à l'ambassade de France à Berlin. Cette manifestation organisée par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et la *Zentralstelle für das Auslandsschulwesen* (ZfA) s'est déroulée les 18 et 19 avril 2013. Représentant 25 pays, les élus lycéens ont échangé, rencontré des personnalités politiques et intellectuelles, et formulé des propositions pour renforcer les liens d'amitiés entre les jeunes Européens.

Le 18 avril, ils ont débattu au Bundestag sur le thème « Être un jeune citoyen européen en 2013, 50 ans après

le traité de l'Élysée », en présence de Michael Link, ministre adjoint aux Affaires étrangères et secrétaire général pour la coopération franco-allemande, Sylvain Itté, directeur de cabinet de la ministre déléguée chargée des Français de l'étranger, Hélène Conway-Mouret, Anne-Marie Descôtes, directrice de l'AEFE, Joachim Lauer, directeur de la ZfA, et de personnalités franco-allemandes. Enfin, le 19 avril, les délégués lycéens des établissements français se sont réunis à l'ambassade de France en cinq conseils de la vie lycéenne (CVL) de zone, regroupant chacun plusieurs pays, puis en CVL d'Europe. Ils ont échangé et présenté des propositions visant à développer la représentation des lycéens au niveau continental.

### LES PROJETS CULTURELS

#### Premières rencontres « Images et Histoire » à Brazzaville

Le lycée français Saint-Exupéry de Brazzaville (Congo) a organisé, du 11 au 16 novembre 2012, ces premières rencontres dont le thème était « La première guerre mondiale : l'Afrique dans les tranchées ». Préfigurant

les manifestations qui marqueront le centenaire de la Grande Guerre, ce colloque a proposé un programme très riche de conférences, projections cinématographiques et débats. En présence d'historiens et d'universitaires reconnus, les élèves ont exploré l'histoire des combattants africains et leur représentation au cinéma.

Ces rencontres ont illustré les valeurs d'excellence et d'ouverture portées par l'AEFE avec des échanges culturels de haut niveau au bénéfice des élèves du lycée français de Brazzaville et des établissements locaux.

Emblématique d'une formation continue exigeante, cette manifestation a associé les enseignants d'histoire des lycées français d'Afrique centrale qui ont pu participer et échanger avec les historiens de renom qui y sont intervenus. Les enseignants d'histoire de la zone ont également bénéficié d'un séminaire de formation animé par Michel Héron, IA-IPR d'histoire-géographie AEFE, sur des thématiques associées.

→ Parlement des enfants à l'Assemblée nationale (Paris)



→ APP-Monde AEFÉ « Honneurs aux Arts premiers » au Collège Étienne-de-Flacourt de Tuléar (Madagascar)

## Honneurs aux Arts premiers

L'histoire des Arts est une ouverture à l'extrême diversité des cultures et des peuples. L'APP-Monde AEFÉ « Honneurs aux Arts premiers » vise à intéresser les élèves à des cultures originelles, les rendre sensibles à la diversité des expressions artistiques venues du monde entier et pleinement en lien avec les terres qui leur ont donné naissance : Amérique du Nord, Océanie, Amérique latine, Afrique, Indonésie... Il s'agit également de révéler les confluences qui les unissent à travers le temps et l'espace.

Deux actions de formation ont été animées par une responsable du musée du Quai Branly à Jakarta (Indonésie) et Mexico (Mexique), en direction des équipes pédagogiques engagées dans ce projet. Une exposition de photos de réalisations des élèves du réseau a été organisée en mai 2013 au siège de l'UNESCO à Paris à l'occasion de la finale du projet « Ambassadeurs en herbe ».



→ APP-Monde AEFÉ « Honneurs aux Arts premiers » à l'école internationale française de Kuta Bali (Indonésie)

## Osons l'opéra

Art total, l'opéra réunit chant, musique, théâtre, arts plastiques et danse. L'APP-Monde AEFÉ « Osons l'opéra » vise à interroger les élèves du réseau sur leurs représentations de cet art et à leur faire connaître le monde de l'opéra par des approches variées et contextuelles. Les équipes éducatives des établissements ont fait travailler les élèves sur ce thème avec pour point d'orgue une exposition de leurs travaux en mai 2013 à l'UNESCO lors de la finale du projet « Ambassadeurs en herbe ».

→ APP-Monde AEFÉ « Osons l'Opéra » au lycée français Saint-Louis de Stockholm (Suède)





→ APP-Monde AEFÉ « Osons l'Opéra » au lycée franco-hellénique Eugène-Delacroix d'Athènes (Grèce)



→ APP-Monde AEFÉ « Osons l'Opéra » au lycée français Saint-Louis de Stockholm (Suède)

## LES PROJETS SCIENTIFIQUES

### La course aux nombres

Ce concours de calcul mental a vocation à valoriser et dynamiser auprès des enseignants de tous les niveaux la pratique du calcul mental et réfléchi afin de favoriser la connaissance des nombres, entraîner les élèves à organiser judicieusement leurs calculs, cultiver la prise d'initiative et la rapidité dans une épreuve en temps limité. Cette APP-Monde AEFÉ, développée sous la forme d'un tournoi ouvert aux écoliers de CM2, aux collégiens et aux lycéens en classe de 2<sup>de</sup>, a suscité un fort engouement avec plus de 75 000 élèves impliqués. Ainsi, 19 équipes de zone, composées de 6 élèves chacune (1 élève par niveau de classe), ont été constituées pour la grande finale qui, partout dans le réseau, a eu lieu le même jour, le 22 mai 2013. Cinq équipes de zone se sont particulièrement distinguées :

- la Tunisie représentant la zone Maghreb/Machrek ;
- le Liban pour la zone Proche-Orient ;
- Madagascar ;
- le Canada pour la zone Amérique du Nord ;
- l'Espagne pour la zone Europe ibérique.

### Jeunes géoscientistes à l'écoute de la Terre

À partir d'un réseau fort de 12 stations sismiques implantées dans les établissements français de l'étranger, l'année 2012/2013 a permis d'installer 4 nouveaux sismomètres dans les lycées français de Bangkok (Thaïlande), Rabat (Maroc), Lima (Pérou) et Bucarest (Roumanie), dont l'activité est visible sur le site Edusismo : [www.edusismo.org](http://www.edusismo.org).

Ce projet est mené par l'AEFE en partenariat avec « Sciences à l'école », qui a pour but d'inciter des projets de culture scientifique dans l'enseignement du 2<sup>d</sup> degré et de contribuer ainsi au développement de vocations scientifiques chez les jeunes.

Pour l'année 2013/2014, l'installation de six autres stations est prévue.

### Jeunes géoscientistes à l'école du terrain

La classe sur le terrain est une occasion unique pour former les élèves à la complexité du réel et à la pratique du raisonnement scientifique mettant en jeu des capacités singulières, notamment dans le domaine de la géologie où les objets concrets d'étude ne sont que rarement transportables en classe. L'objectif est d'impliquer les élèves dans un vaste projet de mutualisation de données

géologiques d'intérêt pédagogique. Actuellement, une dizaine de lithothèques de pays ou de zones du réseau de l'AEFE sont consultables en ligne. Elles présentent des degrés divers d'aboutissement.

Pour accompagner la mise en place de ces lithothèques, des stages régionaux ont été animés conjointement par l'IA-IPR de sciences de la Vie et de la Terre (SVT) de l'AEFE et l'enseignant expatrié à mission de conseil pédagogique de zone au Maroc (Rabat), en Afrique centrale (Douala), au Liban (Beyrouth) et en Europe orientale et scandinave (Varsovie).

Ces formations ont associé des activités pratiques contextualisées (terrain, préparation d'échantillons microscopiques) et les usages du numérique sur le terrain et en classe (géoréférencement) pour valoriser le travail réalisé par les professeurs avec leurs élèves (sorties sur le terrain) et proposer des outils numériques de mutualisation.

# LES PARENTS



## DES PARTENAIRES DE CHOIX

Les parents d'élèves sont une composante essentielle du réseau d'enseignement français à l'étranger. Partenaires indispensables pour l'AEFE en tant qu'utilisateurs des établissements du réseau, ils sont aussi acteurs centraux du fonctionnement et de la gestion des établissements.

La première singularité des parents du réseau réside dans leur choix de scolariser leurs enfants dans un établissement d'enseignement français. En effet, les parents, qu'ils soient français ou étrangers, se trouvent généralement en situation de choisir entre des offres éducatives concurrentes qui possèdent chacune des caractéristiques propres : écoles françaises, écoles du système éducatif local, écoles anglo-saxonnes, écoles européennes, etc. Dans un contexte de concurrence accrue, le choix du réseau est souvent le gage d'un attachement au système éducatif français et se prolonge dans un engagement au sein des communautés éducatives du réseau.

Acteurs à part entière du fonctionnement des établissements, les parents participent de manière constructive aux instances et à la vie des écoles à l'étranger. À l'image des établissements du réseau, la mixité culturelle et la diversité des nationalités au sein des associations

de parents d'élèves (APE) constituent une richesse et souvent une aide précieuse pour l'insertion des établissements dans le pays d'accueil.

L'acquittement de frais de scolarité par les familles se traduit par une exigence accrue de leur part concernant la qualité de l'offre éducative proposée et une volonté de participer aux orientations définies par les projets d'établissement.

Les parents qui choisissent de scolariser leurs enfants au sein des établissements du réseau sont attachés à l'exigence d'excellence et aux spécificités du modèle français : cadre normatif, rigueur dans les apprentissages, richesse des contenus académiques, exigence intellectuelle et esprit critique.

**L'évolution de la demande des familles réside principalement dans la volonté de concilier ces caractéristiques du système français avec une ouverture à l'international des établissements et une contextualisation des enseignements.** La politique des langues



→ Lycée français Jules-Verne de Johannesburg (Afrique du Sud)

*L'engagement des familles est un élément consubstantiel de l'équilibre général du réseau, fondé sur le principe de cofinancement de l'État et des familles.*

vivantes menée par l'Agence depuis plusieurs années et l'ouverture sur le contexte linguistique et culturel du pays d'accueil répondent à cette attente. De même, la mise en place de sections bilingues et de sections internationales au sein des établissements du réseau constitue une avancée à laquelle les parents d'élèves sont sensibles.

Enfin, l'établissement scolaire est un lieu d'apprentissage, mais également un lieu de vie : l'attention portée à la vie scolaire, aux activités culturelles, sportives et citoyennes répond à la demande des familles d'une éducation complète et développant le sentiment d'appartenance à une communauté et à un réseau scolaire mondial.

L'engagement financier des familles qui s'acquittent de frais de scolarité est un élément consubstantiel de l'équilibre général du réseau, fondé sur le principe de cofinancement de l'État et des familles. La France est le seul pays qui entretient hors de ses frontières un réseau scolaire d'une telle ampleur financé pour partie sur des subventions publiques. L'investissement de l'État est important. Il s'élève en 2013 à 535,3 M€ (425 M€ pour le fonctionnement du réseau et 110,3 M€ pour l'aide à la scolarité). En 2012, l'État a subvention-

né en moyenne dans l'ensemble des établissements EGD et conventionnés chaque élève, quelle que soit sa nationalité, à hauteur de 2 719 €. Dans un contexte global marqué par les contraintes budgétaires qui pèsent sur tous les opérateurs de l'État, le développement du réseau et le maintien de la qualité de l'offre d'enseignement reposent également sur la participation des familles et l'accroissement de l'autofinancement.

Le taux d'autofinancement de l'ensemble des établissements EGD et conventionnés, en rapport avec la participation des familles par le biais du paiement des frais de scolarité, devrait s'établir à 57,6 % en 2013. Ce taux devrait continuer de progresser pour atteindre 58,5 % en 2014. Cette participation conjointe de l'État et des familles permet d'assurer l'équilibre financier du réseau, son développement et le maintien de la qualité de l'offre éducative, tant sur le plan des équipements que sur celui de l'enseignement dispensé. Elle induit un dialogue de gestion transparent et constructif entre toutes les parties prenantes. **La participation financière des parents se double d'un investissement fort dans la gestion des écoles, collèges et lycées du réseau**, la majorité des établissements étant gérés par des comités de gestion constitués de parents d'élèves.



→ École française Jacques-Prévert d'Accra (Ghana)



→ Lycée français Alexandre-Dumas de Moscou (Russie)



→ Lycée français annexe Saint-Exupéry de Madrid (Espagne)

## LA GOUVERNANCE DES ÉTABLISSEMENTS

L'AEFE s'attache à renforcer l'information à destination des parents, à les associer aux orientations qu'elle définit et au fonctionnement des établissements. La circulaire n°1894 relative à l'organisation et au fonctionnement des instances des établissements d'enseignement français à l'étranger, publiée en juillet 2012, s'inscrit dans cette perspective d'une information accrue des parents d'élèves et la mise en œuvre d'un dialogue constructif.

Ce texte précise les attributions, la composition et le fonctionnement du conseil d'établissement, du conseil d'école, du conseil du 2<sup>d</sup> degré, du conseil pédagogique, du conseil de discipline et du conseil des délégués pour la vie lycéenne.

Le **conseil d'établissement**, mis en place dans l'ensemble des écoles, collèges et lycées du réseau, est l'organe principal qui règle les affaires de l'établissement. Instance tripartite composée en nombre égal de membres de droit représentant l'administration, de représentants des personnels de l'établissement et de représentants des parents d'élèves et des élèves, le conseil d'établissement est compétent pour tout ce qui concerne les questions pédagogiques et éducatives. Il adopte notamment

le projet d'établissement, le règlement intérieur, les horaires et le calendrier scolaires et le plan de formation continue des personnels. Il est informé du budget et du compte financier de l'établissement. Cette organisation formalisée par la circulaire n°1894 doit permettre une parfaite transparence et une bonne information des parents sur tous les domaines qui touchent à la conduite de l'établissement et aux orientations prises.

**L'AEFE associe l'ensemble de la communauté éducative dans la réflexion sur le projet d'établissement et son suivi ainsi que dans l'étude des projets immobiliers.**

Les parents sont non seulement, à titre personnel, attentifs à la scolarité de leurs enfants, mais sont aussi des acteurs économiques et des personnes ressources, souvent bénévoles, sur lesquels les établissements peuvent compter pour les accompagner dans leur fonctionnement et leur gestion.

Les conventions conclues entre les organismes gestionnaires des établissements dits conventionnés et l'AEFE attestent d'une volonté commune de travailler ensemble, d'établir une responsabilité partagée dans la



→ Guide du bon usage de la convention

→ Lycée franco-mexicain de Mexico (Mexique)

*Les séminaires de gouvernance ont permis de poser les bases d'une concertation plus étroite entre tous les acteurs de l'enseignement français à l'étranger.*

conduite des établissements et de développer le sentiment d'appartenance au réseau. Dans ce cadre, les organismes gestionnaires entretiennent un dialogue de gestion avec l'Agence et les équipes de direction au sein des établissements conventionnés : proviseur, directeur d'école, directeur administratif et financier.

Afin de répondre à la demande formulée par les organismes gestionnaires de voir renforcer leur concertation avec l'AEFE, des **séminaires de gouvernance** associant les équipes de direction, les membres des comités de gestion et les personnels des services centraux ont été mis en place par l'Agence en 2012/2013 dans toutes les zones de mutualisation.

Ces rencontres ont permis d'informer les associations de parents d'élèves gestionnaires de l'actualité de l'Agence, de ses orientations stratégiques, et de poser les bases d'une concertation plus étroite entre tous les acteurs de l'enseignement français à l'étranger. L'Agence a ainsi proposé aux établissements conventionnés de bénéficier de l'expertise et du savoir-faire de ses services, notamment

grâce à la tenue de conférences d'orientation stratégique. Ce dispositif doit permettre d'évoquer le projet d'établissement au regard des priorités définies dans le plan d'orientation stratégique de l'Agence et de poser les perspectives d'évolution sur 5 ans en matière de structures pédagogiques, de personnels et de moyens financiers. Le projet d'établissement constitue une véritable feuille de route pour guider l'action des membres de la communauté éducative dans un cadre triennal garantissant la continuité et la cohérence de la politique mise en œuvre par les organismes gestionnaires, notamment lorsque des projets immobiliers sont nécessaires.

Les séminaires de gouvernance ont également suscité de précieux moments d'échanges et nourri la réflexion sur les modalités d'une collaboration harmonieuse entre tous les acteurs du réseau. **Une nouvelle version du Guide du bon usage de la convention a été éditée** à partir des réflexions menées dans le cadre de ces séminaires. Ce document a pour vocation d'aider les responsables des organismes gestionnaires des établissements et les équipes d'encadrement nommées par



l'AEFE à mieux connaître les obligations et les compétences de chacun, dans un souci de bonne gouvernance. Il constitue une base générale qui doit favoriser l'instauration et le maintien de relations harmonieuses entre les acteurs qui président aux destinées des établissements. Les principes contenus dans ce guide visent à en sécuriser le fonctionnement pour permettre à toutes les parties prenantes d'être pleinement mobilisées sur leur objectif commun : assurer un enseignement de qualité garantissant la réussite pour tous. Dans la continuité de ces actions, un guide de référence pour une bonne gouvernance est en cours d'élaboration et devrait être prêt pour la fin 2013.

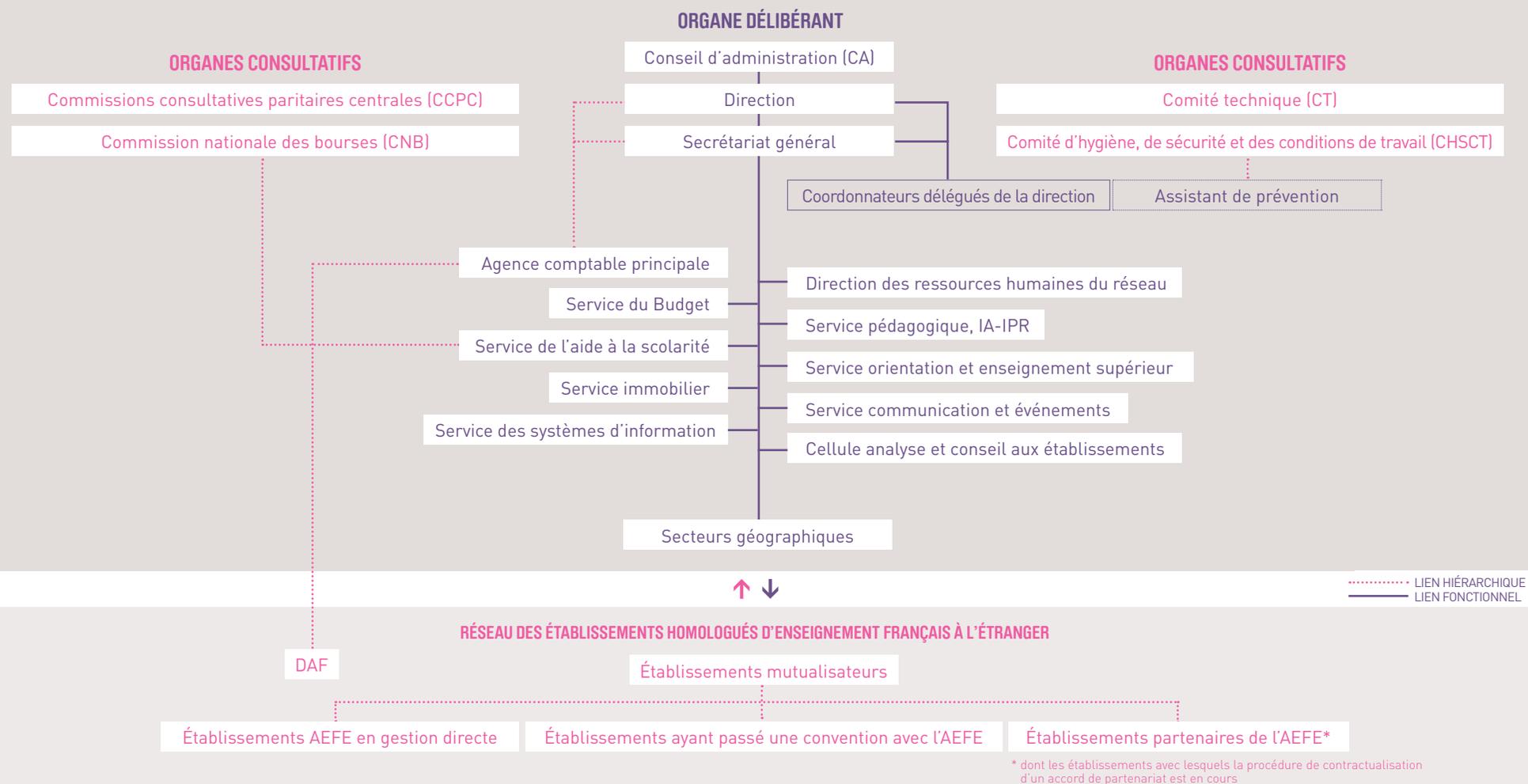




# LE SIÈGE DE L'AEFE

Pour mener à bien les missions qui lui sont confiées, la direction de l'Agence s'appuie sur un ensemble de services spécialisés assurant la mise en œuvre de sa stratégie.

# ORGANIGRAMME DE L'AEFE



# LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



PRÉSIDENTE  
Anne-Marie DESCÔTES



4

PARLEMENTAIRES  
DÉSIGNÉS PAR  
L'ASSEMBLÉE  
NATIONALE  
ET LE SÉNAT



7

REPRÉSENTANTS  
DU MINISTRE  
DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES



3

REPRÉSENTANTS  
DU MINISTRE  
CHARGÉ DE  
L'ÉDUCATION  
NATIONALE



1

REPRÉSENTANT  
DU MINISTRE  
CHARGÉ  
DU BUDGET



1

REPRÉSENTANT  
DU MINISTRE  
CHARGÉ  
DE LA FONCTION  
PUBLIQUE



1

REPRÉSENTANT  
DU MINISTRE  
CHARGÉ  
DU COMMERCE  
EXTÉRIEUR



1

MEMBRE  
DE L'ASSEMBLÉE  
DES FRANÇAIS  
DE L'ÉTRANGER



2

REPRÉSENTANTS DE  
FÉDÉRATIONS D'ASSOCIATIONS  
DE PARENTS D'ÉLÈVES DE  
L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS  
À L'ÉTRANGER



2

REPRÉSENTANTS  
D'ORGANISMES GESTIONNAIRES  
CONVENTIONNÉS, DÉSIGNÉS  
PAR LE MINISTRE  
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES



5

REPRÉSENTANTS  
DES PERSONNELS EN SERVICE  
DANS LES ÉTABLISSEMENTS  
ET DANS LES SERVICES  
CENTRAUX

## LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 NOVEMBRE 2013

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AEFE EST COMPOSÉ DE 28 MEMBRES

### Présidente

Anne-Marie DESCÔTES / directrice générale de la Mondialisation, du Développement et des Partenariats (DGM), ministère des Affaires étrangères

### Représentants du ministre des Affaires étrangères

Anne GRILLO / directrice de la Coopération culturelle, universitaire et de la Recherche DGM/DCUR

Jean-Marc BERTHON / chef de la mission de la Langue française et de l'Éducation DGM/DCUR/LFE

François SAINT PAUL / directeur des Français à l'étranger et de l'Administration consulaire

Catherine MANCIP / sous-directrice de l'expatriation, de la scolarisation et de l'action sociale

Jean-Claude POIMBOEUF / directeur des Ressources humaines

Bruno PERDU / directeur des Affaires budgétaires et financières

Vincent DALMAIS / chef de la mission des Programmes

### Parlementaires désignés respectivement par l'Assemblée nationale et le Sénat

Kalliopi ANGO ELA / sénatrice représentant les Français établis hors de France

Claudine LEPAGE / sénatrice représentant les Français établis hors de France

Jean-Pierre LE ROCH / député du Morbihan

Philip CORDERY / député de la 4<sup>e</sup> circonscription des Français établis hors de France

### Représentants d'organismes gestionnaires conventionnés, désignés par le ministre des Affaires étrangères

André FERRAND / président de l'association nationale des écoles françaises de l'étranger (ANEFE)

Yves AUBIN DE LA MESSUZIERE / président de la Mission laïque française (MLF)

### Représentants des personnels en service dans les établissements et dans les services centraux

Bruno BEAURAIN, FSU

Roger FERRARI, FSU

Patrick SOLDAT, FSU

Christophe MATHIEU, UNSA- Éducation

Michel SENECHAL, UNSA- Éducation

### Représentant du ministre chargé du Budget

Alexandre KOUTCHOUK / sous-directeur de la 7<sup>e</sup> sous-direction à la direction du Budget

### Représentant du ministre chargé de la Fonction publique

Géraldine ACHARD-BAYLE / adjointe au chef de bureau de l'expertise internationale, de la prospective et de l'analyse comparative des politiques à la Direction générale de l'Administration et de la Fonction publique

### Représentants du ministre de l'Éducation nationale

Jean-Yves DANIEL / doyen de l'inspection générale de l'Éducation nationale

Jean-Paul DELAHAYE / directeur général de l'Enseignement scolaire

Marc ROLLAND / directeur des Relations par interim des relations européennes et internationales et de la Coopération

### Représentant du ministre chargé du Commerce extérieur

N.

### Représentants de fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement français à l'étranger

François DENIS / président de la FAPEE

Abdelouhab BOUKOURAYCH / administrateur national à la FCPE

### Membre de l'assemblée des Français de l'étranger

Catherine RECHENMANN / conseillère élue de l'AFE (Abidjan)



**Hélène Farnaud-Defromont**  
Directrice



**Olivier Boasson**  
Directeur adjoint



**Michel Chanoux**  
Secrétaire  
général



**Philippe Ternoy**  
Secrétaire  
général adjoint  
(Paris)



**Serge Mogueurou**  
Secrétaire  
général adjoint  
(Nantes)

## LA DIRECTION

L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger est un établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères. Elle est administrée par un **conseil d'administration** et dirigée par une **directrice**. Sur proposition du ministre des Affaires étrangères, Hélène Farnaud-Defromont a été nommée directrice de l'AEFE par décret en date du 4 septembre 2013.

Elle est assistée dans ses fonctions d'un **directeur adjoint** qui assure notamment l'intérim de la directrice de l'Agence en cas de vacance ou d'empêchement.

La **direction** détermine, en relation avec le ministère des Affaires étrangères, les grandes orientations de la politique générale de l'AEFE et les soumet à son conseil d'administration.

La directrice recrute, affecte et gère l'ensemble des personnels de l'Agence sur lesquels elle a autorité. Elle est également ordonnatrice principale des dépenses et des recettes de l'Agence. Dans le cadre du budget de l'AEFE approuvé par le conseil d'administration, elle notifie les budgets des établissements en gestion directe (EGD) ou des groupements de gestion d'établissements. La directrice conclut les contrats et les conventions. Elle définit les attributions des chefs d'établissements. Enfin, elle peut déléguer aux chefs des établissements en gestion directe tout ou partie de ses pouvoirs dans les domaines du recrutement, de la gestion des personnels, du fonctionnement des services, de la représentation de l'Agence en justice et de la conclusion de conventions.

Une **responsable des relations avec les élus** est membre de l'équipe de la direction avec pour mission d'organiser les rencontres et la communication avec les parlementaires et les élus, en particulier les 11 députés et les 12 sénateurs représentant les Français établis hors de France, ainsi que les 155 conseillers des Français de l'étranger.

Un **chargé de mission auprès de la directrice** assure le suivi de son agenda et la préparation de ses interventions. Il a également pour mission le suivi du réseau des anciens élèves.

Le **secrétariat général** est chargé de la mise en œuvre de la politique menée par l'Agence. Dans ce cadre, le **secrétaire général** organise et coordonne l'action administrative et assure le bon fonctionnement des instances statutaires. Il met en œuvre la procédure de recrutement et propose des candidatures à la direction pour les personnels des services centraux. Il initie les procédures de gestion et s'assure de leur application. Il dirige, sous l'autorité de la direction, l'ensemble des services. Il encadre et organise la cellule de prévention et de crise de l'Agence. Il recueille, exploite et restitue aux services et aux établissements du réseau les informations leur permettant un pilotage optimal. Depuis septembre 2012, il est aidé dans ses missions par **deux secrétaires généraux adjoints** : l'un basé à Paris et l'autre à Nantes.

Le **bureau des ressources humaines** des services centraux placé sous son autorité, assure la gestion administrative et financière des personnels des services centraux.

Depuis septembre 2013, une **responsable juridique et prévention du contentieux** assure une fonction de

conseil, d'assistance, d'information et d'expertise juridique auprès de la direction et des services de l'Agence. Elle est chargée du développement et de la diffusion de l'information juridique au sein de l'Agence. Elle est consultée sur les projets de textes préparés par les services de l'Agence et veille à leur publication. Enfin, elle élabore des études juridiques et traite des affaires contentieuses devant les différentes juridictions.



**Raphaëlle Duterte**  
Responsable  
des relations  
avec les élus



**Florent Vergès**  
Chargé  
de mission  
auprès  
de la directrice



**Claire Lorcerie-Lesaint**  
Responsable  
juridique

L'**agence comptable principale** est chargée des opérations de contrôle des dépenses et recettes, des paiements, des encaissements, de la tenue de la comptabilité et de la conservation des pièces et valeurs. Elle assure le contrôle des opérations des agents comptables secondaires. Outre ces missions traditionnelles, l'**agent comptable principal**, basé à Nantes, a un important rôle de conseil, auprès de la direction, des services centraux et des établissements en gestion directe.



→ Deuxième étage du siège parisien de l'AEFE

## LES CHEFS DE SERVICE

Les services centraux sont composés de 14 services spécialisés ou transversaux, dont cinq secteurs géographiques. Ces services relaient et mettent en œuvre les orientations définies par la direction et le secrétariat général.



**Damien THOMAS**  
Agent comptable principal



**Serge MOGUEROU**  
directeur des ressources humaines



**Sabine BARON**  
chef du service du budget



**Joëlle JEAN**  
chef du service pédagogique



**Jean-Luc MASSIN**  
chef du service de l'aide la scolarité



**Lucia DA SILVA**  
chef du service orientation et enseignement supérieur



**Pierre FAVRET**  
chef du service immobilier



**Laurence LUCAS**  
chef du service communication et événements



**Christine DE KROGH**  
chef du service des systèmes d'information



**Bruno VALERY**  
chef de la cellule analyse et conseil aux établissements



**Jérôme BOIT**  
chef du secteur Afrique sub-saharienne



**Marc ELLUL**  
chef du secteur Europe



**Dominique GESLIN**  
chef du secteur Maghreb / Madagascar



**José LESAULNIER**  
chef du secteur Amériques / Afrique australe et océan Indien



**François VIDAL**  
chef du secteur Asie / Moyen-Orient



→ Accueil du siège parisien de l'AEFE

## LES PERSONNELS DES SERVICES

**A**u 1<sup>er</sup> janvier 2013, l'AEFE a pourvu, pour ses services centraux, 165 emplois dont 9 sont pris en charge par le ministère des Affaires étrangères. Parmi ces agents, 95 sont localisés à Paris et 70 à Nantes.

Les agents du ministère de l'Éducation nationale demeurent majoritaires au sein des services centraux de l'Agence (38 %), tandis que les agents du ministère des Affaires étrangères représentent 22 % des effectifs et ceux du ministère de l'Économie et des Finances 8 %. Le nombre d'agents qui ne sont pas issus de ces trois ministères continue d'augmenter pour atteindre 32 % des effectifs.

La proportion de femmes parmi les agents des services centraux atteint cette année 62,4 %.

Enfin, une des particularités de l'AEFE réside dans le fort taux de renouvellement de ses agents : près de la moitié (47,3 %) ont moins de 3 ans d'ancienneté au sein des services. Cette particularité rend prépondérant le souci d'une transmission efficace des dossiers entre agents partants et arrivants pour assurer une bonne continuité des actions menées par l'AEFE.

### RÉPARTITION DES PERSONNELS PAR CORPS D'ORIGINE



### LES EMPLOIS À L'AEFE

	2011	2012	2013
<b>TOTAL DES EMPLOIS POURVUS</b>	<b>171</b>	<b>167</b>	<b>165</b>
Paris	101	93	95
Nantes	70	74	70
<b>RÉPARTITION PAR CORPS D'ORIGINE</b>			
Ministère de l'Éducation nationale	65	59	63
Ministère des Affaires étrangères	38	36	36
Ministère de l'Économie et des Finances	15	14	13
Autres	53	58	53
<b>PRISE EN CHARGE BUDGÉTAIRE</b>			
AEFE	133	156	156
Ministère de tutelle	38	11	9
<b>RÉPARTITION PAR SEXE</b>			
Homme	75	76	62
Femme	96	91	103
<b>MOBILITÉ DES AGENTS</b>			
Part des agents présents depuis moins de 3 ans	53%	39,5%	47,3%

Sources : AEFE (effectifs au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année)

# LES ORGANES CONSULTATIFS



→ Deuxième étage du siège parisien de l'AEFE

## Comité technique (CT)

Le comité technique est composé de la directrice de l'Agence, du secrétaire général, de 5 représentants du personnel titulaires et d'un nombre égal de suppléants, et des représentants de l'administration concernés par les questions ou projets de textes soumis à l'avis du comité. Il traite des questions relatives :

- aux problèmes généraux d'organisation des administrations, établissements ou services ;
- aux conditions générales de fonctionnement des administrations et services ;
- aux programmes de modernisation des méthodes et techniques de travail et à leur incidence sur la situation du personnel ;
- aux règles statutaires ;
- à l'examen des grandes orientations à définir pour l'accomplissement des tâches de l'administration concernée ;
- aux problèmes d'hygiène et de sécurité ;
- aux critères de répartition des primes de rendement ;
- aux plans fixant des objectifs pluriannuels d'amélioration de l'accès des femmes aux emplois d'encadrement supérieur ;
- à l'évolution des effectifs et des qualifications.

## Commissions consultatives paritaires centrales (CCPC)

Il existe à l'AEFE 5 CCPC respectivement compétentes pour :

- les professeurs agrégés de l'enseignement du second degré et les personnels assimilés ;
- les professeurs certifiés, les adjoints d'enseignement,

les professeurs d'enseignement général de collège et les personnels assimilés ;

- les instituteurs, les professeurs des écoles et les personnels assimilés ;
- les personnels d'inspection et les personnels de direction des établissements d'enseignement ;
- les personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé et de service.

### Les CCPC comprennent :

- 5 représentants titulaires de l'administration, dont le président de la commission, et un nombre égal de suppléants ;
- 5 représentants titulaires du personnel et un nombre égal de suppléants.

Elles sont consultées sur le recrutement des personnels expatriés et la fin de contrat anticipée des agents contractuels de droit public de l'Agence. Elles sont également saisies pour avis de toute question d'ordre individuel concernant les agents relevant de leur compétence.

## Commission nationale des bourses (CNB)

La CNB, composée de 23 membres, est consultée sur toutes les questions relatives à l'aide à la scolarité. Elle examine :

- les critères d'attribution des bourses et donne son avis sur les propositions des commissions locales sur la base des dossiers instruits et contrôlés par le service des bourses de l'Agence.
- les délégations de crédits allouées par l'AEFE aux commissions locales.

L'Agence doit recueillir l'avis conforme de la commission nationale sur les demandes de dérogation pour classes non homologuées qui lui sont présentées. Après avis de la CNB, l'Agence attribue les bourses, ajourne les dossiers en vue d'un nouvel examen en seconde commission locale et rejette éventuellement les demandes.

## Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Le CHSCT est compétent pour examiner les questions :

- relatives à l'organisation générale : organisation du travail, environnement physique du travail, aménagement des postes de travail, construction, aménagement et entretien des lieux de travail, durée et horaires de travail, aménagement du temps de travail, nouvelles technologies et leur incidence sur les conditions de travail ;
- relatives aux personnes : les femmes (faciliter l'accès à tous les emplois), les travailleurs placés sous l'autorité du chef de service, les travailleurs temporaires et les travailleurs handicapés ;
- en fonction des situations de risques particuliers.

Il est composé de la directrice de l'Agence, du secrétaire général, de 7 représentants du personnel titulaires et d'un nombre égal de suppléants, du médecin de prévention, de l'assistant de prévention, le cas échéant du conseiller de prévention et de l'inspecteur santé et sécurité, des représentants de l'administration intéressés par les questions ou projets de textes soumis à l'avis du comité.



→ Siège parisien de l'AEFE



→ Hélène Conway-Mouret, ministre déléguée chargée des Français de l'étranger, et la directrice de l'AEFE, Hélène Farnaud-Defromont, inaugurant les nouveaux locaux parisiens de l'AEFE

## LES NOUVEAUX LOCAUX DU SIÈGE PARISIEN

Le siège parisien de l'AEFE était installé depuis 2007 à la limite d'Issy-les-Moulineaux et du 15<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Le propriétaire du bâtiment ayant décidé d'entreprendre des travaux de rénovation lourds portant sur l'intégralité de l'ensemble immobilier, l'Agence a été invitée à libérer ces locaux dans le cadre d'une résiliation anticipée et négociée de son bail.

Après plusieurs semaines de recherche, le choix de la nouvelle localisation du siège parisien s'est porté sur un immeuble des années 1980 faisant partie de l'ensemble « Place Catalogne » réalisé par l'architecte espagnol Ricardo Bofill, ancien élève du lycée français de Barcelone (Espagne). Cet immeuble est situé au **23, place de Catalogne, dans le 14<sup>e</sup> arrondissement**. Il a l'avantage d'être à la fois à proximité de la gare Montparnasse, ce qui facilite les déplacements depuis et vers le siège nantais, et à une distance relativement proche du site de Convention où sont installés les services du ministère des Affaires étrangères qui exerce la tutelle de l'Agence.

Les nouveaux locaux développent une superficie totale de 2 152 m<sup>2</sup> répartie sur les deux premiers étages et une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble. De plus, quinze parkings sont mis à disposition de l'Agence au sous-sol du bâtiment, ainsi que des locaux d'archives.

**Les 95 collaborateurs du siège parisien se sont installés dans leurs nouveaux bureaux au début du mois de mai 2013.** Les systèmes d'information sont implantés au rez-de-chaussée dans un espace sécurisé. Au premier étage, 5 services spécialisés sont réunis : le service pédagogique, le service communication et événements, le service de l'aide à la scolarité, le service orientation et enseignement supérieur et le service immobilier. Au second étage, la direction et le secrétariat général sont entourés par des services transversaux : le service du budget, le bureau des ressources humaines, le centre d'archives et de documentation, les secteurs géographiques, la cellule analyse et conseil aux établissements.

**Ces nouveaux locaux respectent les obligations en matière d'installation immobilière des services de l'État**

qui fixent respectivement le ratio maximal de surface utile par agent et de surface totale par agent à 12 m<sup>2</sup> et 20 m<sup>2</sup>. Les prix de location au mètre carré sont inférieurs aux 400 euros/m<sup>2</sup>/an qui constituaient l'objectif visé à l'origine des recherches. Par ailleurs, ces locaux permettent à l'Agence de bénéficier d'une diminution significative du montant de loyer par rapport à la situation antérieure.

**Le nouveau siège parisien de l'Agence a été inauguré le 4 septembre 2013 par la ministre déléguée chargée des Français de l'étranger, Hélène Conway-Mouret, et la directrice de l'AEFE, Hélène Farnaud-Defromont,** en présence des membres du conseil d'administration, d'élus des Français de l'étranger, de représentants des ministères des Affaires étrangères, de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de partenaires de l'Agence et d'anciens élèves des établissements français de l'étranger.

2012/2013

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

Réalisé par le service communication et événements de l'AEFE

Remerciement à l'ensemble des services de l'AEFE  
et aux établissements du réseau pour leur contribution

Conception graphique : Feuille d'Angle

Janvier 2014

## CRÉDITS PHOTOS

**Couverture** Lycée français d'Amman (Jordanie) © Daniel Moulinet

- © AEFE 2012/2013
- © juliengerard.com
- © Ministère des Affaires étrangères et européennes / Frédéric de La Mure
- © Ministère des Affaires étrangères et européennes / Julien Faure
- © DGESCO - DIV / Philippe Devernay
- © DGESCO - DIV / Thomas Pierrès
- © DGESCO - DIV / Mounia Miguil
- © Sénat / Sonia Benromdhane
- © Daniel Moulinet
- © Arron Teo
- © Thierry Quenette
- © Francisco Castaneda

- © izcidijital@gmail.com
- © Imagéo / Félix Vigné
- © LFM / Jacques Houdoin
- © Klaus Ranger
- © AAELFV-Eric Deron
- © CIEP
- © Philippe Couette
- © Cyril Bruneau
- © Bernard Richebé
- © French International School «Victor Segalen» Association Limited
- © Alexandre Dubos
- © Svend@svend.fr
- © Sarah Grafto
- © Assemblée nationale-2012
- © Ambassade de France en Allemagne / Mélodie Fenez

2012/2013

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER



**aefe**

agence pour  
l'enseignement  
français  
à l'étranger